

Plan de développement de la zone agricole – MRC de Bonaventure





COMPRENDRE POUR DEVELOPPER

**Plan de développement
Zone agricole de la MRC de Bonaventure
(Mai 2009-Février 2011)**

Équipe de réalisation

Ce document a été réalisé en régie interne à la MRC de Bonaventure, sous la supervision de Christian Bourque, chargé de projet et Dany Voyer, responsable du contenu cartographique et chargé de la rédaction finale du plan de développement de la zone agricole. Afin de réaliser le portrait exhaustif des terres en friche, Pascal Landry, agronome de formation, a également été engagé par la MRC de Bonaventure pour effectuer l'essentiel du travail terrain. Enfin, la collaboration de plusieurs acteurs a été mise à profit :

- Un comité technique composé de représentants d'organismes locaux œuvrant dans les domaines de l'aménagement du territoire ou de l'agriculture :
Bernard Racine (MAPAQ GÎM), Jean-Paul St-Onge (UPA GÎM), Rénald Méthot (MAMROT), Gaétan Béclair et Dany Voyer (MRC de Bonaventure), Bertrand Anel (CRÉ GÎM)
- Un comité consultatif :
Constitué des membres du comité consultatif agricole de la MRC de Bonaventure : Doris Boissonnault, Gérard Porlier, Éric Dubé, Carole Chartier, Roland Poirier, Paul-Égide Arsenault, Jean-Paul St-Onge et Bernard Racine.
- Nous avons invité différents collaborateurs à se joindre à la démarche :
Jean-Guy Poirier (Préfet de la MRC de Bonaventure), Thomas Romagné (Agent de développement rural), Charles-Edmond Landry et Nicole Lapointe (UPA GÎM), William Budd, Michèle Poirier, Arthur Blais, Donald Roussy et Sébastien Delarosbil (Représentant du syndicat de base de l'UPA de la MRC de Bonaventure).
- Crédit photographique : Pascal Landry

Remerciements

La MRC de Bonaventure tient à remercier tous ceux et celles qui ont rendu possible la réalisation de ce mandat. Elle tient d'abord à souligner la collaboration financière des autorités ministérielles du MAPAQ ainsi que l'apport technique et l'encadrement de ses représentants. La MRC est également reconnaissante du support financier du MAMROT pour la réalisation du projet de caractérisation des terres en friche dans la zone agricole. Des remerciements s'adressent particulièrement à tous les agriculteurs qui ont bien voulu prendre du temps pour participer aux rencontres de consultation ainsi qu'aux propriétaires de lots agricoles qui ont accepté d'offrir de leurs temps pour répondre aux questionnaires. Finalement, nous remercions tous ceux qui de prêt ou de loin ont contribué à la collecte de données, à la synthèse des résultats ainsi qu'à la révision du présent document.

Note

Dans le présent document, le genre masculin comprend le genre féminin, à moins que le contexte n'indique le contraire.

Table des matières

ÉQUIPE DE RÉALISATION, REMERCIEMENTS ET NOTE	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES GRAPHIQUES	xi
LISTE DES CARTES	xii
SYNTHÈSE "Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bonaventure".....	1
Mise en contexte.....	2
Introduction.....	3
Objectif du mandat initial.....	3
Élaboration de la démarche.....	3
Portrait de la zone agricole.....	4
Occupation agricole.....	4
Revenus et capitaux agricoles.....	6
Production agricole.....	6
Relève.....	7
Main-d'œuvre.....	7
Transformation et mise en marché.....	8
Le territoire à potentiel agricole.....	8
Motivations et besoins du milieu.....	8
Motivations et perceptions des propriétaires de terres agricoles.....	8
Constats des consultations.....	9
Besoins et perspectives d'avenir chez les exploitants agricoles.....	9
Synthèse des recommandations recueillies par les personnes consultées.....	9
Enjeux, objectifs et solutions.....	10
Conclusion.....	12

RAPPORT "Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bonaventure"	13
Introduction "D'hier à demain"	14
Chapitre 1 - Portrait de la zone agricole de la MRC de Bonaventure	15
Cadre de la zone agricole	15
Évolution du territoire et des entreprises agricoles.....	17
Nombre de fermes	17
Superficies agricoles	20
Superficies totales occupées par les fermes	20
Superficies moyennes occupées par les fermes	23
Superficies cultivées par les fermes	24
Location des terres agricoles.....	26
Revenus et capitaux agricoles	27
Revenus bruts totaux	27
Revenu moyen des exploitations	29
Revenu par hectare en culture.....	30
Répartition des revenus par type de production	31
Capital agricole total	32
Capital agricole moyen par exploitation	33
Capital agricole par hectare en culture	33
Les productions animales	34
Production bovine	34
Production ovine	36
Production laitière.....	36
Production avicole.....	36
Les autres productions animales.....	36

La relève agricole.....	37
La main-d'œuvre agricole.....	38
La transformation et la mise en marché	40
Le territoire à potentiel agricole	42
Méthodologie.....	42
Description sommaire du territoire à l'étude	43
Résultats et éléments de réflexion	44
CHAPITRE 2 - LES MOTIVATIONS ET LES BESOINS.....	48
Motivations et perceptions des propriétaires de terres agricoles.....	48
Méthodologie.....	49
Résultats.....	50
Éléments de réflexion	51
Les constats de l'enquête.....	52
Besoins et perspectives d'avenir chez les exploitants agricoles	53
Description des thèmes de discussion	53
Synthèse des renseignements recueillis et éléments de réflexion	54
CHAPITRE 3 - ENJEUX, OBJECTIFS ET MOYENS D'ACTION	60
Les enjeux du territoire agricole.....	60
Optimisation de l'usage des terres	60
Reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et encadrement de son développement	62
Renforcement du secteur agroalimentaire.....	63
CONCLUSION.....	64
ANNEXE 1 - Portrait sommaire du territoire.....	66
ANNEXE 2 - Histoire de l'agriculture.....	68
ANNEXE 3 - Portrait socio-économique de la MRC de Bonaventure.....	69

ANNEXE 4 - Répartition du revenu annuel selon le type de production par localité	79
ANNEXE 5 - Description des types de friche agricole	85
ANNEXE 6 - Potentiel des sols de la MRC de Bonaventure selon l'ARDA.....	87
ANNEXE 7 - Description des classes de sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole (ARDA)....	88
ANNEXE 8 - Fiche de caractérisation	89
ANNEXE 9 - Questionnaire	90
ANNEXE 10 - Cartographie	92

Liste des TABLEAUX

Tableau 1	
Superficie en zone agricole protégée par la CPTAQ.....	16
Tableau 2	
Affectations de la zone agricole permanente (%).....	17
Tableau 3	
Comparatif entre les données de Statistique Canada et le MAPAQ.....	22
Tableau 4	
Évolution du nombre de fermes et superficies agricoles (hectares).....	24
Tableau 5	
Superficie des cultures végétales par type de culture (hectares).....	25
Tableau 6	
Superficie des terres agricoles (hectares) / locataires et propriétaires.....	27
Tableau 7	
Évolution des revenus totaux.....	28
Tableau 8	
Revenu agricole par municipalité.....	30
Tableau 9	
Évolution des revenus agricoles.....	31
Tableau 10	
Répartition des revenus annuels par type de production.....	32
Tableau 11	
Évolution de la valeur totale du capital agricole.....	33
Tableau 12	
Revenu et valeur du capital agricole (\$).....	34
Tableau 13	
Nombre d'unités animales par municipalité.....	35
Tableau 14	
Intention des entreprises agricoles.....	37
Tableau 15	
Types de main-d'œuvre par localité.....	40

Tableau 16	
Activités de transformation et mise en marché.....	41
Tableau 17	
Territoire à potentiel agricole.....	45
Tableau 18	
Proportion des superficies de la zone agricole selon l'utilisation.....	46
Tableau 19	
Évolution de la structure de la population (par groupe d'âge).....	72
Tableau 20	
Indicateurs du marché du travail (Variation de la population entre 1991 et 2006).....	75
Tableau 21	
Indicateurs du marché du travail (Variation de la population entre 1991 et 2006 (%)).....	75
Tableau 22	
Niveau de scolarisation (%).....	77
Tableau 23	
Rapport de dépendance économique et variation (%).....	78

Liste des GRAPHIQUES

Graphique 1	
Évolution du nombre de fermes.....	18
Graphique 2	
Répartition du nombre de fermes par MRC.....	18
Graphique 3	
Répartition du nombre de fermes par municipalité (MAPAQ).....	19
Graphique 4	
Répartition du nombre de fermes par municipalité (STATCAN).....	19
Graphique 5	
Évolution de la superficie totale des fermes.....	20
Graphique 6	
Répartition de la superficie agricole par MRC.....	21
Graphique 7	
Répartition de la superficie en culture végétale par municipalité.....	21
Graphique 8	
Évolution des superficies moyennes des fermes.....	23
Graphique 9	
Répartition du nombre de fermes par type de culture.....	25
Graphique 10	
Répartition des revenus bruts totaux par MRC.....	28
Graphique 11	
Évolution des revenus moyens.....	29
Graphique 12	
Répartition du nombre de fermes par types d'élevage.....	35
Graphique 13	
Évolution démographique du Québec.....	70
Graphique 14	
Évolution démographique de la MRC de Bonaventure.....	70
Graphique 15	
Évolution de la structure de la population (par groupe d'âge).....	72

Liste des CARTES

(Voir ANNEXE 10)

Carte 1

Localisation du territoire de la MRC de Bonaventure

Carte 2

Relief du territoire

Carte 3

Réseau hydrographique

Carte 4

Localisation des municipalités et villes

Carte 5

Infrastructures routières

Carte 6

Infrastructures des transports

Carte 7

Potentiel des sols

Carte 8

Affectation des sols de la zone agricole

Carte 9

Superficies reboisées (1996 à 2008)

Cartes 10, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5

Territoire à potentiel agricole

**Plan de développement de la zone agricole
de la MRC de Bonaventure**

Synthèse

Mise en contexte

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), mieux connue sous le nom de rapport Pronovost a émis un certain nombre de recommandations en lien avec le territoire agricole. De ce fait, l'une des recommandations mentionne que les MRC doivent se doter d'un plan de développement de leur zone agricole.

C'est dans le but de donner suite à cette recommandation, que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis sur pied un projet pilote visant l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole. Dans le cadre de ce projet, huit MRC du Québec expérimentent la mise en œuvre d'un tel plan et valident les approches proposées, permettant ainsi de documenter un éventuel guide d'élaboration pour une telle démarche. Outre la MRC de Bonaventure, les MRC pilotes retenues sont : Argenteuil, Bécancour, Brome-Missisquoi, Charlevoix-Est, Domaine-du-Roy, Roussillon et Témiscouata.

Le présent document présente le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bonaventure élaboré de concert avec les partenaires régionaux. Il est le fruit d'un travail terrain en appui à l'exercice de réflexion soutenu par un comité technique et le comité consultatif agricole élargi. Outre le portrait du territoire et des activités agricoles, le plan de développement s'attardera à la dynamique entourant l'utilisation et la mise en valeur des terres en culture par les exploitants et les propriétaires de lots en zone agricole. À terme, les principaux enjeux tributaires de l'occupation dynamique de la zone agricole sont identifiés, pour lesquels des objectifs et des moyens de mise en œuvre ont été ciblés.

Introduction

Depuis le début du dernier siècle, de grands changements sont survenus dans le monde agricole pour l'ensemble de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (GÎM). Bien que n'étant plus le reflet de ce qu'il était dans les années 30, le paysage agricole de la MRC de Bonaventure est celui qui affiche les cicatrices les moins profondes de l'ensemble de la région GÎM. En effet, malgré une perte de 63% des superficies agricoles dans les cinquante dernières années, le territoire de la MRC de Bonaventure reste le chef de file pour l'agriculture gaspésienne.

Objectif du mandat initial

Dans le cadre de la démarche de projet pilote, la MRC de Bonaventure veut atteindre trois objectifs spécifiques, à savoir :

- établir un portrait détaillé et exhaustif de l'utilisation actuelle du sol de l'ensemble de la zone agricole du territoire de la MRC de Bonaventure ;
- évaluer différents potentiels de développement de la zone agricole du territoire de la MRC de Bonaventure (identification de créneaux de production, réalisation d'étude de préféabilité de différents types de production, etc.) ;
- identifier des mesures visant à encadrer l'implantation d'activités complémentaires à l'agriculture (qu'elles soient compatibles ou non et ce, en considérant les différents secteurs de la zone agricole dynamique, viable ou déstructurée) à l'intérieur de la zone agricole permanente du territoire de la MRC de Bonaventure.

Élaboration de la démarche

L'élaboration de ce plan de développement de la zone agricole a été réalisée en régie interne par des employés de la MRC de Bonaventure, sous la supervision d'un comité technique.

Plusieurs acteurs locaux sont également nécessaires dans le cadre d'un tel projet et 2 comités ont été mis en place afin de soutenir le présent travail. Premièrement, le comité technique (MRC, MAPAQ, UPA, MAMROT, CRÉ-GÎM) permet de suivre de près la démarche en cours et apporte différents soutiens. Le comité consultatif agricole (CCA), représenté par des maires, des producteurs agricoles et une autre personne (non-élu) qui n'est pas producteur agricole permet, étant impliqué de près par toutes les questions relatives à l'aménagement et à la pratique des activités agricoles, d'apporter de bonnes recommandations au travail. Finalement, différents collaborateurs (9 personnes) regroupant des acteurs locaux touchés par l'agriculture permettent d'apporter de nouvelles pistes de réflexion.

En plus des travaux de recherches et d'analyses statistiques sur le portrait agricole de la MRC de Bonaventure, les grandes phases du projet ont également consisté à réaliser un travail terrain afin de caractériser les terres à potentiel agricole. Nous avons aussi effectué un sondage téléphonique auprès de 100 propriétaires agricoles concernant les motivations et perceptions de ceux-ci pour leurs terres et finalement, nous avons fait la consultation d'une partie des agriculteurs, en petit groupe, pour mieux comprendre les besoins et les perspectives d'avenir des exploitants agricoles.

Le présent rapport se divise en trois parties complémentaires l'une envers l'autre. Tout d'abord, le portrait du territoire et des activités agricoles sont abordés. Ensuite, les motivations et les besoins des propriétaires et des exploitants agricoles sont soulevés et finalement, des enjeux, des objectifs et des pistes de solution sont mis en lumière afin d'optimiser et renforcer le secteur agricole de la MRC de Bonaventure.

Portrait de la zone agricole

Occupation agricole

Depuis 1961, le nombre de fermes a diminué considérablement, seulement 11,5% du nombre d'exploitations du recensement de 1961 sont en activité en 2006. Pour l'ensemble de la région GÎM, c'est à peine 10% des fermes par rapport à 1961 qui sont toujours en activité. Les fluctuations sont toutefois moins importantes depuis 1976 et on peut remarquer une certaine stabilité.

Le nombre de fermes de la MRC de Bonaventure compte pour près de 40% de l'ensemble des fermes de la région GÎM. Les données du recensement de 2006 indiquent une croissance du nombre de fermes passant de 112 au recensement de 2001 à 122 en 2006, ce qui correspond à la moitié des nouvelles fermes sur l'ensemble de la région GÎM.

Après une expansion prodigieuse du monde agricole dans les années 1930, il y a eu un recul accéléré et constant des superficies agricoles jusqu'au milieu des années 1970. Depuis 1975, la mosaïque territoriale agricole de la MRC de Bonaventure subit de moins forte pression et comme pour l'ensemble du Québec l'occupation agricole est relativement stable.

Pour la MRC de Bonaventure comme pour l'ensemble de la région GÎM, on parle plutôt de désaffectation de l'agriculture. La régression de l'agriculture est bien visible à travers les nombreuses terres abandonnées à la friche. Celle-ci est toutefois moins accélérée que durant les années 1940 à 1975.

La zone agricole permanente, délimitée en 1981 en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ), occupe 27,2% du territoire des municipalités locales et des villes de la MRC de Bonaventure. Le Conseil de la MRC estime que pour des considérations d'ordre social (le retour à la terre natale, la désertion des campagnes) et économique (les coûts d'entretien de la voirie locale, l'exploitation des ressources minérales), il est devenu nécessaire, en certains endroits, de maintenir un territoire

rural occupé et ce, en contrôlant les incompatibilités avec les activités agricoles et en protégeant les terres possédant de bons potentiels de développement pour l'agriculture.

À l'intérieur de la zone agricole protégée par la Loi, on observe certaines différences entre les conditions biophysiques, les potentiels et l'utilisation agricole des sols de même que dans les enjeux et les préoccupations reliés à l'aménagement du territoire (par exemple, les territoires situés en marge d'un périmètre d'urbanisation ou d'une infrastructure récréotouristique). Ces différences se traduisent par la présence de secteurs homogènes qui sont intensivement utilisés à des fins agricoles, des secteurs en friche soumis à de fortes pressions pour le reboisement et finalement des secteurs caractérisés par un affaiblissement, voir l'abandon total, de toute activité agricole.

Le Conseil de la MRC de Bonaventure, profitant de la révision de son schéma d'aménagement et de développement durable (adopté en 2008), cible les parties de la zone agricole protégée où se retrouve la véritable ressource agricole, c'est-à-dire, là où les activités et les possibilités d'utilisation du sol à des fins agricoles existent vraiment. Cette caractérisation de la zone agricole protégée visait à départager la zone agricole protégée sous trois types d'affectation des sols, à savoir : l'affectation « Agricole », qui représente la véritable zone agricole que devront obligatoirement protéger les municipalités et villes conformément aux dispositions de la LPTAAQ; l'affectation « Agro-forestière », qui correspond aux secteurs qui, tout en étant toujours viables pour les activités agricoles, peuvent aussi bien être développés par d'autres usages compatibles avec l'agriculture; et finalement, l'affectation « Rurale en zone agricole » qui identifie les milieux déstructurés pour l'agriculture.

Une fois cette caractérisation de la zone agricole protégée et acceptée par tous les intervenants concernés, l'ensemble des actions et des décisions des municipalités et villes de la MRC de Bonaventure doivent reposer sur la reconnaissance du caractère « permanent » de cette zone agricole concertée (à savoir le territoire identifié à l'affectation agricole) et sur la priorité accordée à la mise en valeur et au développement des activités agricoles.

En contrepartie, cette reconnaissance par le Conseil de la MRC d'une véritable zone agricole concertée et du contrôle accru que les municipalités et villes devront exercer sur toutes pressions de développement autre qu'agricole, implique le développement d'usages jugés compatibles aux activités agricoles et répondant aux besoins socio-économiques nécessaires à la viabilité des collectivités rurales au niveau des parties du territoire ciblé.

Revenus et capitaux agricoles

Les revenus agricoles bruts de la MRC de Bonaventure totalisaient 9 815 795 dollars selon les données du recensement de l'agriculture de 2006 (Statistiques Canada). La MRC génère 41,04% des revenus totaux de la région GÎM, ce qui en fait la plus importante dans ce domaine. Par contre, la région GÎM génère quant à elle une très minime part des revenus totaux agricoles provinciaux, soit 0,32%. Ce sont les localités de Bonaventure et New Richmond qui génèrent la plus grande part des revenus agricoles brut totaux pour le territoire de la MRC. Les localités de New Carlisle, Paspébiac et Saint-Godefroi sont celles avec le plus faible revenu agricole brut total.

Le poids régional des fermes ayant les revenus les plus importants a augmenté entre le recensement de 2001 et 2006 pour la MRC de Bonaventure. Le nombre de fermes avec un revenu agricole brut de plus de 100 000\$ est passé de 22 en 2000 à 31 en 2005.

Le revenu moyen des exploitations agricoles pour la MRC de Bonaventure correspond à 80 457 \$, ce qui est supérieur au revenu moyen de l'ensemble de la région GÎM qui est de 75 926\$. Le faible revenu moyen dans la MRC de Bonaventure par rapport à la moyenne provinciale (240 000 \$) peut s'expliquer par la plus grande proportion des revenus provenant de productions végétales. Pour la MRC, la part du revenu attribuable aux productions végétales est de 60%, pour l'ensemble du Québec, elle est de 29%. Les productions animales génèrent habituellement un revenu plus élevé par ferme que les productions végétales. Le revenu moyen a tout de même connu une forte augmentation de 31,34% entre 2001 et 2006. Pour la même période le revenu moyen de la région a connu une moins forte augmentation. Contrairement au profil régional où le revenu moyen augmente de manière constante, on observe pour le territoire de la MRC de Bonaventure un ralentissement de la cadence entre 1996 et 2001 et un rattrapage considérable entre 2001 et 2006. Ce sont les exploitations agricoles de la localité de Saint-Siméon qui disposent des revenus moyens les plus élevés de la MRC.

Production agricole

La production qui génère le plus de revenus est celle des légumes frais, les bovins de boucherie occupent le deuxième rang et ensemble ces deux productions comptent pour 50% des revenus agricoles bruts sur le territoire de la MRC de Bonaventure. Malgré un certain potentiel, l'acériculture génère une faible part du revenu agricole.

Les productions animales comptent pour 40% des revenus, toutefois, la répartition des fermes n'est pas représentative des revenus générés, puisque près de 75% des exploitations ont comme principale activité la production animale.

Relève

On se doit de ralentir la disparition des fermes dans la région GÎM pour assurer la pérennité de l'agriculture telle qu'on la connaît. Du point de vue de la relève, la situation de la filière agricole est tout de même prometteuse, considérant que la majorité des candidats ont moins de 35 ans. Il s'agit d'un élément non négligeable pour l'éligibilité à certains programmes d'aide financière. Également, la relève est répartie proportionnellement sur l'ensemble des secteurs agricoles de la région GÎM et elle s'oriente dans plusieurs productions différentes.

Près de 14% des producteurs prévoient vendre ou transférer leurs entreprises d'ici 5 ans. De ceux-ci, la moitié ne prévoient pas de relève et la conjoncture économique actuelle du monde agricole ne semble pas inciter les jeunes vers la profession.

L'avenir de l'agriculture passe inévitablement par la pérennité des entreprises et l'occupation dynamique du territoire agricole. Voici donc quelques pistes de solutions issues d'une enquête récente pour le compte de la Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie :

- Sensibiliser davantage les producteurs à la nécessité de bien se préparer pour le transfert d'entreprise
- Encadrer les propriétaires cédants dans la démarche de transfert d'entreprise
- Maintenir une veille pour les candidats intéressés par la reprise d'une entreprise locale
- Former un réseau d'intervenants pour agir ponctuellement sur les cas de transfert et de démarrage d'entreprise
- Promouvoir la profession d'agriculteur et les activités agricoles au sein des institutions d'enseignement et dans les différents médias écrits et électroniques

Cela dit, il faut mettre en place des outils pour soutenir et encadrer les fermes cédantes et les candidats à la relève. Il est essentiel d'augmenter les activités de sensibilisation et d'encadrement pour maximiser les chances de réussite d'un transfert d'entreprise.

Main-d'œuvre

Actuellement, les agriculteurs doivent assumer eux-mêmes la plupart des tâches dans leur entreprise, les amenant ainsi à travailler plus de 60 heures par semaine pendant plusieurs mois. La majorité des entreprises agricoles de la région GÎM n'ont pas les capitaux nécessaires pour offrir un salaire et des conditions de travail attirantes pour des ouvriers agricoles qualifiés. Selon les constats élaborés suite aux rencontres avec les agriculteurs au début de l'année 2010, il faudrait augmenter les revenus des productions avant d'embaucher de la main d'œuvre supplémentaire. Règle générale, il est possible de former la main-d'œuvre au sein même de l'entreprise ou alors examiner les possibilités d'embaucher des travailleurs qui sont hors de la région.

Transformation et mise en marché

L'agriculture, au même titre que le tourisme et la forêt, constitue l'un des secteurs majeurs d'activité économique de la Baie-des-Chaleurs et ce, tant au niveau des revenus générés qu'en terme de superficie occupée. Les producteurs agricoles de ce territoire, dont l'industrie repose sur des bases solides (rappelons que près de 70% de l'ensemble de la production agricole gaspésienne provient des MRC de Bonaventure et d'Avignon) montrent, depuis quelques années, une nette volonté de ramener la transformation de leurs produits dans notre région.

La situation actuelle de l'agriculture dans la région de la Baie-des-Chaleurs illustre bien qu'il existe des opportunités pour développer une industrie agroalimentaire régionale structurante et que surtout, la volonté des producteurs agricoles de participer et de contribuer à ce développement est plus que jamais perceptible. La transformation des produits agricoles de la région par des industries locales ne s'effectue que par trop peu d'entreprises. C'est cette valeur que l'on doit ajouter à nos produits, car elle représente la capacité de maintenir des emplois en région, et même d'en ajouter de nouveaux.

Le territoire à potentiel agricole

La caractérisation des terres à potentiel agricole permet de dresser un portrait exhaustif de l'utilisation actuelle du sol. Par la suite, il est possible de mettre en place des outils nécessaires pour faciliter les prises de décision visant d'une part à consolider les espaces cultivés et d'autre part, à identifier les potentiels de développement pour les espaces abandonnés ou en voie de l'être. Ainsi, la superficie totale des terres en culture sur le territoire de la MRC de Bonaventure représente 8 985,2 hectares, soit 91 % de l'ensemble du territoire à potentiel agricole. La caractérisation des terres à potentiel agricole représente un bilan ponctuel qui pourrait être réalisé de manière cyclique dans les prochaines années de manière à pouvoir observer les variations.

Motivations et besoins du milieu

Motivations et perceptions des propriétaires de terres agricoles

Il est nécessaire de connaître les intentions des propriétaires sur l'avenir de leurs terres. On doit connaître les actions en cours ainsi que celles possibles dans les prochaines années. Nous avons déterminé qu'une enquête auprès des propriétaires des parcelles à l'étude pouvait

dégager certaines possibilités de développement. Plus particulièrement, cette enquête nous permet de répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Connaître les principales causes de l'abandon de l'activité agricole
- Mesurer la satisfaction des propriétaires sur l'état de leurs terres
- Connaître l'intérêt des propriétaires pour la remise en valeur de leurs terres
- Connaître les obstacles à surmonter pour effectuer une mise en valeur
- Évaluer les perceptions des propriétaires sur le paysage et le cadre de vie
- Évaluer l'intérêt des propriétaires à s'engager avec un exploitant

Constats des consultations

- Ouverture pour la mise en valeur du territoire et intérêt à préserver les paysages
- Proportion élevée de propriétaires ayant un intérêt pour une valorisation agricole
- Besoin de sensibilisation et d'information pour la valorisation des terres
- Besoin d'accompagnement pour soutenir les propriétaires
- Faire de la place aux petites exploitations qu'elles soient enregistrées ou non.

Besoins et perspectives d'avenir chez les exploitants agricoles

Une seconde consultation a été réalisée auprès des exploitants agricoles. Celle-ci a permis de faire ressortir les premières pistes d'intervention pour le développement de la zone agricole. Ces consultations ont également démontré l'intérêt et la motivation des artisans pour améliorer et développer l'agriculture.

La collaboration des agriculteurs s'est effectuée sous forme de consultation en petits groupes et les discussions ont été guidées autour des thèmes suivants :

- L'accès aux terres
- Le développement des entreprises
- Les pistes de diversification des productions
- Les infrastructures et les services
- Les défis de cohabitation avec les autres usages
- Les impacts sur le paysage

Synthèse des recommandations recueillies par les personnes consultées

- Développer une politique de préservation des terres cultivées et des friches agricoles sur une période déterminée afin de maintenir les possibilités de développement agricole

- Soutenir les améliorations foncières (Ex : drainage, chaulage) sur les terres à potentiel agricole
- Favoriser et promouvoir l'occupation de l'ensemble des terres à potentiel agricole afin de maintenir les espaces ouverts et une bonne qualité de paysage
- Mettre en place des conditions favorisant le transfert des entreprises agricoles existantes et l'établissement de nouvelles entreprises
- Aménager la zone agricole afin de permettre des initiatives régionales favorisant le développement des activités agricoles, conformément aux dispositions de la LPTAAQ.
- Soutenir les projets de mise en conformité environnementale afin d'améliorer la compétitivité des entreprises
- Favoriser et soutenir la diversification des entreprises par le développement de nouvelles productions ou de filières démontrant des opportunités
- Accroître la transformation et la valeur ajoutée des productions régionales
- Soutenir le développement de circuits courts de mise en marché
- Reconnaître sur le plan politique la contribution de l'agriculture et ainsi valoriser la profession
- Accroître l'efficacité des réseaux de transport afin de diminuer les coûts reliés au transport des produits et des intrants à la production
- Améliorer l'entretien des réseaux routiers agricoles
- Supporter la multifonctionnalité de l'agriculture par des mesures de soutien des municipalités ou des ententes avec des regroupements ou organismes.

Enjeux, objectifs et solutions

Dans le cadre du présent mandat, trois enjeux pour le territoire agricole sont retenus afin de mobiliser les acteurs du milieu. Pour chacun de ces enjeux, quelques pistes de solutions ont été amenées pour répondre aux objectifs fixés et ce, dans le but de favoriser le développement durable de notre agriculture.

Optimisation de l'usage agricole des terres

Il est essentiel de se donner les moyens pour assurer la pérennité des activités agricoles en place. En considérant le potentiel de mise en valeur des parcelles inventoriées, des efforts devront être consentis afin de consolider les espaces agricoles abandonnés. Chacune des parcelles du territoire agricole disposent d'un potentiel de mise en valeur, il s'agit d'orienter cette valorisation de manière à améliorer la rentabilité de celles-ci.

L'agriculture sur le territoire de la MRC de Bonaventure se pratique selon un mode extensif, à savoir sur de plus grandes superficies agricoles avec de faible rendement. L'augmentation souhaitée des rendements sur les entreprises agricoles existantes entrainera une réduction des besoins en superficies cultivables, libérant les terres les moins productives à d'autres types de production.

Reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et encadrement de son développement

Outre sa fonction nourricière, l'agriculture contribue par diverses façons au bien-être des communautés où elle se pratique. Par exemple, sa contribution à la qualité des paysages est largement reconnue ou encore, son apport au secteur récréotouristique par l'accès aux terres en culture par les réseaux provinciaux et régionaux de sentiers de VTT et de motoneiges. La multifonctionnalité de l'agriculture apporte des retombés économiques dans le milieu, en autant que cela soit reconnu par l'ensemble de la communauté.

La qualité des paysages et l'offre de produits touristiques sur le territoire de la MRC sont des composantes essentielles au développement économique de la région. Dans ce cadre, les activités agricoles jouent un rôle important qu'on se doit de soutenir et d'encadrer.

Renforcement du secteur agroalimentaire

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent une base économique qui a su passer à travers les divers cycles de croissance économique. De par le nombre d'entreprises dans ces secteurs et leurs répartitions sur le territoire, l'apport à l'économie régionale est d'autant plus important. L'agroalimentaire dans la MRC de Bonaventure se divise en 2 grands courants. Le premier représente les entreprises de productions et transformations engagées dans les circuits longs de commercialisation ou l'agriculture de masse. Celles-ci vendent leurs produits et productions via les grands réseaux de commercialisation des aliments ou d'animaux. Le second compte les entreprises engagées dans une agriculture de proximité et cible des petits marchés locaux. Quoique l'agriculture de proximité connaît un certain essor, c'est l'agriculture de masse qui génère les plus importants revenus bruts agricoles et occupe les plus grandes superficies en culture sur le territoire.

Conclusion

Les producteurs agricoles de la MRC de Bonaventure veulent renforcer et poursuivre le développement de l'agriculture sur le territoire. Malgré tout, un meilleur soutien du monde municipal et une valorisation du travail accompli par les producteurs agricoles au niveau de la qualité des productions locales et régionales et l'impact touristique engendré par la qualité des paysages qu'ils transforment sont des demandes et des constats encore bien réel.

C'est dans ce contexte que le plan de développement de la zone agricole devient un outil intéressant pour l'évolution de l'agriculture. Pour bien comprendre et développer un secteur d'activité d'importance comme le monde agricole, il est important d'examiner et de présenter son histoire économique et géographique. Si nous avons, le plus exhaustivement possible, détaillé le portrait de l'agriculture sur le territoire, il faut également comprendre et analyser l'utilisation actuelle du sol sous différentes composantes.

De ces faits, nous sommes en mesure de dégager les enjeux qui orientent la planification territoriale de la zone agricole. Que ce soit en optimisant l'usage agricole des terres, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et l'encadrement de son développement ou encore le renforcement du secteur agroalimentaire, le développement durable de notre agriculture pourra se faire en répondant à des objectifs fixés et des pistes de solutions.

Finalement, ce plan de développement ne devrait pas être une fin en soi si on veut développer au meilleur de son potentiel le monde agricole de la MRC de Bonaventure. Au contraire, le comité consultatif agricole (CCA) deviendra le pilier de la MRC dans la rencontre des objectifs établis et par le fait même, rechercher des pistes de solutions pour accroître l'utilisation de l'ensemble des terres agricoles se retrouvant sur le territoire de la MRC de Bonaventure.

**Plan de développement de la zone agricole
de la MRC de Bonaventure**

Rapport

INTRODUCTION

D'HIER À DEMAIN

Caractérisé par un faible relief, la douceur de son climat et des sols identifiés comme étant les meilleurs de la région GÎM, le territoire de la MRC de Bonaventure possède de nombreux facteurs incitatifs au développement agricole. Dans le même ordre d'idées, les terres agricoles de la MRC de Bonaventure se situent majoritairement sur la plaine côtière de son territoire et occupe une superficie totale de 130 km² (**VOIR CARTE 2, ANNEXE 10**).

À l'époque, l'agriculture, qui était complémentaire à la pêche et à la forêt, se définissait comme une agriculture vivrière. Ce n'est qu'au XIXe siècle que l'activité agricole devient tranquillement florissante. Au début du XXe siècle, une grave crise démographique reliée au manque de travail ainsi qu'à la parcellisation des terres agricoles vient ralentir le dynamisme agricole. Pour enrayer le phénomène d'exode rural, le clergé et les décideurs politiques entreprenaient l'ouverture de paroisses agricoles. Les années 30 ont été synonymes de vitalité pour l'agriculture. En effet, on distribuait gratuitement des terres, on accordait des primes de défrichement, de labour et des prêts à long terme pour l'achat de bétail ou de matériel.

Malheureusement, ce nouveau souffle s'épuisa rapidement avec la montée de l'individualisme, le manque d'éducation coopérative, l'arrivée des pensions de vieillesse, l'assurance-emploi et l'aide sociale. Ces facteurs feront en sorte d'influencer les colons qui, petit à petit, abandonnèrent le travail de leur terre.

Au milieu du XXe siècle, bon nombre de terres en culture appartenaient à des non exploitants ou à des exploitants non enregistrés pour lesquels l'agriculture ne constituaient pas la principale source de revenu. De ces faits, les terres défrichées dans les années antérieures étaient souvent contraintes à l'abandon. Ne prenant pas en compte les facteurs ayant modelé le développement de la région GÎM, les technocrates provinciaux affirmèrent donc en 1966 que l'agriculture gaspésienne n'était pas viable. Cette décision fit en sorte de causer un retour à la case départ et ce, par une forte diminution du nombre d'hectares en culture et la fermeture de plusieurs paroisses.

Depuis 1975, le monde agricole connaît ses aléas mais demeure stable. L'occupation agricole fluctue, mais sans grand bouleversement. Par conséquent, ce plan de développement de la zone agricole vise, pour la MRC de Bonaventure, à mettre en commun les connaissances du monde agricole et dresser le portrait de celui-ci. Pour ce faire, le portrait de la zone agricole de la MRC de Bonaventure sera démontré sous différentes thématiques. Les motivations et les besoins des exploitants seront par la suite analysés et finalement, certains enjeux, objectifs et quelques pistes de solutions seront abordés afin de mobiliser les acteurs du milieu agricole.

CHAPITRE 1

PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE BONAVENTURE

Ce chapitre présente l'évolution de l'agriculture des dernières décennies ainsi que l'état de la situation actuelle. Tout d'abord, nous avons dressé en quelques lignes le cadre législatif de la zone agricole pour le territoire de la MRC de Bonaventure. La section suivante présente l'évolution du territoire et des entreprises agricoles sous différents aspects, le nombre d'entreprises, l'étalement des cultures, les différents modes d'occupation, les revenus et capitaux ainsi qu'un aperçu des principales productions animales. Par la suite, nous allons traiter de la relève agricole, de la main-d'œuvre agricole, de transformation et de commercialisation. Enfin, la dernière section du chapitre présente les résultats de la caractérisation de l'ensemble des terres à potentiel agricole sur le territoire.

Cadre de la zone agricole

Le décret gouvernemental, adopté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ) pour l'implantation d'une zone agricole protégée, s'étend sur onze des treize municipalités et villes de la MRC (**VOIR CARTE 4, ANNEXE 10**). L'entrée en vigueur de la zone agricole pour le territoire de la MRC de Bonaventure date de 1981 et la dernière révision s'est opérée en 1991. Les municipalités de Hope et Hope Town, malgré qu'on y retrouve des sols à bon potentiel, n'ont pas de zone agricole.

On retrouve deux grands secteurs dans la MRC où l'activité agricole est plus dynamique. Le premier occupe une large bande de terres (généralement les trois ou quatre premiers rangs) entre Cascapédia-St-Jules et la partie ouest de la municipalité de New Carlisle, incluant une partie des municipalités de St-Alphonse et St-Elzéar, et le second, se concentre au niveau de la municipalité de Shigawake.

Il est intéressant de mentionner le cas de la municipalité de Caplan et de la ville de Bonaventure où plus des deux tiers de leur territoire respectif se retrouve en zone agricole (**TABLEAU 1**). Elle occupe actuellement 27,2% du territoire municipalisé de la MRC de Bonaventure et couvre 35 948 hectares. Comptant pour un peu plus de 70% du territoire de la MRC, le territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure ne sera pas inclus dans notre analyse, ce dernier pouvant altérer la représentation des résultats. Nous utiliserons plutôt le territoire municipalisé pour représenter la superficie totale de la MRC.

TABLEAU 1
SUPERFICIE EN ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE PAR LA CPTAQ
MRC DE BONAVENTURE

	Superficie totale	Superficie en zone blanche	Superficie en zone agricole	
	(ha)	(ha)	(ha)	(%)
Bonaventure	10 920	3 586	7 334	67,1
Caplan	8 505	2 536	5 969	70,1
Cascapédia-St-Jules	16 800	13 695	3 105	18,4
Hope	7 145	7 145	0	0,0
Hopetown	4 980	4 980	0	0,0
New Carlisle	6 612	5 771	841	12,7
New Richmond	16 863	11 198	5 665	33,5
Paspébiac	9 459	7 684	1 775	18,7
St-Alphonse	11 313	7 761	3 552	31,3
St-Elzéar	19 875	19 191	684	3,4
St-Godefroi	6 032	4 724	1 308	21,6
St-Siméon	5 612	2 498	3 117	55,5
Shigawake	7 736	5 138	2 598	33,5
Total MRC (territoire municipalisé)	131 852	95 904	35 948	27,2
TNO Rivière-Bonaventure	313 805	313 805	0	0
Total MRC de Bonaventure	445 657	409 709	35 948	8,1

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 2001.

Compilation : MRC de Bonaventure.

Depuis le 16 juin 2009, la MRC de Bonaventure applique sur son territoire une entente à portée collective adoptée en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ qui est un moyen de caractériser l'utilisation des espaces en zone agricole. Les dispositions de cet article offrent au monde municipal une alternative pour les demandes de constructions résidentielles en zone agricole. Une fois réglementées et dans une perspective à long terme, ces dispositions aident à mieux planifier la fonction résidentielle en zone agricole.

La MRC de Bonaventure a donc divisé sa zone agricole permanente selon trois types d'affectation. Nous retrouvons donc l'affectation agricole « *correspond à la zone agricole permanente décrétée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, de laquelle ont été retranchés les territoires identifiés aux autres affectations possibles en zone agricole permanente, à savoir principalement l'affectation agro-forestière et l'affectation rurale en zone agricole* »¹, l'affectation agro-forestière « *L'affectation agro-forestière correspond généralement aux parties de la zone agricole permanente qui se retrouvent sous couvert forestier* »² et l'affectation rurale en zone agricole « *L'affectation rurale en zone agricole se retrouve sur les parties de la zone agricole permanente déstructurées pour la pratique de l'agriculture intensive, où l'utilisation du sol sert majoritairement à d'autres fins que l'agriculture et où il est pratiquement impossible de réutiliser le territoire à des fins agricoles.* »³

¹ Schéma d'aménagement et de développement durable révisé, MRC de Bonaventure, page 74, 2008.

² Ibid., p.76.

³ Ibid, p.76.

Suite à cette caractérisation de sa zone agricole permanente selon trois différents milieux (agricole, agro-forestier et rural en zone agricole, **TABLEAU 2**), le Conseil de la MRC de Bonaventure souhaite assurer une relation harmonieuse entre les utilisations agricoles et non-agricoles de son territoire (**VOIR CARTE 8, ANNEXE 10**).

TABLEAU 2
AFFECTATIONS DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE (%)
MRC DE BONAVENTURE

Municipalités et villes	Superficie en zone agricole (ha)	Affectations de la zone agricole (%)		
		Agricole	Agro-forestière	Rurale en zone agricole
Bonaventure	7 334	72.7	25.8	1.5
Caplan	5 969	76.9	21.9	1.2
Cascapédia-St-Jules	3 105	52.1	46.3	1.6
Hope	0	0.0	0.0	0.0
Hopetown	0	0.0	0.0	0.0
New Carlisle	841	72.3	27.7	0.0
New Richmond	5 665	76.6	19.7	3.7
Paspébiac	1 775	46.2	49.2	4.6
St-Alphonse	3 552	43.3	55.1	1.6
St-Elzéar	684	0.0	100.0	0.0
St-Godefroi	1 308	45.8	52.6	1.6
St-Siméon	3 117	51.8	45.6	2.6
Shigawake	2 598	50.1	48.8	1.1
Total MRC (territoire municipalisé)	35 948	62.2	35.8	2.0

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 2001.

Compilation : MRC de Bonaventure.

Évolution du territoire et des entreprises agricoles

Dans la présente section, les données statistiques de Statistique Canada et celles du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) seront comparées et ce, pour l'ensemble des thématiques abordées. Comme les paramètres de collectes de données ne sont pas les mêmes, il est souhaitable de comparer les deux types de données afin de mieux représenter la situation. Si Statistique Canada cible principalement l'agriculture de productivité et l'occupation du territoire le MAPAQ, pour sa part, cible surtout l'activité et les enjeux économiques des entreprises agricoles.

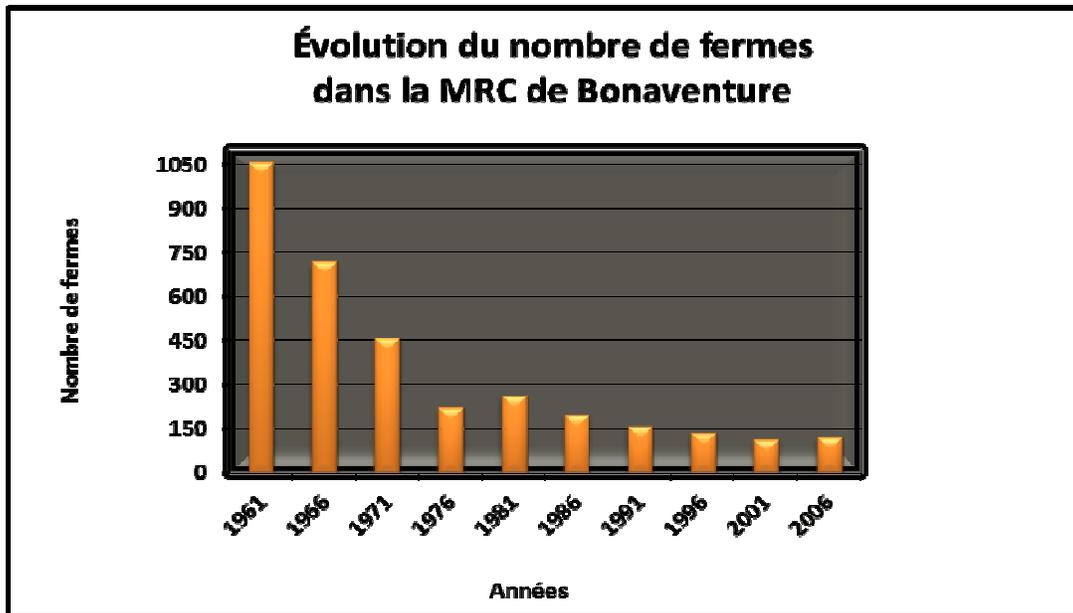
Nombre de fermes

Depuis 1961, le nombre de fermes a diminué considérablement. Seulement 11,5% du nombre d'exploitations au recensement de 1961⁴ étaient en activité en 2006 (**GRAPHIQUE 1**). Pour l'ensemble de la région GÎM, c'est à peine 10% des fermes par rapport à 1961 qui sont toujours en activité. Malgré tout, une certaine stabilité est visible depuis 1976.

⁴ Statistique Canada

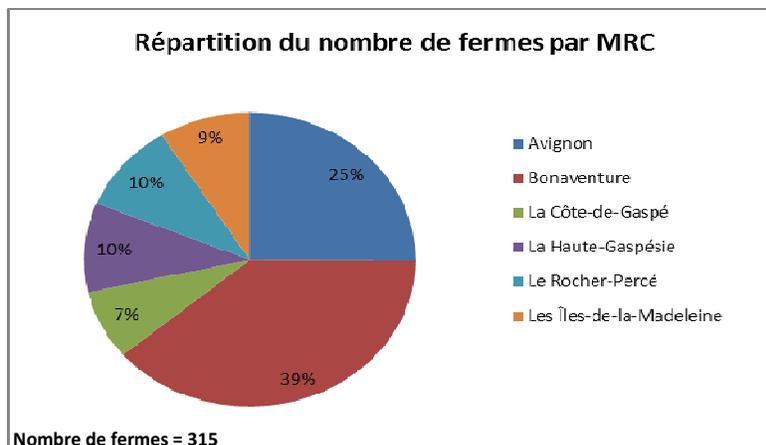
Le nombre de fermes de la MRC de Bonaventure compte pour près de 40% de l'ensemble des fermes de la région GÎM (**GRAPHIQUE 2**). Les données du recensement de 2006 indiquent une croissance du nombre de fermes passant de 112 au recensement de 2001 à 122 en 2006, ce qui correspond à la moitié des nouvelles fermes sur l'ensemble de la région GÎM.

GRAPHIQUE 1
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES
MRC DE BONAVENTURE



Source : Statistique Canada
 Compilation : MRC de Bonaventure

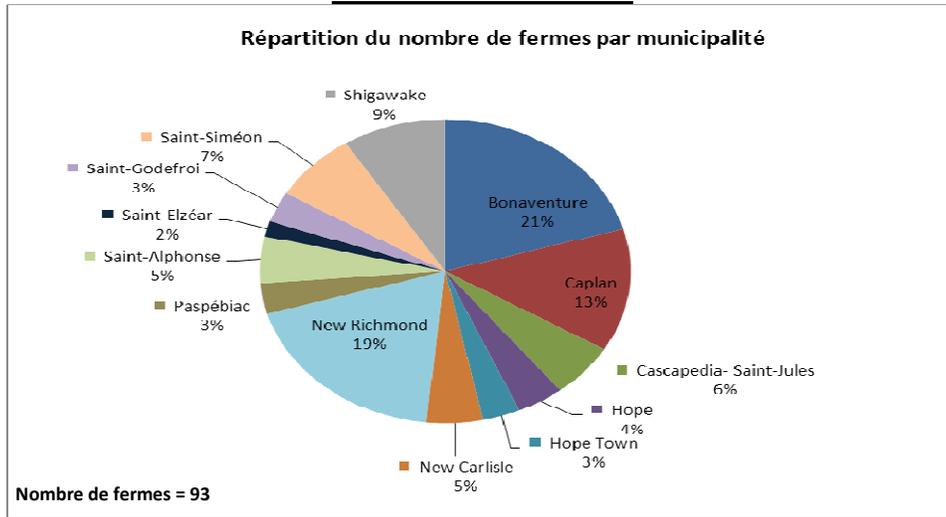
GRAPHIQUE 2
RÉPARTITION DU NOMBRE DE FERMES PAR MRC
RÉGION GÎM



Source : Statistique Canada, 2006. Compilation : MRC de Bonaventure

Selon les données des fiches d'enregistrement du MAPAQ en date de juillet 2007, on dénombrait 93 exploitations agricoles enregistrées pour la MRC de Bonaventure (**GRAPHIQUE 3**).

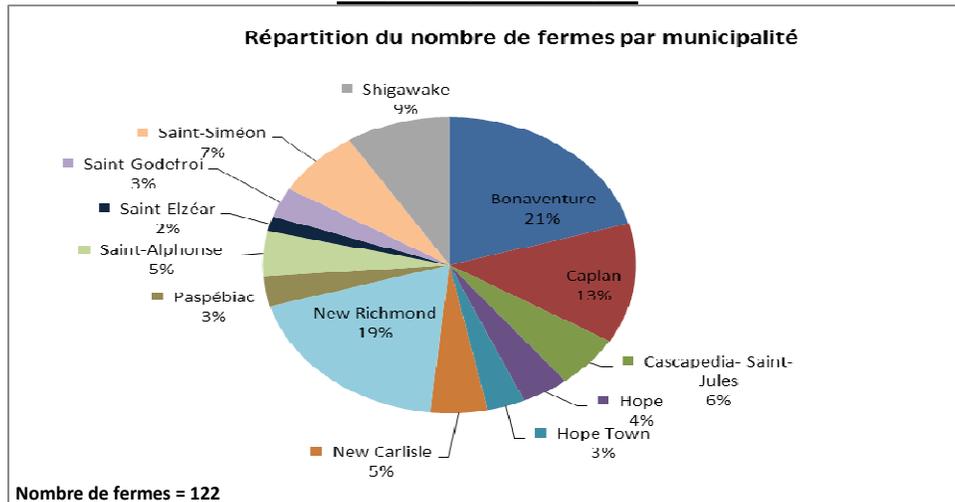
GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION DU NOMBRE DE FERMES PAR MUNICIPALITÉ (MAPAQ)
MRC DE BONAVENTURE



Source : MAPAQ, 2007 / Compilation : MRC de Bonaventure

La municipalité de Caplan et les villes de Bonaventure et New Richmond comptent pour 53 du nombre total des fermes déclarantes au recensement de l'agriculture en 2006 (**GRAPHIQUE 4**). Pour ce qui est des fermes enregistrées au MAPAQ, les municipalités ci-haut mentionnées comptent pour 59% des exploitations totales.

GRAPHIQUE 4
RÉPARTITION DU NOMBRE DE FERMES PAR MUNICIPALITÉ (STATCAN)
MRC DE BONAVENTURE



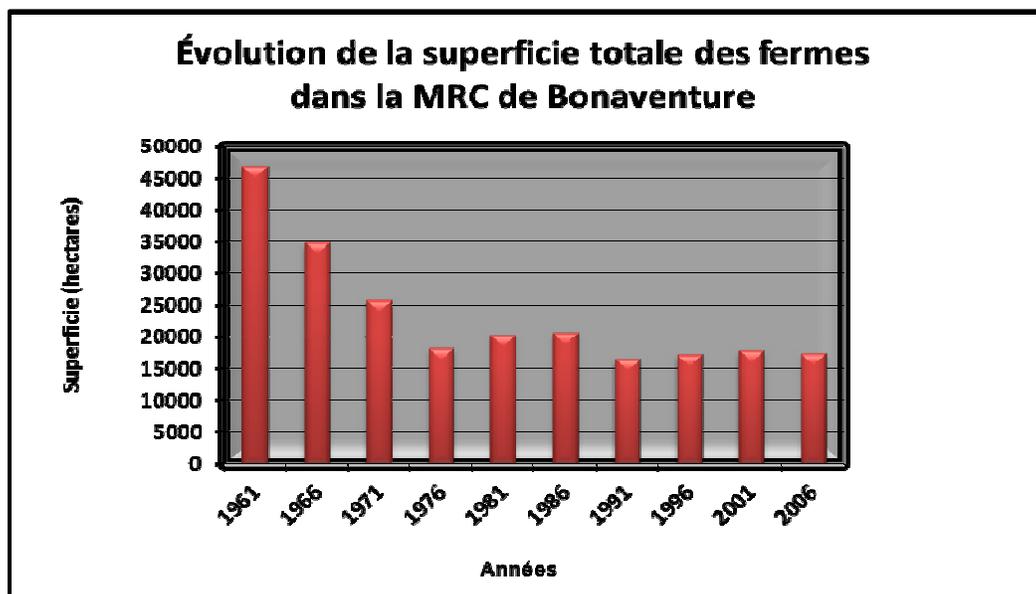
Source : Statistique Canada, 2006 / Compilation : MRC de Bonaventure

Superficies agricoles

Superficies totales occupées par les fermes

Selon les recensements de l'agriculture effectués par Statistique Canada en 2006, des 46 934 hectares voués à l'agriculture en 1961, ils restaient seulement 17 463 hectares (-63 %) de terres agricoles occupées par 122 fermes en 2006 (**GRAPHIQUE 5**).

GRAPHIQUE 5
ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE TOTALE DES FERMES
MRC DE BONAVENTURE

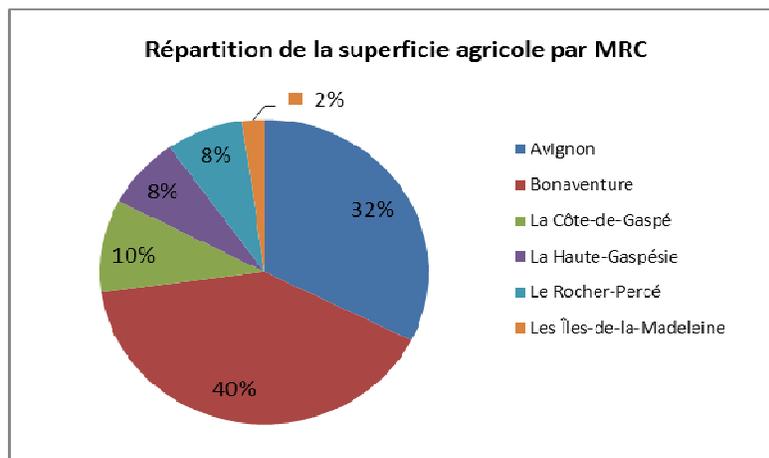


Source : Statistique Canada

Compilation : MRC de Bonaventure

Depuis 1975, le territoire agricole de la MRC de Bonaventure subit de moins fortes pressions et l'occupation agricole est relativement stable. Pour l'ensemble de la région GÎM, c'est à peine 30% des superficies de 1961 qui sont toujours occupées par les fermes, pour une perte totale d'un peu plus de 100 000 hectares. Près du tiers des superficies agricoles abandonnées dans la région GÎM sont sur le territoire de la MRC de Bonaventure. Malgré ces énormes pertes, un peu plus de 40% des superficies agricoles occupées de la région GÎM sont sur le territoire de la MRC de Bonaventure (**GRAPHIQUE 6**).

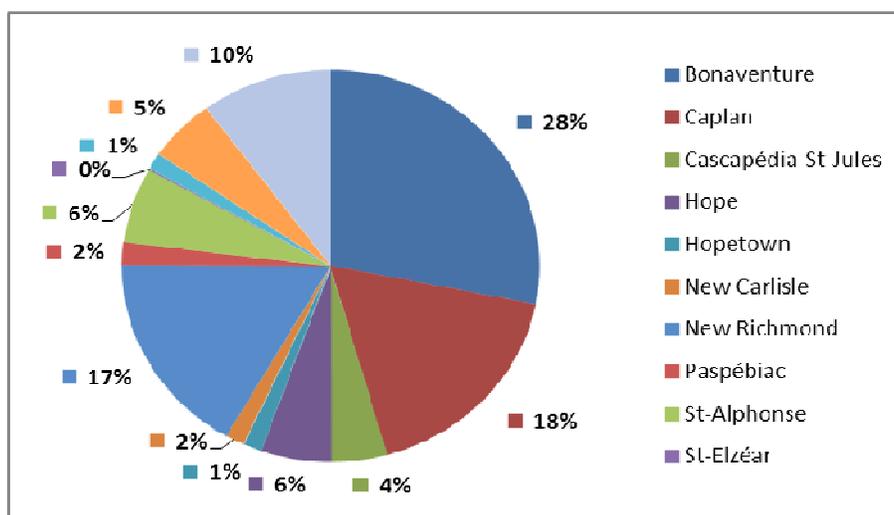
GRAPHIQUE 6
RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE PAR MRC
RÉGION GÎM



Source : Statistique Canada, 2006 / Compilation : MRC de Bonaventure

Pour sa part, le MAPAQ recensait 93 fermes sur son territoire et les entreprises agricoles enregistrées occupaient 12 991 hectares en 2007 avec 8 077 hectares en culture (**GRAPHIQUE 7**). Cette superficie représente environ le tiers du territoire protégé par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAAQ). Le taux d'occupation⁵ (28 %) de la zone agricole se situe bien en deçà de celui de l'ensemble du Québec qui est près de 50%. Le territoire à vocation agricole de la MRC de Bonaventure est donc moins occupé par les exploitants agricoles que dans le reste de la province.

GRAPHIQUE 7
RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE EN CULTURE VÉGÉTALE PAR MUNICIPALITÉ
MRC DE BONAVENTURE



Source : MAPAQ, 2007 / Compilation : MRC de Bonaventure

⁵ Proportion de la superficie occupée par les fermes sur l'ensemble de la zone agricole

Il existe une différence notable entre les données de Statistique Canada et celle du MAPAQ. Un comparatif sommaire (**TABLEAU 3**) entre le nombre total de fermes, la superficie totale de celles-ci et la superficie totale des cultures met en évidence cet élément. On peut constater l'importance de l'agriculture de loisir dans la MRC de Bonaventure avec les données de Statistique Canada. En effet, les entreprises agricoles faisant 5000 \$ et moins de revenu ne sont pas répertoriées dans les statistiques du MAPAQ. Ceci entraîne donc une différence immédiate pour le nombre de fermes (29), la superficie totale des fermes (4472 hectares) et la superficie des cultures (853 hectares).

TABLEAU 3
COMPARATIF ENTRE LES DONNÉES DE STATISTIQUE CANADA ET LE MAPAQ
MRC DE BONAVENTURE

	Comparatif entre les données de Statistique Canada et le MAPAQ	
	MAPAQ (2007)	STATISTIQUE CANADA (2007)
Nombre total de fermes	93	122
Superficie totale des fermes (occupation agricole)	12991 (ha)	17463 (ha)
Superficie totale des cultures	8077 (ha)	8929 (ha)

Source : Statistique Canada, 2006 / MAPAQ 2007

Compilation : MRC de Bonaventure

Les entreprises agricoles présentes sur le territoire des municipalités de Shigawake et Caplan et des villes de Bonaventure et New Richmond occupent une superficie plus élevée de la zone agricole que les autres entreprises agricoles de la MRC. Les municipalités de Paspébiac et de Saint-Godefroi ont un taux d'occupation très faible. Ce sont ces secteurs qui subissent encore aujourd'hui des pertes importantes de superficies agricoles. Par contre, sur l'ensemble de la MRC, l'occupation agricole demeure assez stable au fil des ans. La dynamique agricole n'est donc pas homogène sur tout le territoire. On peut facilement affirmer que certains secteurs sont en croissance et d'autres en recul. Différents facteurs peuvent expliquer les pertes et les gains de territoire agricole selon les secteurs de la MRC et l'accès aux terres agricoles en est un important.

En effet, si certains secteurs sont confrontés à la problématique de l'accès aux terres, d'autres secteurs semblent plutôt avoir un surplus de terres disponibles par rapport aux besoins des exploitants. Pour les entreprises agricoles désirant accroître leurs superficies cultivées, l'éloignement des terres disponibles peut devenir un frein considérable. Certaines de ces entreprises sont dans un secteur exploité à pleine capacité et doivent donc parcourir de longues distances pour se développer. Pour l'instant, le phénomène ne suscite pas de fluctuation sur le prix des terres agricoles. La valeur marchande de ces dernières demeure stable, ce qui n'est pas le reflet de la moyenne québécoise. Le prix à l'hectare des terres agricoles de la région GÎM reste très modeste comparativement à certaines régions du Québec où l'agriculture est plus intensive. La pression exercée sur la zone agricole par l'urbanisation peut en effet avoir des impacts importants sur le prix des terres.

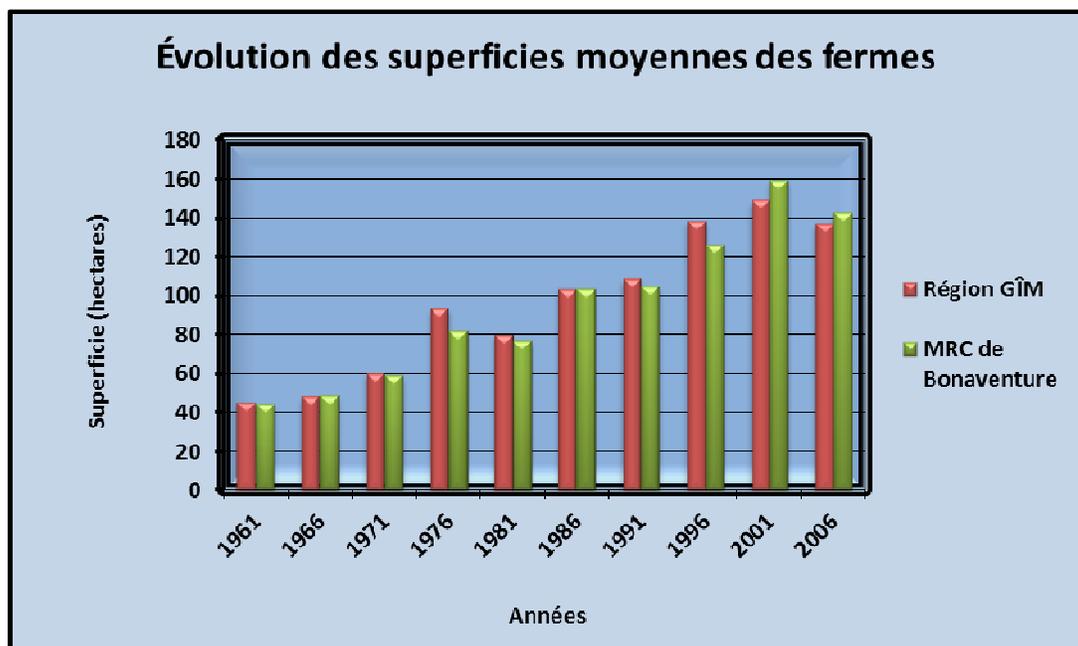
Pour la MRC de Bonaventure, comme pour l'ensemble de la région GÎM, on parle plutôt de désaffectation de l'agriculture. La régression de l'agriculture est bien visible à travers les nombreuses terres abandonnées à la friche. La régression est toutefois moins accélérée que dans la période des années 1940 à 1975. En effet, la friche forestière avait

remplacé bien des terres agricole et seule les vieilles clôtures dans les boisés témoignent d'une agriculture plus étendue durant cette période⁶.

Superficies moyennes occupées par les fermes

Selon les données du dernier recensement agricole de Statistique Canada en 2006, la superficie moyenne occupée des entreprises pour la MRC de Bonaventure était de 143 hectares alors qu'elle était de 113 hectares pour le Québec. Pour la MRC comme pour l'ensemble de la région GÎM, les superficies moyennes sont au-dessus de la moyenne québécoise. Ayant toutefois connu un sommet en 2001, les données sur les superficies moyennes des fermes de la MRC et de la région GÎM affichaient des pertes respectives de 11% et 8% entre 2001 et 2006 (GRAPHIQUE 8). En contrepartie, cet indicateur affiche pour la même période un gain de 6% pour l'ensemble du Québec.

GRAPHIQUE 8
ÉVOLUTION DES SUPERFICIES MOYENNES DES FERMES
MRC DE BONAVENTURE ET RÉGION GÎM



Source : Statistiques Canada

Compilation : MRC de Bonaventure

Malgré les pertes considérables des cinquante dernières années en ce qui a trait aux superficies agricoles et le nombre de fermes, les superficies moyennes des fermes ont une tendance ascendante (TABLEAU 4). Les exploitations agricoles sont de nos jours plus imposantes que dans le passé et ce phénomène peut s'expliquer en partie par le faible coût des

⁶ Constats suite aux visites sur le terrain

terres agricoles qui permet aux exploitants, qui sont de moins en moins nombreux, d'occuper de plus grandes superficies. Concernant l'occupation moyenne des terres, le recul observé entre les recensements de 2001 et 2006 est attribuable à l'augmentation du nombre d'exploitants.

TABLEAU 4
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES ET SUPERFICIES AGRICOLES (HECTARES)
MRC DE BONAVENTURE ET RÉGION GÎM

Évolution du nombre de fermes et superficies agricoles (hectares)						
	MRC Bonaventure			Région Gaspésie-Iles-de-la-Madelaine		
	Nombre de fermes	Superficie totale (ha)	Superficie des terres par ferme (ha)	Nombre de fermes	Superficie totale (ha)	Superficie des terres par ferme (ha)
1961	1 057	46 934	44.4	3 227	146 812	45.5
1966	719	34 839	48.5	2 240	108 381	48.4
1971	458	25 854	59.0	1 284	77 403	60.3
1976	223	18 239	81.8	550	51 498	93.6
1981	264	20 319	77.0	727	58 077	79.9
1986	200	20 638	103.2	545	56 264	103.2
1991	158	16 519	104.6	375	40 727	108.6
1996	137	17 299	126.3	331	45 823	138.4
2001	112	17 856	159.5	295	43 552	149.0
2006	122	17 463	143.0	315	43 127	137.0

Source : Statistique Canada / Compilation : MRC de Bonaventure

Superficies cultivées par les fermes

La superficie moyenne cultivée des exploitants agricoles était, pour la MRC de Bonaventure et selon les données de Statistique Canada du recensement 2006, de 73 hectares alors qu'elle était de 63 hectares pour le Québec. Pour sa part, la région GÎM affiche une superficie moyenne cultivée de 57 hectares. Toujours selon les données de Statistique Canada, les entreprises agricoles de la MRC de Bonaventure cultivaient une moins forte proportion de leurs terres (51%) que la moyenne provinciale (56%) en 2006. Cependant, elles affichaient un taux supérieur à la moyenne régionale (42%). L'agriculture dans la MRC de Bonaventure n'est pas considérée comme étant très intensive. À l'image du portrait régional, on peut parler d'un mode plutôt extensif. Les exploitations occupent et cultivent en moyenne de plus grandes superficies que la moyenne québécoise. Par contre, elles cultivent une plus faible proportion de leurs terres.

La superficie cultivée pour la MRC de Bonaventure selon les données de la fiche d'enregistrement des exploitants agricoles au MAPAQ est de 8076 hectares, ce qui correspond à 62% des superficies occupées par les fermes enregistrées.

Actuellement, plus de 28% des terres cultivées de la MRC sont sur le territoire de la ville de Bonaventure. Les cultures fourragères représentent près de 40% des superficies en cultures végétales sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les cultures céréalières arrivent deuxième avec 35% et les pâturages avec 15%. Ensemble, ces cultures représentent donc 90% des superficies cultivées (TABLEAU 5). Les superficies utilisées pour l'acériculture ne sont pas comptabilisées dans l'espace cultivé de la MRC mais représentent tout de même 172 hectares. Les productions acéricoles enregistrées comme exploitations agricoles au MAPAQ sont situées dans les municipalités de Cascapédia-St-Jules et la ville de Bonaventure.

TABLEAU 5
SUPERFICIE DES CULTURES VÉGÉTALES PAR TYPE DE CULTURE (HECTARES)
MRC DE BONAVENTURE

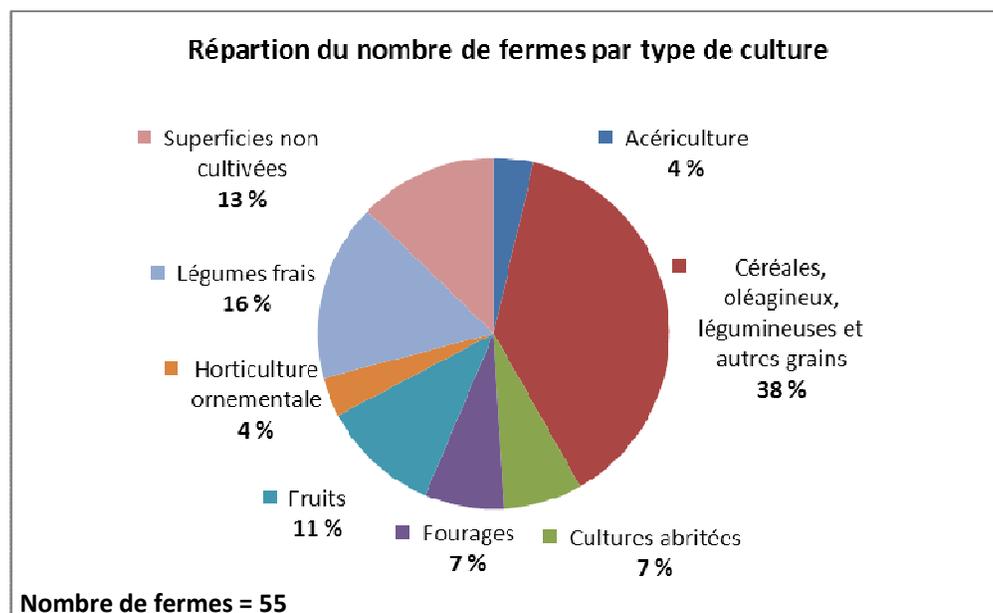
	Suprерficiés en cultures végétales (ha)										
	Céréale	Serre	Fourrage	Fruit	Maràcher	Horticulture	Pàturage	Bio	Autres	Cultivée	Non-cultivée
Bonaventure	763.1	0.0	965.7	4.2	263.7	0.0	211.4	0.0	106.7	2 314.7	1 549.4
Caplan	1 131.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	183.8	103.1	0.0	1 418.5	706.9
Cascapédia-St-Jules	72.2	0.1	185.3	0.0	0.0	0.0	83.9	0.0	0.0	341.6	455.4
Hope	189.4	0.0	114.4	1.1	0.0	0.0	63.2	73.4	0.0	441.4	294.9
Hopetown	63.3	0.0	34.1	0.0	0.0	0.0	18.1	0.0	0.0	115.5	14.6
New Carlisle	0.0	0.0	108.2	0.0	0.0	0.0	12.2	0.0	0.0	120.4	0.0
New Richmond	120.9	2.4	649.4	1.5	6.7	9.0	252.2	3.5	1.1	1 046.6	743.7
Paspébiac	56.2	2.1	62.0	0.0	0.0	4.5	25.6	0.0	0.0	150.4	61.2
St-Alphonse	32.8	0.0	359.9	0.0	0.0	0.0	107.2	0.0	0.0	499.9	282.9
St-Elzéar	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.0	0.0	0.0	12.0	27.7
St-Godefroi	4.5	0.0	61.0	0.0	0.0	0.0	45.2	0.0	0.0	110.7	93.4
St-Siméon	134.9	0.0	158.2	24.6	13.0	0.0	81.0	6.4	1.7	419.8	149.0
Shigawake	220.6	0.0	458.9	1.0	0.0	0.0	138.9	0.0	0.0	819.4	536.1
Ensemble de la MRC	2 788.9	4.6	3 157.2	32.4	283.9	13.5	1 234.7	186.4	109.5	7 810.9	4 915.1

Source : MAPAQ, 2007.

Compilation : MRC de Bonaventure

Un peu plus du tiers des 55 exploitations agricoles de la MRC de Bonaventure ont comme principales cultures les céréales, les oléagineux et les légumineuses et autres grains. Dans le même ordre d'idées, les cultures de légumes frais et de fruits sont les principales cultures de production pour 15 exploitants (**GRAPHIQUE 9**).

GRAPHIQUE 9
RÉPARTITION DU NOMBRE DE FERMES PAR TYPE DE CULTURE
MRC DE BONAVENTURE



Source : MAPAQ, 2007 / Compilation : MRC de Bonaventure

Location des terres agricoles

Les modes d'occupation des terres agricoles changent et les agriculteurs réagissent à un environnement de plus en plus concurrentiel. Pour répondre à ces besoins, les entreprises agricoles doivent se tourner vers la location de terres qui sont, dans la majorité des cas, la propriété de gens qui ne sont pas agriculteurs. Selon les données du MAPAQ et pour l'ensemble de la MRC de Bonaventure, la proportion des superficies en location pour les terres agricoles est de 40%. Cette proportion est largement supérieure à la moyenne québécoise qui est de 27%. Une proportion de terres agricoles en location élevée ne signifie pas nécessairement un faible dynamisme agricole. Il démontre plutôt l'importance d'utiliser l'espace agricole disponible autour des exploitations.

Une problématique récurrente aux terres en location est la faible productivité des sols. En effet, ces derniers ont tendance à s'appauvrir plus vite faute d'amendement et de labour. Les locataires agriculteurs s'investissent moins dans une démarche de productivité à long terme. Par conséquent, ceux-ci ont tendance à utiliser le potentiel restant des sols loués pendant quelques années avant d'abandonner, par la suite, l'activité agricole sur ces terres. La dynamique serait tout autre si les ententes de location s'établissaient sur de plus longues périodes. L'investissement des exploitants sur ces sols agricoles ne peut se rentabiliser que sur une période minimale de cinq ans et préférentiellement dix ans. Pour différentes raisons, les propriétaires préfèrent généralement s'entendre sur de courte période. Les baux signés en bonne et due forme ne sont toutefois pas les seules pratiques de location adoptées car beaucoup d'ententes informelles sont conclues sans être comptabilisées.

On peut donc spéculer sur le fait que la réalité sur le terrain est bien différente et le taux de location est sans aucun doute plus élevé. Le tableau qui suit dresse une tendance sur le taux de location des terres agricoles par municipalité et pour l'ensemble du territoire de la MRC de Bonaventure. Les territoires de la ville de Bonaventure et de New Richmond sont ceux où les superficies louées sont les plus vastes. Quoique moins importants en superficie, les territoires agricoles des municipalités de St-Godefroi et St-Alphonse sont ceux affichant les taux de location les plus élevés de la MRC (**TABLEAU 6**).

TABLEAU 6
SUPERFICIE DES TERRES AGRICOLES (HECTARES)
(LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES)
MRC DE BONAVENTURE

	Superficies des terres agricoles (hectares)			
	Exploitant/locataire		Exploitant/propriétaire	
Bonaventure	1 488.69	49.10%	1 543.37	50.90%
Caplan	601.91	29.75%	1 421.61	70.25%
Cascapédia-St-Jules	308.48	39.15%	479.53	60.85%
Hope	17.74	5.57%	300.54	94.43%
Hopetown	47.59	20.27%	187.18	79.73%
New Carlisle	96.74	45.64%	115.23	54.36%
New Richmond	1 202.79	54.44%	1 006.72	45.56%
Paspébiac	93.94	38.34%	151.08	61.66%
St-Alphonse	530.08	57.29%	395.15	42.71%
St-Elzéar	18.62	3.90%	459.05	96.10%
St-Godefroi	126.84	58.19%	91.14	41.81%
St-Siméon	375.39	42.92%	499.26	57.08%
Shigawake	291.24	20.37%	1 138.50	79.63%
Ensemble de la MRC	5 200.05	40.04%	7 788.36	59.96%

Source : MAPAQ, 2007.

Compilation : MRC de Bonaventure

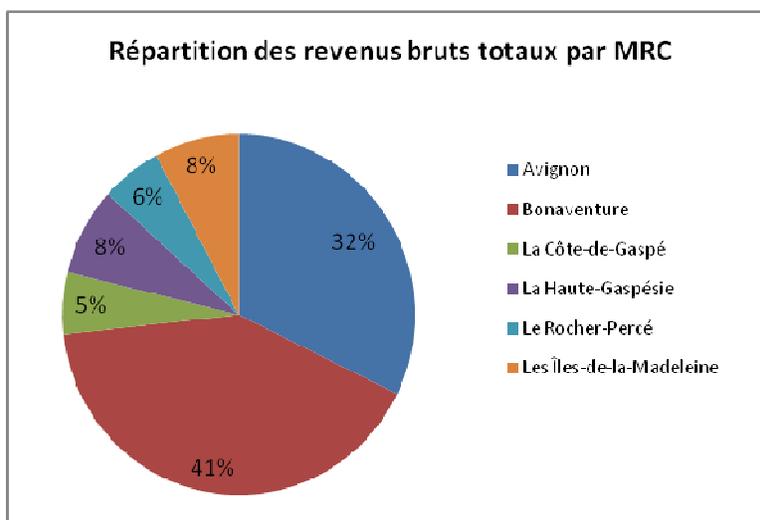
Revenus et capitaux agricoles

Revenus bruts totaux

Les revenus agricoles bruts de la MRC de Bonaventure s'élevèrent à 9 815 795 dollars selon les données du recensement de l'agriculture de 2006. Si la MRC générerait 41,04% des revenus totaux de la région GÎM (**GRAPHIQUE 10**), cette dernière générerait, pour sa part, seulement 0,32 %⁷ des revenus agricoles totaux de la province.

⁷ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2006.

GRAPHIQUE 10
RÉPARTITION DES REVENUS BRUTS TOTAUX PAR MRC
RÉGION GÎM



Source : Statistique Canada, 2006.
 Compilation : MRC de Bonaventure

Ce sont les entreprises agricoles situées sur le territoire des villes de Bonaventure et New Richmond qui génèrent la plus grande part des revenus agricoles comptabilisés pour le territoire de la MRC de Bonaventure. Le poids régional des fermes ayant les revenus les plus importants a augmenté entre le recensement de 2001 et de 2006 pour la MRC de Bonaventure. Le nombre de fermes avec un revenu agricole brut de plus de 100 000\$ est passé de 22 en 2000 à 31 en 2005 (TABLEAU 7).

TABLEAU 7
ÉVOLUTION DES REVENUS TOTAUX
MRC DE BONAVENTURE

Valeurs (\$)	Évolution des revenus totaux			
	2001		2006	
	(nb)	(% régional)	(nb)	(% régional)
Moins de 10 000 \$	18	36.0%	19	34.5%
10 000 \$ à 24 999 \$	24	35.8%	25	36.2%
25 000 \$ à 49 999 \$	24	41.4%	23	41.1%
50 000 \$ à 99 999 \$	24	45.3%	24	41.4%
100 000 \$ à 249 999 \$	19	35.2%	22	38.6%
250 000 \$ à 499 999 \$	2	33.3%	7	41.2%
500 000 \$ et plus	1	25.0%	2	66.7%
Nombre total de fermes	112	35.8%	122	41.0%

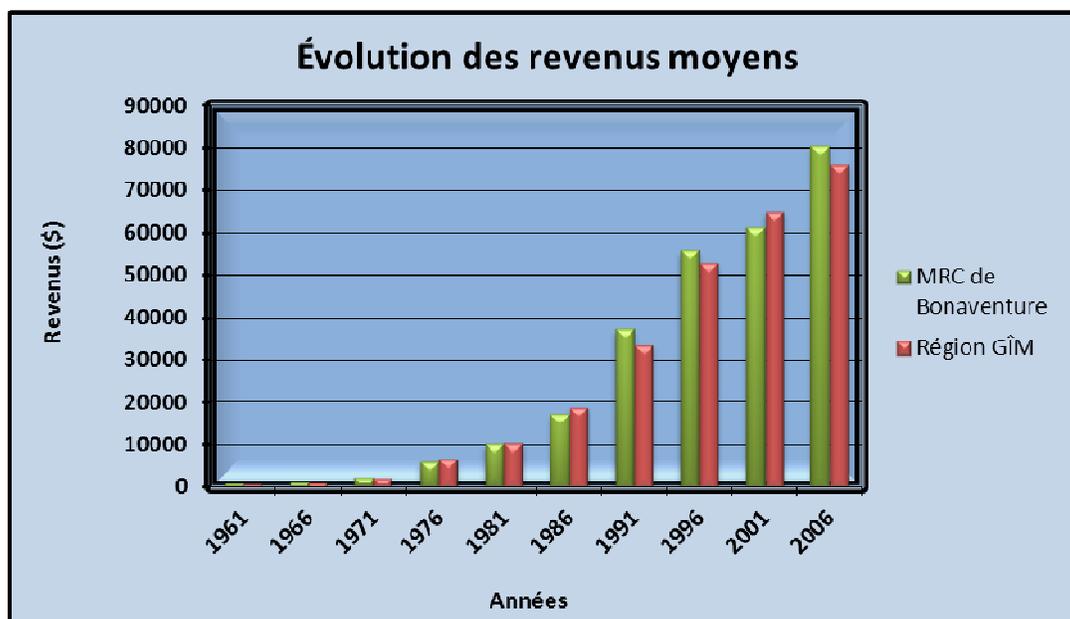
Source : Statistique Canada
 Compilation : MRC de Bonaventure

Revenu moyen des exploitations

Le revenu moyen des exploitations agricoles pour la MRC de Bonaventure correspond à 80 457 \$, ce qui est supérieur au revenu moyen de l'ensemble de la région GÎM qui se situe à 75 926\$. Toutefois, le revenu moyen des exploitations agricoles de la MRC de Bonaventure est trois fois moins élevé que le revenu moyen provincial qui avoisine les 240 000 \$⁸. Le faible revenu moyen des entreprises agricoles de la MRC de Bonaventure par rapport à la moyenne provinciale peut s'expliquer par une plus grande proportion des revenus provenant des productions végétales. Pour la MRC, la part du revenu attribuable aux productions végétales est de 60%, alors qu'elle se situe à 29 % pour l'ensemble du Québec. Les productions animales génèrent habituellement un revenu plus élevé par ferme que les productions végétales. Malgré tout, le revenu moyen a tout de même connu une forte augmentation (31 %) entre 2001 et 2006.

Pour la même période, le revenu moyen de la région GÎM a connu une augmentation plus faible. Contrairement au profil régional où le revenu moyen augmente de manière constante, on observait pour le territoire de la MRC de Bonaventure un ralentissement de la cadence entre 1996 et 2001 et un rattrapage considérable entre 2001 et 2006 (**GRAPHIQUE 11**). Ce sont les exploitations agricoles de la localité de Saint-Siméon qui disposaient des revenus moyens les plus élevés en 2009 (**TABLEAU 8**).

GRAPHIQUE 11
ÉVOLUTION DES REVENUS MOYENS
MRC DE BONAVENTURE ET RÉGION GÎM



Source : Statistique Canada
Compilation : MRC de Bonaventure

⁸ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2006.

Revenu par hectare en culture

Selon les données de recensements agricoles de Statistique Canada 2006, le revenu par hectare cultivé pour la MRC de Bonaventure est relativement faible par rapport à la région GÎM et particulièrement à l'ensemble du Québec. Il est important de mentionner que selon les acteurs du milieu agricole local, seulement 10% des terres en culture sur le territoire de la MRC de Bonaventure offrent des rendements optimaux. Faute de capitaux nécessaires pour un investissement direct sur l'amélioration de la qualité des sols, les exploitants agricoles cultivent de plus grandes superficies. Cette situation peut expliquer en partie le faible revenu à l'hectare pour le territoire de la MRC. La faible part de revenu généré par le fourrage récolté est étonnante : seulement 0,24% des revenus totaux pour 40% des superficies en culture⁹. Évidemment, le foin est en grande partie consommé par le bétail sans apporter de revenu direct. La faible densité d'unités animales explique davantage le manque à gagner pour redresser la situation. Néanmoins, on observe une certaine progression entre 2001 et 2006, les revenus agricoles par hectare cultivé pour la MRC sont passés de 947\$/ha à 1099\$/ha¹⁰.

Les données en provenance des fiches d'enregistrements du MAPAQ indiquent un revenu à l'hectare de 1326\$. Les localités générant les plus hauts revenus par hectare cultivé sont celles de Saint-Siméon et de New Richmond. Les localités de Paspébiac et de New Carlisle possèdent, pour leur part, les revenus les plus bas (**TABLEAU 8**).

TABLEAU 8
REVENU AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ
MRC DE BONAVENTURE

Municipalité	Revenu agricole par municipalité			Principales productions Végétales/Animales
	Revenus totaux (\$)	Revenu moyen (\$)	Revenu à l'hectare (\$/ha)	
Bonaventure	2 808 236	117 010	1 234	Légumes frais/Bovins laitiers
Caplan	1 156 006	96 334	815	Céréales et autres grains/Bovins laitiers
Cascapédia-Saint-Jules	231 556	38 593	677	Cultures abritées/Bovins de boucherie
Hope et Hope Town	591 605	84 515	1 062	Ovins/Bovins de boucherie
New-Carlisle	34 919	11 640	290	Ovins/Bovins de boucherie
New-Richmond	2 953 001	147 650	2 183	Légumes frais/Horticulture
Paspébiac	485 838	242 919	383	Bovins de boucherie/Céréales et autres grains
Saint-Alphonse	485 641	121 410	971	Bovins de boucherie/Ovins
Saint-Godefroi	97 254	32 418	878	Bovins de boucherie
Saint-Siméon	1 115 922	223 184	2 657	Céréales et autres grains/Légumes frais
Shigawake	582 364	83 195	711	Bovins de boucherie/Bovins laitiers
Total	10 542 342	108 988	1 326	

Source : MAPAQ, 2007

Compilation MRC de Bonaventure

Les revenus agricoles totaux de la MRC ont augmenté de 43,07% entre 2001 et 2006 après avoir connu une diminution de 10,14% entre 1996 et 2001. Notons que pour la période 2001 à 2006, la région GÎM a connu une augmentation de 24,9%, alors que pour l'ensemble du territoire québécois c'est une augmentation de 20,47% qui a été enregistrée (**TABLEAU 9**).

⁹ MAPAQ, 2007.

¹⁰ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture.

TABLEAU 9
ÉVOLUTION DES REVENUS AGRICOLES
MRC DE BONAVENTURE ET RÉGION GÎM

	Évolution des revenus agricoles (\$)			
	MRC Bonaventure		Région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	
	Revenus totaux	Revenus Moyens	Revenus totaux	Revenus moyens
1961	814 222	770	2 488 355	771
1966	733 464	1 020	2 386 383	1 065
1971	955 918	2 087	2 927 517	2 280
1976	1 336 656	5 994	3 634 027	6 607
1981	2 657 569	10 067	7 481 011	10 290
1986	3 458 980	17 295	10 246 278	18 801
1991	5 872 895	37 170	12 596 038	33 589
1996	7 634 761	55 728	17 477 062	52 801
2001	6 860 896	61 258	19 149 444	64 913
2006	9 815 795	80 457	23 916 800	75 926

Source : Statistique Canada

Compilation : MRC de Bonaventure

Répartition des revenus par type de production

La culture des légumes frais et l'élevage du bovin de boucherie occupent respectivement la première et la deuxième place des productions que l'on retrouve sur le territoire de la MRC de Bonaventure et ceux-ci comptent pour 50 % des revenus agricoles bruts. Malgré un potentiel intéressant, l'acériculture génère une faible part du revenu agricole (TABLEAU 10).

Pour la municipalité de Cascapédia-St-Jules, 62,2% des revenus annuels proviennent des cultures abritées et 26,7% de la production bovine. Pour New Richmond, la production de légumes frais génère la plus grande part des revenus agricoles. Trois principales productions se partagent près de 90% des revenus dans la localité de Caplan, les céréales, la production laitière et la production bovine. Dans la municipalité de Saint-Alphonse, la production bovine domine avec un peu plus de la moitié des revenus et est suivie par la production ovine et celle des céréales. Pour Saint-Siméon, la production de céréales et de légumes frais génèrent pratiquement l'ensemble des revenus. La ville de Bonaventure est le territoire agricole qui offre la plus grande diversification. Parmi les produits générant une part importante des revenus, on retrouve les légumes frais, le lait, les céréales, les bovins et les ovins. Pour la municipalité de New Carlisle, la production ovine et la production bovine comptent pour 97% des revenus agricoles. Deux productions se partagent les revenus agricoles totaux dans la municipalité de Paspébiac soit, la production bovine et les céréales. Pour la localité de Hope, trois productions se partagent l'ensemble des revenus, la production ovine compte pour 49,4%, la production bovine 36,7% et la production de fruits 13,8%. Pour Hope Town, la production bovine domine avec 85,1 % tandis que les céréales comptent pour 14,2%. Pour Shigawake, la production bovine compte pour 30,6%, la production laitière 26,4%, les chevaux 16,9% et les céréales 13,6% (VOIR ANNEXE 4). Pour des raisons de

confidentialité, les municipalités de Saint-Elzéar et de Saint-Godefroi ne sont pas mentionnées.

TABLEAU 10
RÉPARTITION DES REVENUS ANNUELS PAR TYPE DE PRODUCTION
MRC DE BONAVENTURE

Répartition des revenus annuels par type de production			
Type de production	Revenus (\$)	Proportion (%)	Inventaire
Bovins de boucherie	2 115 761.47	20.92	2 594 unités animales
Bovins laitiers	1 019 023.94	10.08	473 vaches
Ovins	694 000.36	6.86	712 unités animales
Volailles	140 216.06	1.39	21 unités animales
Chevaux d'élevage	101 175.45	1.00	162 chevaux
Autre production (miel, lamas, etc.)	462.86	0.00	6 unités animales
Total des productions animales	4 070 640.14	40.25	3909 unités animales
Légumes frais	2 938 741.61	29.06	270 ha
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1 594 888.01	15.77	2 785 ha
Horticulture ornementale	918 291.00	9.08	14 ha
Cultures abritées	324 733.75	3.21	7 ha
Fruits	120 390.24	1.19	312 ha
Boisés de ferme	98 884.24	0.98	n/d
Fourrages récoltés	24 429.77	0.24	3 157 ha
Autre superficie (engrais vert, tabac, etc.)	18 282.78	0.18	110 ha
Acériculture	4 707.46	0.04	172 ha
Total des productions végétales	6 043 348.86	59.75	6 827 ha
Total	10 113 989.00	100	

Source : MAPAQ, 2007

Compilation MRC de Bonaventure

Capital agricole total

Le capital agricole total est la valeur marchande en dollars courants de l'ensemble des machineries, matériels, équipements, animaux, terres et bâtiments agricoles¹¹. La valeur totale du capital agricole de la MRC de Bonaventure se chiffrait à 50 649 028\$ en 2006, soit 42% du capital agricole de la région GÎM. Entre 2001 et 2006, sur le territoire de la MRC, la valeur du capital agricole a progressé de 51%, ce qui est largement supérieur à l'augmentation régionale et provinciale qui a été respectivement de 36% et de 24%. Le nombre de fermes de la MRC de Bonaventure ayant une valeur en capital agricole élevée a augmenté entre le recensement de 2001 et de 2006. En effet, les fermes avec une valeur en capital agricole de plus de 500 000\$ sont passées de 13 en 2001 à 39 en 2006 (TABLEAU 11).

¹¹ Statistique Canada, 2006.

TABLEAU 11
ÉVOLUTION DE LA VALEUR TOTALE DU CAPITAL AGRICOLE
MRC DE BONAVENTURE

Valeurs (\$)	Évolution de la valeur total du capital agricole			
	2001		2006	
	(nb)	(% régional)	(nb)	(% régional)
Moins de 100 000 \$	15	31.9%	13	34.2%
100 000 \$ à 199 999 \$	24	33.3%	18	27.7%
200 000 \$ à 349 999 \$	36	44.4%	30	44.8%
350 000 \$ à 499 999 \$	24	52.2%	22	33.8%
500 000 \$ à 999 999 \$	10	25.6%	32	48.5%
1 000 000 \$ à 1 499 999 \$	3	42.9%	6	50.0%
1 500 000 \$ à 1 999 999 \$	0	0.0%	1	50.0%
2 000 000 \$ et plus	0	0.0%	0	0.0%
Nombre total de fermes	112	38.3%	122	42.3%

Sources : Statistique Canada. Recensement de 2001 et 2006.

Compilation : MRC de Bonaventure

Capital agricole moyen par exploitation

Le capital agricole moyen par entreprise en 2006 était de 415 156\$ sur le territoire de la MRC de Bonaventure, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale mais, qui tout de même demeure inférieur de moitié à la moyenne provinciale (**TABLEAU 12**). Selon les données du recensement de Statistique Canada, le capital agricole moyen pour les entreprises a progressé plus rapidement entre 2001 et 2006 dans la MRC (38%) que dans la région GÎM (26%) et pour l'ensemble du Québec (30%).

Capital agricole par hectare en culture

Selon les données du recensement agricole de 2006, la MRC de Bonaventure possède le plus faible capital agricole par hectare cultivé de la région GÎM, soit 5672\$/ha comparativement à 6663\$/ha pour l'ensemble du territoire régional (**TABLEAU 12**). La moitié des hectares en culture, soit 8 929 hectares, sont dans la MRC de Bonaventure et explique en partie cette situation. Les plus grands capitaux par hectare cultivé sont dans les MRC ayant le moins de terres en culture. Par exemple, la MRC La Côte-de-Gaspé avec 251 hectares en culture possède un très grand capital par hectare cultivé, 18 585\$/ha. La différence entre les données régionales et celles de la province s'explique en partie par la faible valeur des terres. La part pour les terres et les bâtiments dans le capital agricole total est moins élevé à l'échelle locale et régionale que celle de la province. À cet égard, la valeur des terres et bâtiments par hectare cultivé pour la MRC de Bonaventure est de 3 669\$/ha comparativement à 10 529\$/ha pour le Québec. La moyenne par entreprise pour la valeur du capital des terres et bâtiments sur le territoire de la MRC est de 269 000\$, alors que pour l'ensemble du Québec, cette moyenne est de 663 000\$. La proportion de la machinerie, équipements et matériels agricoles dans le capital agricole total est plus importante dans la région GÎM avec 26% que

la proportion à l'échelle de la province qui est de 16%. La valeur des cheptels dans le capital agricole total affiche la même proportion tant pour la MRC, la région GÎM que le Québec, soit environ 8% du capital agricole total.

TABLEAU 12
REVENU ET VALEUR DU CAPITAL AGRICOLE (\$)
MRC DE BONAVENTURE

	Revenu et valeur du capital agricole (\$)				
	Statistique Canada				MAPAQ
	2001-MRC	2006-MRC	2006-Région	2006-Québec	2009-MRC
Revenus totaux	6 860 896	9 815 795	23 916 800	7 397 699 035	10 705 594
Revenu moyen	61 258	80 457	75 926	241 164	112 690
Revenu/ha cultivé	947	1 099	1 332	3 827	1 326
Capital agricole total	33 651 677	50 649 028	119 631 240	26 538 902 059	n/d
Capital moyen	300 461	415 156	379 782	865 164	n/d
Capital/ha cultivé	4 645	5 672	6 663	13 727	n/d

Sources : Recensements de l'agriculture de Statistique Canada, 2001, 2006; MAPAQ, 2007

Compilation : MRC de Bonaventure

Les productions animales

Les productions animales comptent pour 40% des revenus. Toutefois, la répartition des fermes n'est pas représentative des revenus générés puisque près de 75% des exploitations ont comme principale production la production animale¹².

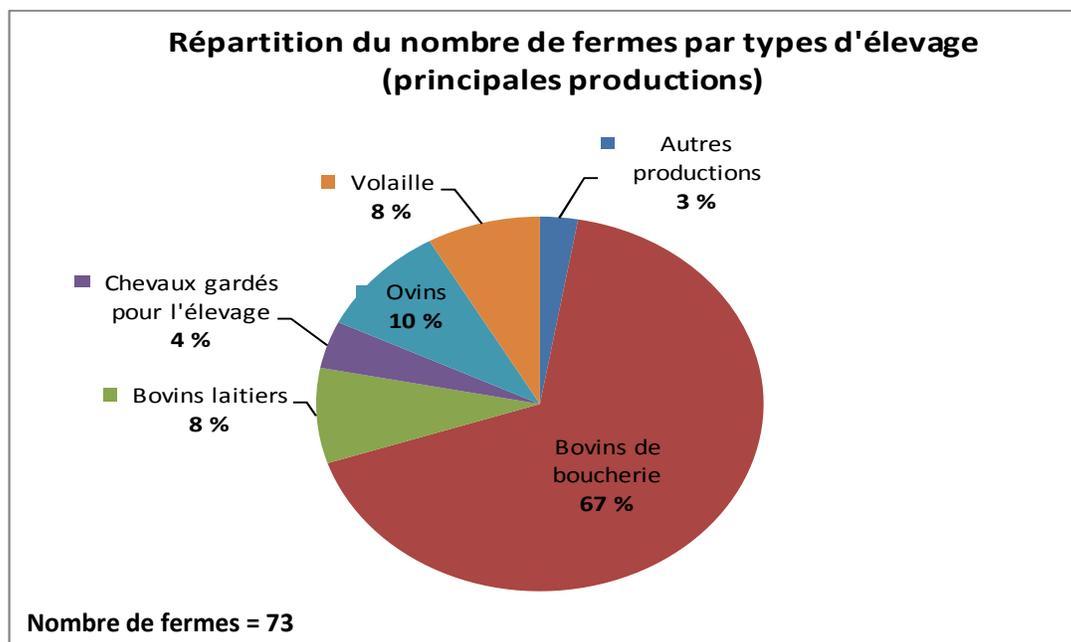
La production bovine

Près du trois quarts des fermes de la MRC de Bonaventure (67 %) ont comme principale production le bovin de boucherie (**GRAPHIQUE 12**). Seules les localités de Saint-Elzéar et New Carlisle n'ont pas de producteurs de bovins et New Richmond est la localité où l'on compte le plus grand nombre de bovins de boucherie (**TABLEAU 13**). Le développement de la production bovine peut bénéficier de certains éléments favorables sur le territoire de la MRC de Bonaventure, comme par exemple la disponibilité des fourrages. Par contre, l'âge moyen des producteurs de bovins qui est assez élevé, ainsi que le manque de relève sont les principales contraintes au développement de ces exploitations. L'éloignement des sites d'abattages s'avère aussi un inconvénient considérable¹³. Le créneau pour la production de viande de bovin locale dispose d'opportunités intéressantes pour le développement de la production bovine. Depuis quelques années, la coopérative «Bœuf Gaspésie» fait sa place sur le marché local et même extrarégional. Le consommateur recherche de plus en plus la proximité des marchés et un produit de haute qualité.

¹² MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitants agricoles, 2009.

¹³ Constats des consultations auprès des agriculteurs, 2010.

GRAPHIQUE 12
RÉPARTITION DU NOMBRE DE FERMES PAR TYPES D'ÉLEVAGE
MRC DE BONAVENTURE



Source : MAPAQ, 2007.
 Compilation : MRC de Bonaventure

TABLEAU 13
NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES PAR MUNICIPALITÉ
MRC DE BONAVENTURE

	Nombre d'unités animales par municipalité						Total
	Bovin de boucherie	Bovin laitiers	Chevaux d'élevage	Ovins	Volailles	Autres productions	
Bonaventure/St-Elzéar	414	179	23	213	1	0	830
Caplan	304	137	14	80	15	0	550
Cascapédia-St-Jules	164		8	22		0	194
Hope	178		8	210		0	396
Hope Town	41					5	46
New Carlisle			4	35			39
New Richmond	600		47	17	5	1	670
Paspébiac	47		11				58
St-Alphonse	369			110			479
St-Godefroi	62						62
St-Siméon	133		6				139
Shigawake	282	92	41	25			440
Total MRC	2 594	408	162	712	21	6	3 903

Source : MAPAQ, 2007. Compilation : MRC de Bonaventure

La production ovine

La production ovine arrive au deuxième rang et ce, tant pour le nombre de fermes que pour la taille du cheptel. Présente dans huit municipalités sur les treize de la MRC de Bonaventure, elle est pour sept exploitations la principale production et arrive au troisième rang des productions animales pour le revenu annuel généré derrière les productions laitière et bovine. Malgré une qualité de produit supérieure à la concurrence internationale, le prix des produits demeure faible et la commercialisation est difficile (**TABLEAU 13**).

La production laitière

La production laitière est présente dans trois localités de la MRC de Bonaventure, soit celles de Caplan, Bonaventure et Shigawake. On dénombre six entreprises se partageant 473 bovins laitiers, une situation qui s'est dégradée au fil des ans. Les investissements importants pour se conformer aux normes environnementales ont découragé quelques entreprises déjà économiquement fragiles. Les entreprises qui sont demeurées en place sont solides et promues à de grandes opportunités de développement. Selon les données les plus récentes du MAPAQ, cette production génère le quart des revenus annuels en production animale, soit un peu plus d'un million de dollars (**TABLEAU 13**).

La production avicole

La production avicole demeure contingentée et le prix des quotas est très élevé. De ce fait, une seule exploitation sur le territoire de la MRC de Bonaventure en fait sa principale production. La part des revenus de cette production sur l'ensemble des revenus agricoles reste tout de même assez faible (**TABLEAU 13**).

Les autres productions animales

L'élevage de chevaux est supporté principalement par trois exploitations sur le territoire et génère 1% des revenus agricoles totaux. La production de miel, de lamas, de yaks et quelques autres sont marginales et la part du revenu annuel agricole généré par ces productions est assez négligeable. Toutefois, ces types de productions amènent une diversification des productions animales au sein de la MRC et dynamisent l'occupation du territoire. Deux entreprises sur le territoire de la MRC, l'une à St-Elzéar (Yaks) et l'autre à Cascapédia-St-Jules (Lamas) exploitent ces productions non traditionnelles. Les opportunités d'alliance avec les activités agrotouristiques sont intéressantes. De plus, cette spécialisation de produit offre un soutien aux restaurateurs et aux consommateurs à la recherche de menus distinctifs et de hautes qualités (**TABLEAU 13**).

La relève agricole

Sur le territoire de la MRC de Bonaventure, 14% des entreprises agricoles prévoient vendre ou transférer leur entreprise d'ici 5 ans. Parmi ces dernières, près de la moitié ne prévoient pas de relève. Les localités de Caplan, Cascapédia-St-Jules et Saint-Alphonse sont présentement à la recherche de relève pour leurs exploitations ayant une intention de vente ou de transfert d'ici 5 ans. Seules les exploitations de New Richmond et Shigawake ne sont actuellement pas à la recherche de relève. Quelques entreprises sans relève se retrouvent également dans les localités de Bonaventure et de Hope.

Il serait peut-être intéressant pour les entreprises agricoles de New Carlisle, Paspébiac, Saint-Godefroi et Saint-Siméon, de mieux prévoir l'avenir car elle n'indique aucune intention de vendre ou transférer leurs entreprises dans les 5 prochaines années. Au besoin, prévoir ou réfléchir à la vente ou au transfert de son entreprise agricole ne peut être que des plus rentables. Dans le même ordre d'idées, l'accompagnement de la relève pendant les premières années est souhaitable pour un transfert réussi (**TABLEAU 14**).

TABLEAU 14
INTENTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
MRC DE BONAVENTURE

Municipalité	Intention des entreprises (%) d'ici 5 ans		
	Vente ou transfert	Avec relève	Sans relève
Bonaventure - St-Elzéar	16%	75%	25%
Caplan	17%	0%	100%
Cascapédia - St-Jules	29%	0%	100%
Hope - Hope Town	14%	14%	86%
New Carlisle	0%	n/a	n/a
New Richmond	11%	100%	0%
Paspébiac	0%	n/a	n/a
St-Alphonse	25%	0%	100%
St-Godefroi	0%	n/a	n/a
St-Siméon	0%	n/a	n/a
Shigawake	11%	100%	0%
Total MRC	14%	54%	46%

Source : MAPAQ, 2007

Compilation : MRC de Bonaventure

Selon une récente enquête lors de l'élaboration du portrait régional de la relève initié par la Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie, on se doit de ralentir la disparition des fermes dans la région GÎM pour assurer la pérennité de l'agriculture telle qu'on la connaît¹⁴. Plusieurs entreprises n'ont pas encore identifié de relève et ne sont qu'à l'étape de réflexion quant au transfert de leur entreprise. Une grande majorité des fermes cédantes souhaitent encadrer et même financer la relève pour améliorer le processus de transfert

¹⁴ Frédéric Delarosbil, Rapport final mandat «relève» pour la TCAG, 16 pages, 2009.

d'entreprise. Les fermes qui n'ont pas de relève sont prêtes à effectuer un transfert d'entreprise avec une relève non familiale¹⁵. Toutefois, la situation de la MRC à l'image de la région GÎM n'est pas différente de l'ensemble des autres régions agricoles du Québec et même, avec quelques avantages en plus. Ainsi, malgré le faible nombre d'entreprises présentes sur le territoire, les producteurs agricoles de la région ont accès à un service conseil personnalisé.

Le niveau de formation de la relève agricole régionale est supérieur ou, à tout le moins, comparable à la moyenne provinciale. La majorité des candidats pour la relève ont moins de 35 ans, élément non négligeable pour l'éligibilité à certains programmes d'aide financière. L'âge moyen de la relève est également inférieur à celui de la moyenne provinciale. La relève est répartie proportionnellement sur l'ensemble des secteurs agricoles de la région GÎM et elle s'oriente dans plusieurs productions différentes. Pour ce qui est du mode d'établissement des candidats à la relève, qu'il soit par la reprise d'une entreprise ou par un démarrage, la proportion est comparable aux données provinciales. La majorité de la relève identifiée sur les fermes est de type familial. Peu de candidats potentiels sont à la recherche d'une entreprise dont ils pourraient prendre la relève, la plupart sont déjà en démarrage ou en processus de transfert. La plupart des candidats en démarrage de nouveaux projets sont dans la production animale.

Quelques pistes de solutions ont été élaborées dans le cadre de cette enquête et méritent une attention particulière puisque l'avenir de l'agriculture passe inévitablement par la pérennité des entreprises et l'occupation du territoire agricole :

- Sensibiliser davantage les producteurs à la nécessité de bien se préparer pour le transfert d'entreprise
- Encadrer les propriétaires cédants dans la démarche de transfert
- Maintenir une veille pour les candidats intéressés par la reprise d'une entreprise locale
- Former un réseau d'intervenants pour agir ponctuellement sur les cas de transfert et de démarrage
- Promouvoir la profession d'agriculteur et les activités agricoles au sein des institutions d'enseignement

Cela dit, il faut mettre en place les outils pour soutenir et encadrer les fermes cédantes et les candidats à la relève. Il est essentiel d'augmenter les activités de sensibilisation et d'encadrement pour maximiser les chances de réussite d'un transfert d'entreprise.

La main-d'œuvre agricole

Avec un taux de chômage avoisinant les 20 %, la disponibilité de la main-d'œuvre se retrouvant dans la MRC de Bonaventure, comme pour l'ensemble de la région GÎM, ne devrait pas être une source de tracas pour les exploitants agricoles. Cependant, cette main-d'œuvre recherchée sera dans bien des cas uniquement saisonnière et la main-d'œuvre spécialisée sera, pour sa part, déficiente dû à un manque d'incitatif. Par conséquent, nous allons voir que dans une optique de planification du développement, on doit tenir compte d'un ensemble d'enjeux pour attirer la main-d'œuvre agricole. De ce fait, on pourra constater que le capital humain devient un pilier et ce, autant pour l'agriculteur que son entreprise.

¹⁵ Constats des consultations auprès des agriculteurs, 2010.

Paradoxalement, le recrutement ou le maintien de la main d'œuvre peut être un problème à moyen terme. En effet, la difficulté est de trouver des candidats intéressés à travailler sur une base annuelle et régulière. Il existe dans la région GÎM une culture à se qualifier à l'assurance-emploi, c'est-à-dire qu'une partie de la main-d'œuvre travaille le minimum d'heures requises annuellement afin d'obtenir l'assurance-emploi. De plus, le nombre de prestataires de l'aide sociale qualifiés et n'ayant pas de contraintes demeure élevé et ce, malgré une baisse importante dans les dernières années. Ce sont là deux variables importantes dans le calcul du bassin de main-d'œuvre potentiel sur le territoire. Cette dépendance aux régimes publics est la résultante d'une économie principalement axée sur des industries saisonnières que sont les ressources naturelles et le tourisme.

Généralement, pour le bassin de personnes disponibles à travailler, la principale lacune demeure les compétences techniques. Les entreprises doivent se tourner vers l'extérieur de la région GÎM pour recruter de la main-d'œuvre. Or, la pénurie de main-d'œuvre est une problématique pan-québécoise dû à la structure démographique. Hypothétiquement, les entreprises pourraient assouplir les compétences requises à l'embauche et du même coup, former les candidats potentiels au sein de l'entreprise. Sinon, pour favoriser le retour des jeunes en région GÎM, les entreprises devraient améliorer les incitatifs afin de concurrencer les emplois des régions centrales. Il faudrait attirer les jeunes diplômés avec de meilleures conditions de travail mais la majorité des entreprises agricoles n'ont pas les capitaux nécessaires pour offrir un salaire et des conditions de travail attrayantes. Par conséquent, les exploitants agricoles devront se priver de main-d'œuvre spécialisée.

Les agriculteurs doivent assumer eux-mêmes la plupart des tâches sur l'entreprise, les amenant ainsi à travailler plus de 60 heures par semaines pendant plusieurs mois. La qualité de vie est donc fragilisée pour ces derniers et combinée à l'insécurité économique pour certains d'entre eux, la situation peut se transformer en détresse psychologique.

C'est la profession d'agriculteur qui est la plus affectée par le fléau qu'est le suicide. Il est primordial d'être à l'écoute des besoins des agriculteurs et il faudrait mettre en place des mesures de prévention pour éviter l'irréparable. Il serait bon que l'État intervienne de manière efficace pour aider le secteur agricole à devenir rentable. Ce type d'entreprise a plus de chance d'embaucher de la main-d'œuvre qualifiée.

Un peu plus de 40% de la main-d'œuvre dans les entreprises agricoles est de type familial. Près de la moitié de celle-ci travaille pour les entreprises des localités de Bonaventure et New Richmond. Pour ce qui est de la main-d'œuvre embauchée, un peu plus des deux tiers travaillent pour des entreprises des localités de Saint-Siméon et New Richmond (**TABLEAU 15**).

TABLEAU 15
TYPES DE MAIN-D'ŒUVRE PAR LOCALITÉ
MRC DE BONAVENTURE

Municipalité	Main-d'œuvre (nb)		
	Familiale	Embauchée	Total
Bonaventure - St-Elzéar	53	34	87
Caplan	27	6	33
Cascapédia - St-Jules	18	6	24
Hope - Hope Town	17	2	19
New Carlisle	5	2	7
New Richmond	40	79	119
Paspébiac	4	35	39
St-Alphonse	8	2	10
St-Godefroi	4	1	5
St-Siméon	8	118	126
Shigawake	21	9	30
Total MRC	205	294	499

Source : MAPAQ, 2007

Compilation : MRC de Bonaventure

La transformation et la mise en marché

Depuis 1991, la Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (UPAGÎM) a créé un regroupement pour ses membres afin de développer un marché de niche. Le but de cette démarche est de regrouper les entreprises agricoles afin de faire une mise en marché commune de leurs produits. Le fort succès de cette démarche de concertation régionale incite de plus en plus les artisans de la communauté bioalimentaire à se joindre au mouvement. On utilisait jusqu'au printemps 2004 l'appellation «Le bon goût frais de la Gaspésie» depuis, l'identification d'origine des produits est «Gaspésie Gourmande». Parmi les membres, et ce, seulement pour le territoire de la MRC de Bonaventure, on compte 19 entreprises provenant du secteur de la production agricole et de la transformation de produits agricoles et marins. À ce groupe, s'ajoute 14 autres entreprises qui viennent collaborer à la commercialisation de ces produits.

Que ce soit sur la ferme, dans les épicerie, les gîtes, les restaurants, les présentoirs de boutiques ou les épicerie fines et spécialisées, la mise en valeur des produits culinaires gaspésien offre un circuit gourmand rempli d'originalité. De plus, le potentiel agrotouristique y est élevé, la Gaspésie étant reconnue pour offrir l'un des plus beaux parcours touristiques en Amérique du nord. La route 132, par son panorama exceptionnel se classe parmi un club sélect de 13 routes au Canada et aux États-Unis¹⁶. Plus récemment, le National Geographic classait la Gaspésie comme l'une des 50 destinations incontournables à visiter dans le monde.

¹⁶ Le seul parcours québécois sur la sélection des 25 parcours pittoresques d'Amérique du Nord selon l'atlas routier Michelin, édition 2004.

Malgré un potentiel élevé, les activités de transformation et de mise en marché par les producteurs de la MRC de Bonaventure ne sont pas pratiquées couramment. Un peu plus de la moitié des exploitations sur le territoire ont comme principale production le bovin et pourtant, la transformation locale de viande de bœuf est pratiquement inexistante sauf en quelques rares exceptions. Note encourageante, depuis 2008, un regroupement de producteurs de bovins a créé la coopérative «Bœuf Gaspésie». Cette dernière est basée sur un cahier de charge avec un marché régional grandissant et même extrarégional. Le bœuf de créneau est un bon exemple de mise en marché coopératif. Sur le territoire de la MRC de Bonaventure, le pourcentage d'entreprises effectuant de la commercialisation via un regroupement de producteurs correspond à 8,4% (TABLEAU 16).

TABLEAU 16
ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION ET MISE EN MARCHÉ
MRC DE BONAVENTURE

Activités de transformation et de mise en marché	
	Entreprises (%)
Transformation à la ferme	8,4%
Agrotourisme	3,2%
Auto-cueillette	4,2%
Commercialisation en groupe	8,4%
Kiosque à la ferme	7,4%
Marché public	4,2%
Autre commercialisation	7,4%

Source : MAPAQ, 2007

Compilation : MRC de Bonaventure

Voici quelques projets innovateurs dans le domaine de la transformation de produits agricoles sur le territoire de notre MRC : les Serres Jardins Nature « tomates certifiées biologiques » et la Conserverie de la Baie de New Richmond qui produisent toute une gamme de confitures, marinades et autres produits de conserverie; la ferme « Roger Bourdages & Fils » de Saint-Siméon qui produit notamment des vins de fraises et toute une gamme de mets préparés (tartes, pâtés, confitures, marinades, etc.); la ferme « Paquet & Fils », également de Saint-Siméon, qui commercialise toute une gamme de charcuteries et Patasol Inc., de Bonaventure, qui emballe et distribue des pommes de terre dans l'est du Québec. Tous ces projets de développement contribuent à l'essor et à la reconnaissance de l'activité agricole de deuxième et troisième transformation dans notre région.

L'agrotourisme et l'auto-cueillette sont des activités en pleine croissance. Selon les données de la fiche d'enregistrement au MAPAQ pour l'année 2007, un peu plus de 3% des entreprises s'adonnent aux activités d'agrotourisme et 4,2% des entreprises agricoles offrent l'auto-cueillette dans les champs et les serres. Le marché public de New Richmond accueille

4,2% des entreprises agricoles de la MRC et celles qui font de la vente via un kiosque sur la ferme correspondent à 7,4%.

Le territoire à potentiel agricole

La caractérisation des terres à potentiel agricole réalisée à la fin de l'été 2009 répond à un des objectifs du présent mandat, c'est-à-dire, dresser un portrait exhaustif de l'utilisation actuelle des terres à l'intérieur de la zone agricole dynamique de la MRC de Bonaventure. La planification du développement de la zone agricole passe inévitablement par une bonne connaissance de l'état de la situation sur le terrain. Il est ensuite possible pour les acteurs de la filière agricole de mettre en place les outils nécessaires pour consolider les espaces cultivés et explorer et ou expérimenter différents potentiels de développement pour les espaces abandonnés ou en voie de l'être. C'est dans cette optique de départ que le projet de caractérisation s'est mis en route.

Méthodologie

En premier lieu, un repérage préliminaire pour l'identification des lots à visiter a été établi en s'appuyant sur la cartographie existante. Une première analyse fut réalisée avec l'aide des orthophotographies¹⁷ de la MRC de Bonaventure ainsi que la base de données des cultures assurées en 2008 par la Financière agricole du Québec.

Le territoire à potentiel agricole est en l'occurrence toute superficie pouvant soutenir des activités agricoles et les terres en culture font partie de cet ensemble.

L'étape suivante consiste à déterminer les critères pour définir le bassin de parcelles à visiter. Un seul propriétaire doit être concerné sur chacune des parcelles. Ces dernières doivent être d'une superficie minimum de un hectare et ce, en respectant les limites de la matrice graphique des lots. L'analyse préliminaire du couvert végétal a également été prise en considération. Par conséquent, les secteurs forestiers de la zone agricole ont été exclus. Les contraintes tant pour l'effort que l'investissement pour la remise en culture de ces terres sont très importantes. Les terres ayant subi des traitements sylvicoles ont également été exclues. Les données en provenance de l'AFOGIM¹⁸ ont permis de réduire un nombre important de visites sur le terrain. On observe une très forte concentration de reboisement sur d'anciennes terres agricoles dans la municipalité de St-Siméon et dans le secteur est de la municipalité de Caplan (**VOIR CARTE 9, ANNEXE 10**).

¹⁷ Les orthophotographies sont des images obtenues par le traitement de photographies aériennes numériques de hautes résolutions dont la géométrie a été redressée. Ces images peuvent être géoréférencées dans un système de coordonnées. (Encyclopédie Wikipédia)

¹⁸ L'agence régionale de mise en valeur de la forêt privée de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Un itinéraire des parcelles à visiter a été ensuite planifié pour l'ensemble du territoire de la MRC de Bonaventure. Le travail de caractérisation a débuté dans la municipalité de Cascapédia-St-Jules jusqu'à celle de Shigawake. Comme mentionné auparavant et malgré le fait qu'on ne retrouve pas de zone agricole décrétée par la loi, les localités de Hope et de Hope Town ont tout de même été visitées pour y examiner l'intensité et le potentiel de l'activité agricole. Le travail terrain a été réalisé par un agronome à l'aide d'une cartographie préliminaire et d'un itinéraire détaillé. Une fiche descriptive a été remplie pour chacune des parcelles visitées (**VOIR ANNEXE 8**). Cette dernière tenait compte du type d'utilisation de la parcelle, du taux de recouvrement de chacune des strates végétales présentes sur la parcelle, de la hauteur moyenne des arbres et arbustes ainsi qu'une brève description des essences. L'étape finale fut d'élaborer une base de données géoréférencées à l'aide des résultats compilés et de produire la cartographie finale. Une coordonnée GPS fut prise sur la majorité des parcelles visitées pour valider le bon positionnement de celles-ci. De plus, plusieurs photographies ont été captées pour accompagner la description des parcelles.

Description sommaire du territoire à l'étude

Le bassin de parcelles visitées est composé de terres en culture, de terres simplement entretenues, de friches agricoles de type 1 et de friches agricoles de type 2¹⁹. Ces ensembles de parcelles ont tous un passé agricole, ce qui nous permet de croire que le potentiel agricole est bien présent. Évidemment, la qualité du sol représente un facteur important pour une reconversion à l'agriculture. Plusieurs paramètres interviennent pour évaluer la qualité d'un sol, même les terres déjà cultivées sur le territoire montrent quelques carences et n'offrent pas toutes des rendements optimaux. En général, les sols de la zone agricole protégée de la MRC de Bonaventure comportent peu de limitation pour une utilisation agricole²⁰ et c'est pourquoi l'intérêt du présent mandat a fortement été orienté sur l'état du couvert végétal. Il est également bon de noter qu'une étude pédologique a récemment été réalisée (2005) sur les terres cultivées de la péninsule gaspésienne par l'Institut de Recherche et de Développement en Agroenvironnement (IRDA). Ce document est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bonaventure.

L'état d'avancement du couvert végétal indique généralement bien le moment de l'abandon de l'activité agricole et par conséquent l'intensité de l'effort à fournir pour la remise en culture de ces parcelles. Les terres dites simplement entretenues sont des anciennes parcelles en culture qui bénéficient toujours d'un entretien, une coupe est effectuée une fois par an et dans certains cas sur une période plus longue. Les friches agricoles sont également d'anciennes parcelles en culture, toutefois, à la différence des terres entretenues, le peuplement végétal se développe et se diversifie réduisant ainsi le potentiel d'utilisation agricole. Les parcelles avec une strate arborée de plus de 50% et une hauteur moyenne de plus de 3 mètres ont été considérées comme friches forestières ou lots forestiers et par conséquent

¹⁹ La friche est une terre agricole abandonnée sur laquelle on ne pratique plus de culture. La classification des types de friches agricoles est disponible à l'annexe 5.

²⁰ Voir l'encadré à l'annexe 6 sur le potentiel des sols de la MRC de Bonaventure selon la classification de l'ARDA de l'annexe 7 ainsi que la carte 7 à l'annexe 10, qui représente l'étendue de cette classification sur la zone agricole.

exclues du territoire à potentiel agricole. Certaines parcelles exclues l'ont été seulement après une validation sur le terrain.

Résultats et éléments de réflexion

Il est maintenant possible, après avoir défini la classification des terres selon l'état du couvert végétal, de présumer l'intensité de l'effort à fournir pour la remise en culture. Par exemple, la remise en culture d'une friche agricole de type 2 demande un effort beaucoup plus considérable qu'une terre entretenue. L'état du couvert végétal n'est pas le seul élément à considérer pour mesurer le potentiel agricole. Toutefois, à la lumière des premiers constats établis lors des rencontres avec les agriculteurs, il s'agit d'un sérieux incitatif que de ne pas avoir à défricher pour cultiver. Si l'effort pour la valorisation d'une parcelle est d'abord économique, elle se traduit très rapidement en énergie et en temps par la suite.

Le retour sur l'investissement peut mettre jusqu'à 10 ans pour l'aménagement et la remise en production d'une terre abandonnée et ce, avec une qualité de sol moyennement appauvrie. Tenant compte des investissements considérables nécessaires pour apporter de telles améliorations foncières, la plupart des producteurs agricoles jugent préférable de diminuer les montants investis dans le défrichage des terres. Actuellement, sur une parcelle en location, les investissements demeurent assez timides lorsque les ententes s'établissent sur une base annuelle. Une entente à long terme avec bail de location vient accroître les motivations des producteurs agricoles face à l'investissement.

Le travail de caractérisation a permis d'établir assez précisément la superficie totale du territoire à potentiel agricole du territoire de la MRC de Bonaventure, celle-ci représente 8 985,2 hectares (**TABLEAU 17**). Ensemble, les terres entretenues et les friches agricoles représentent 922,7 hectares. Par conséquent, les terres cultivées occupent près de 91% de l'ensemble du territoire à potentiel agricole de la MRC. On retrouve la majorité des espaces cultivés sur le territoire de Bonaventure, Caplan et New Richmond. Ces trois localités comptent pour 60% du territoire en culture de la zone agricole de la MRC. Ce sont également les secteurs où l'on retrouve les superficies en friche les plus importantes, soit un peu plus de 50%. Les localités avec la part la plus élevée de terres en friche par rapport à l'ensemble des terres à potentiel agricole sont St-Elzéar (55,8%), Paspébiac (20,2%), New Carlisle (14,3%) et St-Siméon (10,7%). Celles de Cascapédia-St-Jules et de New Richmond sont également au-dessus de la moyenne de la MRC. On peut considérer les secteurs de St-Elzéar et de Paspébiac comme étant en danger dans une vision d'occupation agricole. On retrouve une seule municipalité sur le territoire de la MRC où la superficie de terres en friche est plus élevée que la superficie cultivée, celle de St-Elzéar. Par contre, cette dernière compte pour un peu moins de 1% de l'ensemble des terres à potentiel agricole dans l'ensemble de la MRC.

La municipalité de St-Alphonse exploite la plus grande part (99,2 %) de son territoire à potentiel agricole. La ville de New Richmond est celle qui maintient le plus de superficies entretenues sans les cultiver, soit 82,2 hectares. Également, c'est le secteur ayant les plus

grandes étendues de friches agricoles, soit 121,9 hectares. Ce qui fait de New Richmond une des localités offrant le plus d'opportunités pour la mise en valeur de nouvelles superficies. La municipalité de Caplan est celle où la proportion de terres à potentiel agricole est la plus élevée et ce, tant par rapport à la superficie de sa zone agricole qu'à la superficie totale de la municipalité (**TABLEAU 18**). Trois autres localités surpassent la moyenne de la MRC dans ces deux aspects soit Shigawake, Bonaventure et New Richmond.

TABLEAU 17 – TERRITOIRE À POTENTIEL AGRICOLE

	Territoire à potentiel agricole													
	Terres en culture (ha)	(%)	Terres entretenues (ha)	(%)	Totaux (ha)	(%)	Friches agricoles ¹ (ha)	(%)	Friches agricoles ² (ha)	(%)	Totaux (ha)	(%)	Totaux (ha)	(%)
Bonaventure	2065.5	95.0%	11.1	0.5%	2076.6	95.5%	75.9	3.5%	21.1	1.0%	97.0	4.5%	2173.5	100%
Caplan	1836.6	93.7%	15.1	0.8%	1851.7	94.4%	72.2	3.7%	36.7	1.9%	108.9	5.6%	1960.5	100%
Caspédia St-Jules	559.3	88.6%	10.1	1.6%	569.4	90.2%	60.0	9.5%	2.2	0.3%	62.1	9.8%	631.6	100%
New Carlisle	198.3	80.0%	14.2	5.7%	212.4	85.7%	24.8	10.0%	10.7	4.3%	35.5	14.3%	247.9	100%
New Richmond	1557.5	86.6%	82.2	4.6%	1639.7	91.2%	121.9	6.8%	37.0	2.1%	158.9	8.8%	1798.5	100%
Paspébiac	257.6	78.0%	6.1	1.8%	263.6	79.8%	42.6	12.9%	24.1	7.3%	66.7	20.2%	330.3	100%
St-Alphonse	769.3	96.9%	18.9	2.4%	788.1	99.2%	6.2	0.8%	0.0	0.0%	6.2	0.8%	794.3	100%
St-Elzéar	39.4	44.2%	0.0	0.0%	39.4	44.2%	39.2	44.0%	10.5	11.8%	49.7	55.8%	89.1	100%
St-Godefroi	241.1	91.8%	10.0	3.8%	251.1	95.6%	3.2	1.2%	8.3	3.2%	11.6	4.4%	262.7	100%
St-Siméon	710.3	85.6%	30.6	3.7%	740.9	89.3%	72.2	8.7%	16.6	2.0%	88.9	10.7%	829.8	100%
Shigawake	750.5	95.0%	20.2	2.6%	770.7	97.6%	19.1	2.4%	0.0	0.0%	19.1	2.4%	789.8	100%
MRC (Zone Agricole)	8985.2	90.7%	218.3	2.2%	9203.5	92.9%	537.1	5.4%	167.3	1.7%	704.4	7.1%	9907.9	100%
Hope	232.1	n/d	13.7	n/d	245.8	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	120.2	n/d	366.0	100%
Hope Town	310.3	n/d	1.1	n/d	311.4	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	19.9	n/d	331.3	100%

Légende

- Espace agricole maintenu
- Espace agricole abandonné
- Ensemble du territoire à potentiel agricole

1. Friches agricoles de type 1 (couverture végétale peu à moyennement développée)

2. Friches agricoles de type 2 (couverture végétale moyennement à fortement développée)

* Les proportions sont calculées selon le total du territoire à potentiel agricole de chaque municipalités

* Les données pour les municipalités de Hope et Hope Town sont présentées à titre indicatif seulement

TABLEAU 18 - PROPORTION DES SUPERFICIES DE LA ZONE AGRICOLE SELON L'UTILISATION

	Proportions des superficies de la zone agricole selon l'utilisation														
	Terres en culture			Terres entretenues			Friches agricoles ¹			Friches agricoles ²			Totaux		
	Terres en culture	Terres entretenues	Totaux	Friches agricoles ¹	Friches agricoles ²	Totaux	(ha)	Zone agricole (%)	Superficies totales (ha)	Municipalité (%)	Municipalité (ha)				
Bonaventure	28,2%	0,2%	28,3%	1,0%	0,3%	1,3%	2173,5	29,6%	7 334	19,9%	10 920				
Caplan	30,8%	0,3%	31,0%	1,2%	0,6%	1,8%	1960,5	32,9%	5 969	23,1%	8 505				
Caspédia St-Jules	18,0%	0,3%	18,3%	1,9%	0,1%	2,0%	631,6	20,3%	3 105	3,8%	16 800				
New Carlisle	23,6%	1,7%	25,3%	2,9%	1,3%	4,2%	247,9	29,5%	841	3,7%	6 612				
New Richmond	27,5%	1,5%	28,9%	2,2%	0,7%	2,8%	1798,5	31,7%	5 665	10,7%	16 863				
Paspébiac	14,5%	0,3%	14,9%	2,4%	1,4%	3,8%	330,3	18,6%	1 775	3,5%	9 459				
St-Alphonse	21,7%	0,5%	22,2%	0,2%	0,0%	0,2%	794,3	22,4%	3 552	7,0%	11 313				
St-Elzéar	5,8%	0,0%	5,8%	5,7%	1,5%	7,3%	89,1	13,0%	684	0,4%	19 875				
St-Godefroi	18,4%	0,8%	19,2%	0,3%	0,6%	0,9%	262,7	20,1%	1 308	4,4%	6 032				
St-Siméon	22,8%	1,0%	23,8%	2,3%	0,5%	3,0%	829,8	26,8%	3 117	14,8%	5 612				
Shigawake	28,9%	0,8%	29,7%	0,7%	0,0%	0,7%	789,8	30,4%	2 598	10,2%	7 736				
MRC (Zone Agricole)	25,0%	0,6%	25,6%	1,5%	0,5%	2,0%	9907,9	27,6%	35 948	7,5%	119 727				

Légende

	Espace agricole maintenu
	Espace agricole abandonné
	Ensemble du territoire à potentiel agricole

1. Friches agricoles de type 1 (couverture végétale peu à moyennement développée)

2. Friches agricoles de type 2 (couverture végétale moyennement à fortement développée)

* Les proportions sont calculées pour chaque type d'utilisation par rapport à la superficie totale de la zone agricole de chaque municipalité

Ce travail représente le premier portrait exhaustif du territoire à potentiel agricole de la MRC de Bonaventure. Il nous permet de répondre à l'une des interrogations initiales du présent mandat, à savoir si les superficies en culture sont en régression ? En effet, elles sont en régression. Toutefois, il est difficile de confirmer précisément depuis quand elles le sont et à quel rythme. Les recensements de l'agriculture de Statistique Canada donnent tout de même une bonne représentation de l'évolution de ces paramètres. L'inconvénient est l'échelle territoriale avec laquelle est effectuée la collecte de données. Le présent mandat réfère à la zone agricole protégée, alors que plusieurs sources de données sont à l'échelle municipale et même régionale dans certains cas.

La caractérisation des terres à potentiel agricole est un bilan ponctuel et pourrait être réalisé de manière cyclique dans les prochaines années pour observer les variations. Ces changements, qu'ils soient positifs ou négatifs ont un impact important sur le milieu agricole, ce dernier reconnu comme étant un des piliers de l'occupation du territoire. Une évolution positive serait que les secteurs abandonnés ou en voie de l'être soient récupérés par des exploitants en développement ainsi que par le démarrage de nouvelles entreprises. De plus, ces mêmes secteurs, autrefois à vocation agricole, peuvent également être affectés à d'autres types d'activités tout aussi profitables pour la filière agricole (comme par exemple l'implantation d'une usine de conserverie).

Plusieurs anciennes terres agricoles ont été affectées par le reboisement, soit par la régénération naturelle ou par des méthodes de repeuplements structurés. Il serait peut-être intéressant que le soutien régional à la mise en valeur de ces terres défrichées élargissent son éventail d'intervention actuel afin de permettre d'autres modes de valorisation de ces terres et non pas seulement par le renouvellement de la matière ligneuse. Ce travail de caractérisation est un outil préliminaire pour l'évaluation du potentiel de mise en valeur. Il est nécessaire de se doter de mécanismes de contrôle pour favoriser le développement et pour optimiser la valeur des terres. La base de données et la cartographie des terres à potentiel agricole sont des outils supplémentaires avec lesquels la MRC pourra planifier et organiser le développement de son territoire (**VOIR LES CARTES 10 À 10.5, ANNEXE 10**).

CHAPITRE 2

LES MOTIVATIONS ET LES BESOINS

Pour exploiter les terres ayant un potentiel agricole, il est tout d'abord essentiel d'examiner les motivations des propriétaires pour la mise en valeur de cet espace. Par contre, ceux pour qui la mise en valeur est en cours, l'approche est différente et on veut plutôt mesurer la motivation des propriétaires. Dans un deuxième temps, il faut évaluer les besoins et les perspectives d'avenir chez les exploitants agricoles. Par la suite, le lien entre les propriétaires et les exploitants agricoles peut être facilité pour d'éventuelles possibilités de revalorisation de l'espace rural. On doit également prendre connaissance des motivations et de l'intérêt qu'ont les producteurs agricoles face au développement. Finalement, ces éléments permettent de dégager les enjeux qui orienteront la planification de la zone agricole.

Motivations et perceptions des propriétaires de terres agricoles

La caractérisation réalisée à l'intérieur de la zone agricole nous a permis d'identifier les parcelles ayant un potentiel de remise en valeur. Il est toutefois nécessaire de connaître les intentions des propriétaires sur l'avenir de leurs terres. On doit connaître les actions en cours ainsi que celles possibles dans les prochaines années. Tout le bassin de parcelles à l'étude est ou a été mis en valeur à un moment ou un autre, c'est-à-dire que les terres sont présentement en culture ou sont en friches.

Nous avons déterminé qu'une enquête auprès des propriétaires des parcelles à l'étude pouvait dégager certaines possibilités de développement. Plus particulièrement, cette enquête vise à répondre aux objectifs spécifiques suivants :

- Connaître les principales causes de l'abandon de l'activité agricole
- Mesurer la satisfaction des propriétaires sur l'état de leurs terres
- Connaître l'intérêt des propriétaires pour la remise en valeur de leurs terres
- Connaître les obstacles à surmonter pour effectuer une mise en valeur
- Évaluer les perceptions des propriétaires sur le paysage et le cadre de vie
- Évaluer l'intérêt des propriétaires à s'engager avec un exploitant

Méthodologie

Cette enquête tient compte d'une partie des terres à potentiel agricole. Pour des raisons de confidentialité, les cultures assurées par les producteurs agricoles ont été exclues du bassin de parcelles à l'étude. On considère que la mise en valeur des cultures assurées est active et que le maintien de cette valorisation est souhaité. Ces dernières ont été dénombrées et localisées à l'aide de la base de données de la Financière Agricole du Québec²¹.

Pour le bassin d'enquête, on compte 837 parcelles réparties sur l'ensemble du territoire de la MRC de Bonaventure et ce, incluant deux secteurs hors zone agricole soit la municipalité de Hope et celle de Hope Town. Selon le registre de concordance du cadastre, elles appartiennent à 416 propriétaires différents.

Pour répondre aux objectifs ci-haut mentionnés, le type d'enquête retenu est le questionnaire. Nous avons proposé le questionnaire à un échantillon de 100 répondants. Pour la réalisation, la méthode par quota a été retenue, c'est-à-dire que les caractéristiques de l'échantillon sont les mêmes que l'ensemble des propriétaires visés par l'enquête. Par conséquent, la proportion de certains critères de représentativité comme la localisation du lot, la classification de la parcelle, le sexe ou la langue du propriétaire est la même que pour l'ensemble du bassin de population à l'étude. Les questionnaires ont été menés par téléphone selon la disponibilité des participants. Les données recueillies sont pertinentes et révèlent des tendances intéressantes.

Les propriétés sondées ont le même profil que le bassin d'enquête, toutefois, les discussions avec les répondants permettent de valider les usages sur les parcelles. Un peu plus de la moitié des répondants possèdent plus d'une parcelle. Pour ces derniers, les réponses sont traitées sur l'ensemble de leurs propriétés. Le principal objectif étant de connaître l'intérêt qu'ont les propriétaires pour la remise en valeur de leurs terres. On suppose que l'intérêt est similaire pour chacun des lots d'un même propriétaire. Ces lots sont généralement en un seul bloc et l'état du couvert végétal est généralement le même.

Les propriétaires ayant les plus importantes superficies ont intentionnellement été sondés. Parmi ces derniers, six (6) possèdent plus de 30 hectares dont un (1), qui est propriétaire de plusieurs parcelles totalisant une superficie de 58 hectares. Qu'ils soient en faveur ou non pour la remise en valeur de leurs terres, l'impact de leur décision est important.

Voici le profil de l'échantillon d'enquête :

50% des répondants ont un lot en friche,
25% ont un lot entretenu,
25% ont un lot en culture.

²¹ MAPAQ 2007. Compilation MRC de Bonaventure.

Résultats

L'enquête réalisée permet d'établir le profil des propriétaires de terres à potentiel agricole. Les résultats de l'enquête permettent également de diviser les propriétaires en quatre groupes soit, ceux qui valorisent actuellement leurs terres, ceux qui le souhaitent, ceux qui ne savent pas vraiment quoi faire et ceux qui ne veulent pas mettre leurs terres en valeur.

L'enquête aura également permis de faire le bilan sur certains enjeux qui touchent les propriétaires agricoles. Tout d'abord, les motifs d'abandon des terres sont souvent causés par un manque de temps, d'argent, d'équipements et/ou une mauvaise expérience de location. Les trois quarts des répondants qui sont satisfaits de leurs parcelles de terres conviennent qu'une agriculture présente et vivante bonifie le cadre de vie et le paysage.

Dans le même ordre d'idées, deux personnes sur trois indiquent qu'elles ont de l'intérêt pour la valorisation de leurs terres. Si le reboisement et une valorisation alternative peuvent être des solutions pour certains, 15 % des répondants ne sont pas intéressés à mettre leurs parcelles en valeur. De plus, la mise en valeur des terres peut se faire, selon les répondants, soit par eux-mêmes, par un agriculteur, par un groupement forestier ou par un proche. Cependant, les principales difficultés pour la remise en valeur seront d'ordres monétaires, le manque de temps ou encore le manque d'expérience. Finalement, 90 % des répondants n'ont pas de conditions particulières à la mise en valeur de leurs terres.

Au fil des années, la location de terres agricoles est devenue pratique courante et certains répondants affirment avoir déjà eu une mauvaise expérience de location avec un agriculteur. Par contre, d'autres seraient intéressés par la location à court terme (< 5 ans) ou à long terme et une certaine minorité n'a jamais envisagé la possibilité de location. Pour des raisons de perte de liberté et d'intimité avec les ententes formelles de location, certains préféreront faire des ententes à l'amiable.

Malgré tout, les deux tiers des répondants désirent conserver leurs terres. Seulement 10 % des répondants seraient prêts à les vendre et 15 % ne savent pas quoi faire pour le moment. Même si certains recherchent la tranquillité et la paix d'esprit et ne souhaitent pas cohabiter à proximité d'activité agricole, la majorité des répondants ne veulent pas que la situation agricole se détériore et veulent conserver le paysage tel qu'il est.

Éléments de réflexion

Le vieillissement de la population et la diminution du nombre des agriculteurs risquent d'accroître le recul des terres agricoles. De plus en plus, la relève de type familiale est en décroissance et l'intérêt de la communauté pour l'agriculture régresse. Ce ne sont là que quelques exemples de défis à relever et il est possible de renverser la vapeur en se dotant des outils appropriés. La présente section apportera différents éléments de réflexion qui ont été dégagés suite à l'enquête.

L'information transmise par les répondants fait tout d'abord état d'une volonté d'améliorer la situation et un intérêt pour la mise en valeur des terres agricoles. Comme les trois quarts des répondants veulent avoir un paysage où l'agriculture est vivante, on peut donc supposer que près de la moitié des propriétaires de terres en friche préféreraient que leurs terres soient cultivées plutôt que non reboisées ou laissées à l'abandon.

Sachant que déjà 25% des répondants ont une terre cultivée, c'est par conséquent 62% de l'ensemble des répondants qui détiennent des terres pouvant être valorisées par l'agriculture. Le tiers de ces derniers le font eux-mêmes ou souhaiteraient le faire eux-mêmes. Les deux tiers restants bénéficient de l'aide d'un agriculteur ou souhaiteraient que la mise en valeur soit réalisée par un agriculteur.

La valorisation alternative interpelle 10 % des répondants qui souhaitent à la fois des espaces cultivés et des espaces reboisés sur l'ensemble de leurs terres. Dans ce cas, l'implantation d'un système agro-forestier²² pourrait être une option intéressante. De ce fait, la mise en valeur par le reboisement est la seule option pour 8 % des répondants.

Concernant les 10 % de répondants qui ne savent pas quoi faire de leurs terres, ils ne sont pas indifférents à la situation, bien au contraire. Cette enquête marquera donc le début d'une réflexion. Dans certains cas, il s'agit seulement d'un manque d'information. Il est certainement possible d'offrir un accompagnement pour guider les propriétaires dans une démarche de valorisation.

Il y a également 10 % des répondants qui ne sont pas intéressés par une mise en valeur de leurs terres. Ceux-ci ne se soucient même pas de leur cadre de vie ou même du paysage qui les entoure. Ils orientent plutôt leurs intentions vers la vente de leurs terres.

²² Ce dit d'un système alliant la culture d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages agricoles traditionnels.

Un peu plus de 17% des répondants se sont montrés intéressés à la location avec bail. Le tiers de ceux-ci sont intéressés par une location de moins de 5 ans, la moitié pour une location entre 5 et 10 ans et quelques-uns pour plus de 10 ans. Certains sont intéressés par une location ou louent actuellement leurs terres mais ne veulent pas s'engager pour la signature d'un bail. Ils préfèrent des ententes à l'amiable et ainsi conserver le plein contrôle sur l'usage de leurs terres. Pour certains, la perte de liberté et d'intimité deviennent des freins à la location.

Certains répondants, anciennement agriculteurs et n'ayant plus de relève pour l'entreprise, laissent leurs propriétés à l'abandon. Ces anciennes exploitations se retrouvent généralement avec de vastes superficies vacantes et ne trouvent pas d'acheteur. Devant cette situation, il est souhaitable que la location puisse se réaliser sans quoi de grandes étendues de terres en culture pourraient se transformer en friche.

Il est essentiel de sensibiliser et d'informer les propriétaires sur les coûts et les bénéfices d'une location et, plus particulièrement, celle en bonne et due forme avec un bail de location.

Un dernier élément digne de mention est l'ouverture des répondants pour un contact ultérieur. Une très forte majorité des répondants, soit 90%, se montrent intéressés à ce que nous conservions leurs coordonnées pour leur proposer d'éventuelles options de mise en valeur de leurs terres.

Les constats de l'enquête

Suite à cette enquête sous forme de sondage téléphonique, les répondants font ressortir cinq constats importants. Tout d'abord, il devrait y avoir une plus grande ouverture pour la mise en valeur du territoire et des intérêts à préserver le paysage. Une proportion élevée des propriétaires ont également un intérêt pour une meilleure valorisation de l'agriculture. Être mieux sensibilisés et informés sur différentes méthodes de valorisation, dont notamment par la location des terres agricoles, sont des besoins recherchés par la majorité des répondants. Dans le même ordre d'idées, un meilleur accompagnement pour soutenir les propriétaires et la relève agricole doit aussi être mis de l'avant. Finalement, il ne faudrait pas négliger la place que les petites exploitations, qu'elles soient enregistrées ou non, occupent dans le monde agricole.

Besoins et perspectives d'avenir chez les exploitants agricoles

Afin de parvenir à développer la zone agricole, il est essentiel de collaborer avec les principaux acteurs, à savoir les producteurs agricoles. Ils peuvent porter un premier regard sur l'état de la situation et sur la place qu'occupe l'activité agricole sur le territoire de la MRC de Bonaventure. Les exploitants agricoles ont des besoins en infrastructures et en services qui font appel autant aux instances locales, régionales que nationales. Certains services sont qualifiés d'essentiels comme l'accès aux vétérinaires, et sont maintenus localement. Malgré cela, l'offre de service diminue depuis quelques années au même rythme que le bassin d'agriculteurs. Le producteur agricole est en mesure d'identifier les besoins prioritaires sur lesquels on doit concentrer l'effort. Les agriculteurs sont également en mesure de partager leurs perceptions d'avenir face à l'agriculture et par conséquent dégager les premières pistes d'intervention pour le développement de l'agriculture.

La collaboration avec les agriculteurs s'est déployée sous forme de consultation en petit groupe. Pour rejoindre le plus grand nombre possible de participants et pour couvrir chacun des secteurs agricoles du territoire, quatre rencontres ont été planifiées. Un peu plus du quart du bassin d'agriculteurs de la MRC s'est présenté à l'une ou l'autre des rencontres de consultation tenue. La répartition des types de productions est sensiblement la même pour les participants aux rencontres que pour l'ensemble du bassin d'agriculteurs. Les discussions ont été guidées par six thèmes principaux.

Description des thèmes de discussion

- **L'accès aux terres**
 - Y'a-t-il une volonté d'augmenter les superficies exploitées ?
 - Au niveau de la disponibilité des terres, est-ce qu'elles sont de qualité convenable ?
 - Est-ce que les terres disponibles sont à proximité des exploitations ?
 - Les terres cultivées par les exploitants sont-elles contiguës ou éparées ?
 - Les relations avec les propriétaires non-exploitants sont-elles bonnes ?
 - Qu'en est-il de la possibilité de signer des ententes de location avec bail ?
- **Le développement des entreprises**
 - Y'a-t-il un intérêt pour le développement ?
 - L'entreprise est-elle en décroissance, en croisière ou en croissance ?
 - Est-ce que l'on retire le plein potentiel des terres cultivées ?
 - Comment peut-on améliorer les rendements ?
- **Les pistes de diversification des productions**
 - Les exploitations présentes sur le territoire sont-elles diversifiées ?
 - Les conditions actuelles sont-elles favorables ou non pour la diversification ?
 - Quels sont les avantages et les inconvénients d'une exploitation diversifiée ?
 - Y'a-t-il un intérêt pour la diversification ?

Quelles sont les productions émergentes ou quelles sont celles qui mériteraient une attention particulière ?

- **Les infrastructures et les services**

L'offre de service actuelle est-elle sous utilisée et si oui pourquoi ?

Quelles sont les infrastructures nécessaires au développement de la filière agricole ?

À l'échelle municipale ou régionale, quels sont les besoins des entreprises ?

- **Les défis de cohabitation avec les autres usages**

Y'a-t-il des difficultés de cohabitation avec les usages non-agricole ?

Quels sont les moyens utilisés pour favoriser une cohabitation harmonieuse ?

Un soutien à la multifonctionnalité peut-il favoriser l'activité agricole ?

Y'a-t-il un intérêt pour l'implantation d'activités complémentaires et si oui lesquelles ?

- **Les impacts sur le paysage**

Quel est l'impact de l'activité agricole sur le paysage et l'occupation du territoire ?

Les agriculteurs ont-ils la reconnaissance de l'industrie touristique ?

Les agriculteurs sont-ils valorisés par la population pour l'aspect paysage ?

Les agriculteurs ont-ils besoin d'un appui pour l'aspect paysage ?

Quels sont les interventions possibles pour appuyer les agriculteurs dans une approche paysage ?

L'objectif principal du présent mandat est de respecter les particularités du milieu et de prendre en considération les préoccupations locales. Sur la base de cette prémisse, les participants se sont engagés dans un débat constructif en élaborant leurs principaux points de vue sur les thèmes de discussion mentionnés ci-haut.

Synthèse des renseignements recueillis et éléments de réflexion

- **Développer une politique de préservation des terres cultivées et des friches agricoles sur une période déterminée afin de maintenir les possibilités de développement agricole**

À l'heure actuelle les incitatifs de mise en valeur des terres en friche favorisent uniquement le reboisement. Par conséquent, l'abandon des terres agricoles s'étend à un rythme accéléré. Les propriétaires n'envisageant plus de bénéfices agricoles, souhaitent obtenir un bénéfice forestier. Toutefois, on observe dans la majorité des cas, une régénération naturelle sans intervention, ce qui ne favorise aucun mode de revalorisation. Les incitatifs de préservation de l'espace ouvert peuvent éventuellement favoriser une valorisation agricole.

- **Soutenir les améliorations foncières (Ex : drainage, chaulage) sur les terres à potentiel agricole**

Le secteur agricole régional accuse un retard important dans les investissements de drainage et d'épandage de chaux. Les années où les leviers financiers étaient inexistantes, les améliorations foncières étaient timides. Depuis la création du programme de stabilisation du prix de la chaux à la fin des années 1990, le tonnage utilisé en chaux a grandement augmenté. Le programme régional de développement de l'agroalimentaire (PRDA) a permis également des investissements considérables de 2006 à 2010. Les exploitants agricoles qui ont exécutés des travaux d'amélioration foncière bénéficient de rendements supérieurs de leurs terres. Le soutien économique doit être reconduit dans les prochaines années pour assurer la pérennité des investissements. Les campagnes de sensibilisation sur l'amélioration des rendements auprès des exploitants agricoles sont déterminantes et doivent être maintenues au fil des ans.

- **Favoriser et promouvoir l'occupation de l'ensemble des terres à potentiel agricole afin de maintenir les espaces ouverts et une bonne qualité de paysage.**

En tenant compte uniquement des terres où les exploitants sont les propriétaires avec les rendements actuels, les besoins des entreprises ne seraient pas couverts pour bon nombre d'entre elles. Par contre, avec l'augmentation des rendements, l'occupation agricole risque de diminuer.

Présentement, la majorité des agriculteurs ont suffisamment de superficie agricole pour leurs besoins avec les terres en location. Si les rendements sont en général assez faibles et sont compensés par des superficies supplémentaires, celles-ci maintiennent l'occupation du territoire agricole pour l'instant. Dans la région GÎM, on utilise en moyenne de 2 à 3 fois plus de superficies cultivées pour nourrir le bétail que la moyenne provinciale.

La problématique n'est pas tant sur le fort taux de location mais bien sur la faiblesse des investissements fonciers sur les terres en location. Un fort taux de location n'illustre pas nécessairement la faiblesse du dynamisme agricole, il démontre l'importance d'utiliser l'espace agricole disponible aux alentours des exploitations. Évidemment, en augmentant les rendements, le taux de location risque de diminuer, laissant ainsi à l'abandon les terres les moins productives.

Une situation souhaitable serait de voir les entreprises agricoles optimiser au maximum les rendements de leurs espaces cultivés et ensuite, rechercher des superficies additionnelles pour augmenter leurs productions. Le développement des entreprises existantes ou l'établissement d'une relève agricole favoriseraient l'occupation de l'ensemble des terres à potentiel agricole. L'occupation agricole permet également la préservation du cadre de vie dans les secteurs ruraux en difficultés, elle maintient l'espace ouvert et une bonne qualité de paysage.

- **Mettre en place des conditions favorisant le transfert des entreprises agricoles existantes et l'établissement de nouvelles entreprises**

Le vieillissement des producteurs agricoles et le manque de relève sont des freins considérables pour le développement des entreprises agricoles. Les entreprises cédantes sont grandement intéressées à préserver le patrimoine agricole qui bien souvent a été difficilement mis en place. Ces dernières souhaitent même encadrer et financer les candidats de relève pour améliorer le processus de transfert. Il est nécessaire d'identifier rapidement les besoins des fermes cédantes pour faire un lien efficace avec les candidats potentiels de relève. On doit assurer la pérennité des entreprises agricoles existantes et soutenir le démarrage de nouvelles exploitations. Le transfert d'entreprise demande un accompagnement aussi soutenu que l'établissement de nouvelles entreprises.

- **Aménager la zone agricole afin de permettre des initiatives régionales favorisant le développement des activités agricoles, conformément aux dispositions de la LPTAAQ**

Certaines modulations de la loi ont permis récemment l'implantation de résidences en zone agricole, sans toutefois affecter la pratique des activités agricoles existantes et leur développement. Il serait intéressant d'examiner les possibilités d'aménagement de la loi pour favoriser le développement de d'autres activités compatibles avec l'agriculture. Par exemple, une situation assez fréquente est la demande pour l'aliénation d'un lot ou d'une partie de lot par un propriétaire qui souhaite conserver la partie boisée de son lot et vendre la partie cultivée. L'agriculteur, de son côté, souvent n'a pas besoin d'un boisé et souhaite acheter la partie cultivée seulement.

- **Soutenir les projets de mise en conformité environnementale afin d'améliorer la compétitivité des entreprises**

Les producteurs agricoles prétendent évoluer dans un marché commercial déloyal. Le système agroalimentaire actuel ne favorise pas l'entreprise québécoise. Les produits alimentaires en importation sont généralement soumis à des normes et des conditions de production moins exigeantes que celles du Québec. Plusieurs exploitants agricoles ont abandonné leur exploitation dans les dernières années. Ces derniers ne pouvaient supporter économiquement le coût des modifications à apporter à leur processus de production pour assurer la conformité environnementale. On doit mettre en place les mesures pour permettre aux entreprises d'évoluer dans un marché équitable.

- **Favoriser et soutenir la diversification des entreprises par le développement de nouvelles productions ou de filières démontrant des opportunités**

On observe une bonne ouverture de la part des exploitants agricoles pour la diversification des productions. Plusieurs producteurs sont dans une situation précaire, et la plupart souhaitent l'amélioration de leurs revenus. Par contre, il est audacieux à ce moment d'investir dans une production sans avoir l'assurance de sa rentabilité. On doit par conséquent, soutenir le développement de productions émergentes et explorer les filières qui peuvent offrir des opportunités économiques intéressantes.

- **Accroître la transformation et la valeur ajoutée des productions régionales**

Pour infiltrer un marché devenu hautement compétitif, on doit miser sur la spécificité des produits régionaux. Les produits agroalimentaires de la Gaspésie ont établi depuis quelques années leur notoriété et offrent pour la région GÎM une vitrine intéressante. La marge bénéficiaire est beaucoup plus élevée pour les produits transformés, d'autant plus si l'exploitant agricole réalise lui-même cette transformation. Sachant que l'un des principaux soucis des agriculteurs est le prix de revient pour leur produit, il faut développer des moyens pour améliorer les revenus. La transformation des produits et la création de valeur ajoutée peut-être une solution envisageable. Les services-conseils et les outils de gestion sont à la disposition des entreprises, il faut néanmoins augmenter l'utilisation de ceux-ci. Le partage des connaissances, la sensibilisation, les cliniques aux champs et la formation continue sont des outils appropriés pour améliorer les compétences entrepreneuriales. Il est toutefois nécessaire d'assurer la pérennité de ce type d'activité et d'inciter un maximum de producteurs à y participer. Finalement, on doit identifier les opportunités émergentes pour la transformation agroalimentaire et mettre en place les moyens nécessaires pour en favoriser leur développement.

- **Soutenir le développement de circuits courts de mise en marché**

Le circuit court est un mode de commercialisation qui fait intervenir un minimum d'intermédiaires entre le producteur et l'assiette. Les produits locaux doivent donc se développer pour se tailler une place parmi les produits industriels aux circuits longs. Le consommateur, de plus en plus soucieux de la qualité et de la provenance des aliments dispose d'une alternative avec le développement des circuits courts. Ces derniers offrent une relation privilégiée avec le producteur et mettent en valeur la fraîcheur des ressources locales. La notion d'économie de territoire et de proximité prend alors tout son sens, elle vient confronter un système agroalimentaire hautement standardisé. Les normes et réglementations doivent respecter davantage la notion de territoire ainsi que les préoccupations locales et régionales. On doit soutenir ce type de mise en marché par la vente directe aux épiceries, les kiosques à la ferme ou dans des endroits stratégiques aux abords de la route 132 et enfin, les marchés publics. L'agrotourisme est également un modèle approprié pour la région GÎM, la Gaspésie profitant depuis plusieurs années d'une forte notoriété pour son offre touristique. On doit soutenir et maintenir le développement du label «Gaspésie Gourmande» ainsi que celui du «Tour gourmand».

- **Reconnaître sur le plan politique la contribution de l'agriculture et ainsi valoriser la profession**

La santé économique de plusieurs entreprises agricoles est fragile, ce qui ne donne pas nécessairement une bonne image de la profession. La conjoncture actuelle ne permet pas aux agriculteurs d'allier conditions de travail convenables et revenu intéressant. Par conséquent, la relève est de moins en moins attirée par la profession d'agriculteur. Une situation précaire mais non moins importante pour l'économie locale. L'agriculture est la source de l'industrie agroalimentaire, une industrie créatrice d'emplois qui génère des revenus locaux et renforce le tissu social. Il est nécessaire dans un premier temps de sensibiliser et de mobiliser les décideurs locaux à soutenir et à maintenir le développement de l'activité agricole. On doit également reconnaître que l'agriculture est un joueur important dans l'occupation du territoire. Finalement, la politique locale doit s'impliquer davantage dans la valorisation de l'activité agricole. Une implication exemplaire qui peut venir conscientiser la population de l'impact favorable qu'offre l'agriculture sur le milieu de vie.

- **Accroître l'efficacité des réseaux de transport afin de diminuer les coûts reliés au transport des produits et intrants**

Évidemment, l'éloignement des marchés est un problème pour bien des exploitants agricoles puisque les coûts associés aux transports viennent éponger une proportion importante des revenus. On doit se doter d'une logistique de transport adaptée au milieu afin de réduire les coûts de production et accroître la marge bénéficiaire à la vente des produits (**VOIR CARTE 6, ANNEXE 10**).

- **Améliorer l'entretien des réseaux routiers agricoles**

L'accès aux terres semble difficile dans certains cas, surtout pendant la saison printanière. Les rangs agricoles sans entretien se détériorent grandement en période de dégel. Il est nécessaire pour certaines municipalités d'améliorer la qualité des rangs pour assurer la pérennité et le développement des activités agricoles. L'occupation des rangs et le maintien de l'ouverture du paysage sont largement supportés par l'agriculture (**VOIR CARTE 5, ANNEXE 10**).

- **Supporter la multifonctionnalité de l'agriculture par des mesures de soutien municipales ou des ententes avec des regroupements ou organismes**

L'intérêt des producteurs agricoles est assez élevé pour l'intégration d'activités non agricole à l'intérieur de la zone agricole sous certaines conditions. Principalement, ces activités ne doivent pas nuire au rendement et au développement des productions. On doit plutôt favoriser une cohabitation harmonieuse des usages par des campagnes de sensibilisation pour les utilisateurs de la zone agricole. Il est nécessaire de supporter les agriculteurs dans la pratique de leur travail. La collaboration du monde

municipal dans les activités éducatives et promotionnelles à la ferme peut inciter la population à y participer. La profession étant mieux valorisée, c'est le respect de la propriété et de toute la filière agricole qui s'en suit.

Cette collaboration avec les exploitants agricoles est intéressante et permet de cibler davantage les perceptions de ces usagers de la zone agricole. Certains participants aux rencontres de consultation ont manifesté leurs craintes au sujet de l'application d'un plan de développement de la zone agricole. Ils ne veulent pas davantage de mesures coercitives pour la pratique de leurs activités. Les normes et réglementations en vigueur sont, selon eux, déjà assez sévères. Ils souhaiteraient même une certaine modulation pour faire face aux réalités régionales.

Si ces rencontres nous ont permis de dégager des pistes d'interventions pour le développement de la zone agricole, elles nous ont également démontré l'intérêt et la motivation de ses artisans pour améliorer et développer l'agriculture. Même si les défis sont de taille, le partage de l'information allié à la concertation des principaux acteurs de la filière constitue une bonne balise pour envisager le développement optimal de l'agriculture. De plus, les discussions avec les répondants mettent en lumière les trois enjeux du territoire agricole que nous visons et qui seront abordés au chapitre 3. Ces enjeux visent l'optimisation de l'usage des terres, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et l'encadrement de son développement et finalement, le renforcement du secteur agroalimentaire.

CHAPITRE 3

ENJEUX, OBJECTIFS ET MOYENS D'ACTION

Depuis quelques années, le monde agricole est en mutation. À quoi ressemblera le modèle agricole québécois dans les prochaines décennies ? Sera-t-il hautement standardisé ? Il appartient à nous, intervenants et exploitants agricoles, de partager nos préoccupations pour que les distinctions régionales soient prises en compte. Plusieurs défis sont reliés à l'activité agricole sur le territoire de la MRC de Bonaventure.

Trois enjeux sont retenus pour mobiliser les acteurs du milieu agricole. Tout d'abord, l'enjeu touchant l'optimisation de l'usage des terres à potentiel agricole sera abordé. Par la suite, nous verrons que reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture et encadrer son développement contribue au bien-être de la collectivité et finalement, le renforcement du secteur agroalimentaire et ses aspects économiques seront abordés. Suivant les orientations de départ, le comité de travail s'est ensuite consulté pour élaborer et définir les stratégies et les changements à mettre en œuvre pour favoriser le développement durable de notre agriculture. Dans une optique d'intervention, quelques pistes de solutions ou moyens seront abordés afin de répondre aux objectifs fixés.

Les enjeux du territoire agricole

Optimisation de l'usage des terres

Il est essentiel de se donner les moyens pour assurer la pérennité des activités agricoles en place. En considérant le potentiel de mise en valeur des parcelles inventoriées, des efforts devront être consentis afin de consolider les espaces agricoles abandonnés. Chacune des parcelles du territoire agricole disposent d'un potentiel de mise en valeur, il s'agit d'orienter cette valorisation de manière à améliorer la rentabilité de celles-ci.

L'agriculture sur le territoire de la MRC de Bonaventure se pratique selon un mode extensif, à savoir sur de plus grandes superficies agricoles avec des rendements plus faible. L'augmentation souhaitée des rendements sur les entreprises agricoles existantes entrainera une réduction des besoins en superficies cultivables, libérant les terres les moins productives à d'autres types de production.

Objectifs	Moyens
<p>1 Protéger les secteurs du territoire les plus dynamiques ou démontrant des potentiels.</p>	<p>a. Renforcer la protection du territoire agricole dynamique par l'identification d'affectations appropriées.</p> <p>b. Appliquer la réglementation en vigueur adoptée en vertu des dispositions de l'article 59 de la LPTAAQ.</p> <p>c. Actualisation des affectations en zone agricole selon la dynamique agricole.</p>
<p>2 Favoriser l'accessibilité aux terres à potentiel agricole.</p>	<p>a. Accroître les ententes entre les propriétaires et locataires pour l'utilisation des terres à potentiel agricole en développant des outils de communication. (Guide d'information aux propriétaires, bail type)</p>
<p>3 Utiliser de manière optimale les friches en zones agricoles.</p>	<p>a. Faire connaître l'état des friches auprès des acteurs socio-économiques concernés.</p> <p>b. Évaluer et diffuser les options possibles et conditions de mise en œuvre pour la mise en valeur agricole ou agro-forestière.</p> <p>c. Fournir à l'AFOGIM la cartographie des friches sans potentiel agricole pour une mise en valeur forestière.</p>
<p>4 Favoriser l'émergence de pratiques agricoles alternatives.</p>	<p>a. Réaliser des essais aux champs pour les productions émergentes. (ex : productions énergétiques)</p> <p>b. Développer la filière des petits fruits.</p> <p>c. Promouvoir l'implantation de systèmes agrosylvicoles.</p>
<p>5 Reconnaître l'apport de l'agriculture vivrière et de loisir sur le territoire.</p>	<p>a. Aménager la zone agricole de manière à permettre leur établissement tout en favorisant l'occupation du territoire.</p> <p>b. Favoriser l'émergence de nouveaux projets.</p>

Reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et encadrement de son développement

Outre sa fonction nourricière, l'agriculture contribue par diverses façons au bien-être des communautés où elle se pratique. Par exemple, sa contribution à la qualité des paysages est largement reconnue, ou encore son apport au secteur récréotouristique par l'accès aux terres en culture par les réseaux provinciaux et régionaux de sentiers de VTT et de motoneiges. La multifonctionnalité de l'agriculture apporte des retombés économiques dans le milieu, en autant que cela soit reconnu par l'ensemble de la communauté.

La qualité des paysages et l'offre de produits touristiques sur le territoire de la MRC sont des composantes essentielles au développement économique de la région. Dans ce cadre, les activités agricoles jouent un rôle important qu'on se doit de soutenir et d'encadrer.

Objectifs	Moyens
<p>1. Développer une charte sur les paysages intégrant les activités agricoles.</p>	<p>a. Développer un cadre normatif de préservation des paysages.</p> <p>b. Développer des moyens pour la remise en culture des friches agricoles dans les corridors panoramiques.</p>
<p>2. Accroître la synergie entre les activités agricoles et non agricoles.</p>	<p>a. Soutenir les projets collectifs en lien avec la multifonctionnalité (sentiers récréo-touristiques, activités éducatives et autres).</p> <p>b. Susciter des partenariats avec le secteur touristique.</p>

Renforcement du secteur agroalimentaire

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent une base économique qui a su passer à travers les divers cycles de croissance économique. De par le nombre d'entreprises dans ces secteurs et leurs répartitions sur le territoire, l'apport à l'économie régionale est d'autant plus important. L'agroalimentaire dans la MRC de Bonaventure se divise en 2 grands courants. Le premier représente les entreprises de production et transformation engagées dans les circuits longs de commercialisation ou l'agriculture de masse. Celles-ci vendent leurs produits et productions via les grands réseaux de commercialisation des aliments ou du bétail. Le second compte les entreprises engagées dans une agriculture de proximité et cible des petits marchés locaux. Quoique l'agriculture de proximité connaît un certain essor, c'est l'agriculture de masse qui génère les plus importants revenus bruts agricoles et occupe les plus grandes superficies en culture sur le territoire.

Objectifs	Moyens
<p>1. Reconnaître l'agriculture comme un pilier du développement socio-économique.</p>	<p>a. Élaborer un plan de communication pour valoriser les activités agricoles auprès de la population.</p> <p>b. Intégrer l'agriculture au sein des planifications stratégiques de développement économique des municipalités et autres acteurs locaux (CLD, CLE) et régionaux (CRÉ-GIM, MDEIE).</p>
<p>2. Développer la mise en marché en circuits courts de commercialisation.</p>	<p>a. Promouvoir l'économie de proximité auprès des consommateurs, des producteurs, des hôtels, restaurants et institutions et des décideurs politiques.</p>
<p>3. Améliorer les services et les infrastructures nécessaires au développement du secteur agroalimentaire.</p>	<p>a. Favoriser l'implantation d'infrastructures stratégiques au développement de l'agroalimentaire démontrant des perspectives de rentabilité (abattoir, un incubateur en transformation agroalimentaire).</p> <p>b. Travailler de concert avec les acteurs régionaux à l'amélioration de la logistique de transport dans la filière agroalimentaire.</p>

CONCLUSION

En ayant comme objectif de renforcer et de poursuivre le développement de la filière agricole présente sur son territoire, il est intéressant de constater qu'il existe une réelle volonté des producteurs agricoles de la MRC de Bonaventure d'y contribuer. De ce fait, optimiser l'usage des terres agricoles devient l'une des pierres angulaires dans l'atteinte d'un plein potentiel de développement et ce, en protégeant les secteurs du territoire les plus dynamiques, en favorisant l'accessibilité aux terres à potentiel agricole et l'émergence de pratiques alternatives, en utilisant de manière optimale les friches en zone agricole et en reconnaissant l'apport de l'agriculture vivrière et de loisir.

Plusieurs intervenants rencontrés lors de l'élaboration du présent mandat estiment qu'il y aurait lieu de mettre en place, un peu à l'image de ce qui se fait dans le secteur forestier, une agence régionale de mise en valeur des ressources du territoire agricole (tant au niveau du territoire que des entreprises agricoles) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Par exemple, un tel organisme pourrait faciliter et accompagner les initiatives de remise en production de terres abandonnées.

La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture n'est plus à faire. Il est maintenant évident que malgré son rôle premier d'alimenter la population, elle contribue également au bien-être de celle-ci. Par contre, cette reconnaissance prendra effet seulement si la communauté et les agriculteurs conviennent d'une collaboration réciproque. Ces derniers souhaitent obtenir davantage d'appui du monde municipal afin, d'une part, que les infrastructures dont ils ont besoin pour exercer leur profession soient mieux entretenues et même améliorées (par exemple, un ponceau trop étroit pour le passage de certaine machinerie agricole) et d'autre part, valoriser et mettre en lumière le travail important qui est réalisé par les producteurs agricoles tant au niveau de la qualité des productions locales et régionales que de l'apport de cette activité au niveau de la notoriété régionale et au niveau touristique en intervenant directement sur la qualité des paysages.

Afin de contrer cette image négative et récurrente à l'effet que l'agriculture est polluante et dérangeante pour la population qui vit à proximité de terres en culture, il serait important de valoriser la profession en se servant des différents médias écrits et électroniques de la région. En premier lieu, il serait intéressant de présenter des profils humains de ces femmes et de ces hommes qui passent souvent de 10 à 12 heures par jour et ce, 365 jours par année pour livrer le produit de leur récolte. Ensuite, plusieurs aspects reliés aux différentes pratiques agricoles régionales pourraient aussi être mis en lumière et diffusé à l'ensemble de

la population de la MRC : présentation des entreprises innovantes, illustration de bons coups réalisés par différentes entreprises présentes sur le territoire, informer la population sur les différents produits utilisés pour augmenter les rendements et la production des terres en culture, informer la population sur les mesures mise en place pour confiner au maximum les risques de déversement de matières polluantes dans l'environnement représentent quelques aspects qu'il serait intéressant d'aborder. Bref, essayer de rapprocher le monde agricole de la communauté en faisant connaître ce qu'ils font et qui ils sont.

Pour sa part, le secteur agroalimentaire demeure un apport important à l'économie régionale. Comme nous avons vu précédemment, les deux grands courants agroalimentaires de la MRC de Bonaventure sont les circuits longs et les circuits courts de commercialisation. Afin de renforcer toujours plus ce secteur économique, il faudrait reconnaître l'agriculture comme un pilier du développement socio-économique, faire en sorte de développer encore plus les circuits courts de commercialisation et finalement, améliorer les services et les infrastructures utiles au secteur agroalimentaire.

En terminant, le travail à faire concernant le développement optimal de l'agriculture sur les meilleures terres agricoles du territoire de la MRC de Bonaventure ne se termine certainement pas avec l'adoption du présent plan de développement. Bien au contraire, le conseil de la MRC entend mandater le comité consultatif agricole de la MRC afin que les objectifs qui avaient été établis au départ soient atteints et rechercher des pistes de solution pour accroître le niveau d'utilisation de l'ensemble des terres agricoles se retrouvant sur le territoire de la MRC de Bonaventure.

ANNEXE 1

PORTRAIT SOMMAIRE DU TERRITOIRE ²³

Localisation

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure est située au sud de la péninsule gaspésienne à environ 850 et 600 kilomètres des centres urbains que représentent Montréal et Québec et n'est qu'à 300 kilomètres de la frontière américaine dont elle est séparée par le Nouveau-Brunswick (**VOIR CARTE 1, ANNEXE 10**).

Caractéristiques physiques

Le territoire de la MRC occupe une superficie de 4 456,57 kilomètres carrés sur une largeur d'un peu moins de 90 kilomètres le long du littoral de la Baie-des-Chaleurs. Cette superficie est occupée à 94% par le couvert forestier, ne laissant que 268,57 km² pour l'occupation humaine.

Le relief se caractérise par trois zones distinctes : la plaine côtière qui montre une superficie presque plane, le plateau côtier légèrement plus élevé et le plateau gaspésien sud qui offre un relief nettement plus accidenté. Au niveau de la MRC, la plaine côtière s'élargit et offre ainsi une surface à faible relief beaucoup plus large que partout ailleurs le long du littoral gaspésien (**VOIR CARTE 2, ANNEXE 10**).

L'influence maritime joue beaucoup sur le climat de la zone tempérée et diminue les écarts de température, particulièrement pour la plaine côtière. Par exemple, la température est plus chaude ici qu'à Québec durant l'hiver, la durée d'ensoleillement annuelle est la plus élevée de la province après l'île de Montréal et la période sans gel s'étend sur une période de 140 jours.

Le sol est en général formé de roches calcaires mais, dans certains secteurs, les dépôts meubles présentent plusieurs caractéristiques de l'argile. Le roc se retrouve parfois en surface et dans les dépôts de la formation de Bonaventure, qui occupe une grande partie de la plaine côtière, l'eau se puise plus aisément dans les failles à cause de la faible porosité de cette formation.

L'eau occupe une place importante dans la MRC, outre la baie des Chaleurs qui la borne au sud, le territoire est traversé par trois grandes rivières à saumon dont les nombreux affluents forment les bassins versants (**VOIR CARTE 3, ANNEXE 10**). Sur le long du littoral, on retrouve des plans d'eau saumâtre qu'on appelle « barachois », ces zones de transitions entre la terre et la mer regorgent de nutriments favorisant ainsi le développement de nombreuses espèces végétales et animales.

²³ Schéma d'aménagement et de développement durable révisé, MRC de Bonaventure, 2010.

Occupation humaine et démographie

Des treize municipalités de la MRC, dix d'entre elles se situent en bordure du littoral de la baie des Chaleurs (**VOIR CARTE 4, ANNEXE 10**). Au nord, occupant 75% du territoire de la MRC, on retrouve le territoire non organisé (TNO) Rivière Bonaventure. L'occupation humaine se situe majoritairement le long de la côte et reflète un passé, non si lointain, d'une économie orientée principalement vers les activités de pêche. La population totale de la MRC de Bonaventure s'élève à 17 987 personnes et n'occupe que 6% du territoire et ce, principalement en bordure du littoral de la baie des Chaleurs. Trois municipalités possèdent le statut de ville : New Richmond, Bonaventure et Paspébiac. Toutes les autres sont régies par les dispositions du Code municipal. Ces trois villes forment les principaux noyaux démographiques de la MRC. Ensemble, elles regroupent 53,5% de l'ensemble de la population totale de la MRC. La décroissance démographique des dernières décennies exerce un poids important sur le niveau social et économique. La population vieillissante et le fort taux d'émigration des jeunes vers les grands centres à la fin des études secondaires, sans revenir en région GÎM pour la plupart d'entre eux une fois leurs études supérieures complétées, peuvent expliquer cette problématique.

Activités économiques

L'exploitation des ressources de la mer, qui a longtemps été la première activité économique d'importance sur le territoire a été graduellement remplacée par l'exploitation des ressources forestières et agricoles. Comme pour l'ensemble du Québec, le secteur tertiaire a connu une importante hausse depuis 1975. La mécanisation, la spécialisation des secteurs agricole et forestier et les conjonctures de tout ordre ont fait chuter les emplois des secteurs primaires et secondaires.

ANNEXE 2

HISTOIRE DE L'AGRICULTURE ²⁴

La péninsule gaspésienne c'est le berceau du Canada, là où tout a commencé, il y a plus de 450 ans. Sous les régimes français et britannique, l'agriculture demeure complémentaire de la pêche et de la forêt. Elle se définit plutôt comme une agriculture vivrière. Ce n'est qu'avec l'arrivée des Acadiens et des Loyalistes que l'agriculture s'installe tranquillement pour devenir florissante au XIX^e siècle. Les principales cultures sont à cette époque l'orge et la pomme de terre. Les agriculteurs récoltent le foin, ils élèvent des bœufs, des chevaux, des vaches et des moutons.

La région GÎM connaît de graves saignées démographiques à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Cette situation demeure étroitement reliée au manque de travail et à la parcellisation des terres agricoles, chaque père en mourant divisant son domaine entre ses enfants. On commence donc à manquer de terres dans certaines communautés. La première guerre et la crise économique de 1929 n'arrangent pas les choses. À cette époque, le clergé et les politiciens voyant un glissement démographique vers l'extérieur de la région GÎM entreprennent l'ouverture de paroisses agricoles. On distribue des terres publiques et des propriétés de grandes compagnies forestières. Cet élan de développement ne durera qu'une décennie, l'individualisme, le manque d'éducation coopérative, l'arrivée des pensions de vieillesse, de l'assurance-emploi et de l'aide sociale ne sont que quelques facteurs qui ont influencé les colons à abandonner le travail de la terre.

Malgré ces lourdes pertes combinées au phénomène de l'exode rural, on constate une volonté de développement de l'agriculture avec la création de la Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), anciennement l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC), le 4 mai 1952 à New Richmond. En 1944, on dénombre près de 4000 cultivateurs revendiquant le statut de fermier sur le territoire de la MRC de Bonaventure. Les entreprises agricoles des années 1950 sont principalement de culture mixte, à base d'industries laitières. Le cheptel regroupe à cette époque, bon nombre de bovins, moutons, porcs et volailles.

Il est à noter cependant, que bon nombre de terres en culture appartiennent à des non exploitants ou à des exploitants non enregistrés pour lesquels l'agriculture ne constitue pas la principale source de revenu. Les agriculteurs, forcés de diversifier leurs sources de revenus se livrent à des activités non agricoles. Ces énergies étant dissipées, n'améliorent en rien la productivité et le développement agricole. Bon nombre de terres défrichées dans les années antérieures sont contraintes à l'abandon. Ne prenant pas compte des facteurs ayant modelé le développement historique de la région GÎM, les technocrates provinciaux affirment en 1966, que l'agriculture gaspésienne n'est pas viable. Un plan d'aménagement est alors élaboré pour aider la Gaspésie à retrouver un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble du Québec. Écart perceptible entre les volontés et l'application des politiques gouvernementales résultantes, on assiste maintenant à la fermeture de paroisses et par le fait même à une diminution considérable des hectares de terres en culture.

²⁴ Mario Mimeault, L'agriculture en Gaspésie, Gaspé, 1998, 112p.

ANNEXE 3

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE BONAVENTURE

L'analyse qui suit repose ses assises sur quatre thèmes : la démographie ; le marché du travail ; l'éducation et la formation ; et enfin, les conditions de vie. Les données québécoises et régionales apportent une vue d'ensemble et sont utilisées à titre comparatif pour le présent document.

Démographie

La démographie de la MRC de Bonaventure est touchée par de grands bouleversements entraînant d'importantes répercussions socio-économiques (exode des jeunes, fuites des capitaux et de la main-d'œuvre, services publics moins accessibles et plus coûteux compte tenu de la population à desservir, etc.) Les indicateurs suivants permettent d'analyser les changements démographiques de la MRC de Bonaventure.

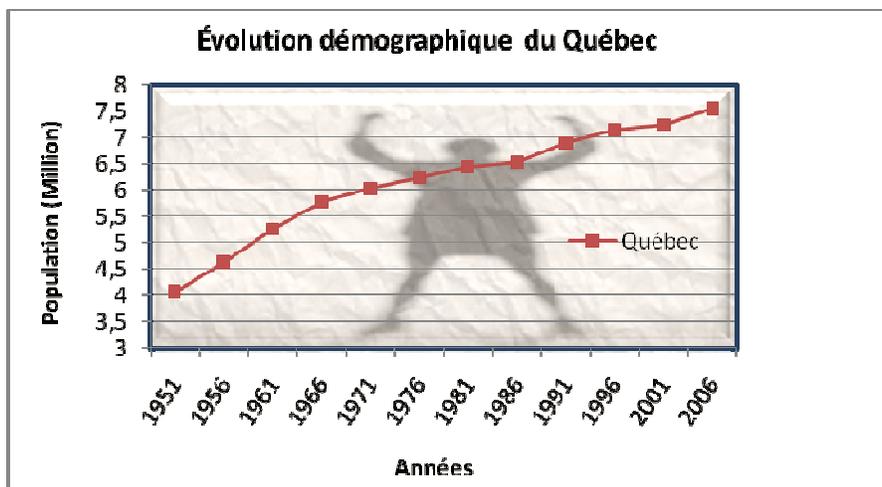
Évolution de la population

Pour tracer le portrait de l'évolution de la population, il est important d'analyser les variations sur de longues périodes pour bien comprendre les principaux facteurs de croissance. Pour la MRC de Bonaventure comme pour l'ensemble de la région GÎM on parle plutôt de décroissance de la population depuis le milieu des années 1970. L'accroissement naturel à la baisse et le solde des mouvements migratoires négatifs sont les facteurs d'influence qui affectent le plus la décroissance de la démographie régionale.

Depuis 1951, le portrait de l'évolution de la population s'est modelé de différentes façons. De 1951 à 1971, la population de la MRC de Bonaventure connaît une progression de 9,07 %, ce qui toutefois semble être mineur comme croissance, comparativement à une augmentation de 48,63% pour l'ensemble du territoire québécois pour la même période (**GRAPHIQUE 13**). La situation ne s'est guère améliorée depuis 1971 puisque la MRC affiche une nette diminution de sa population et les perspectives démographiques de 2016 et 2026 s'annoncent comme un prolongement de cette tendance.

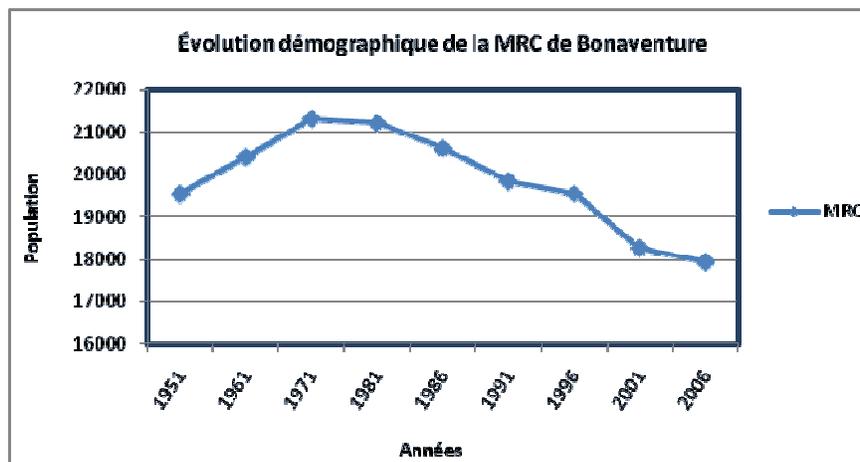
Au cours des dernières années ce sont les localités de Paspébiac et de Caplan qui ont connu les baisses de population les plus significatives. La municipalité de Hope est l'une des rares à connaître une hausse de population entre les recensements de 2001 et 2006. En effet, on y dénombre 132 nouveaux résidents pour cette localité. La plus grande part de la population revient à la ville de New Richmond et la densité de population la plus élevée est sur le territoire de la ville de Paspébiac. Selon les données de l'institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de Bonaventure compte 17 873 individus en 2008. La population a diminué considérablement entre 1996 et 2001, la chute fut quatre fois plus importante que la diminution de population constatée au recensement précédant (**GRAPHIQUE 14**).

GRAPHIQUE 13
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC



Source : Statistique Canada.
 Compilation : MRC de Bonaventure

GRAPHIQUE 14
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC DE BONAVENTURE
MRC DE BONAVENTURE



Sources : Les données de 1951 à 1981 proviennent de l'Atlas de l'évolution démographique des municipalités locales et des municipalités régionales de comté du Québec, U.M.R.C.Q., 1993. Les données 1986 à 2006 proviennent de Statistique Canada.
 Compilation : MRC de Bonaventure

Population rurale

Environ le cinquième de la population québécoise réside dans des collectivités à caractère rural, ce qui représente 1,5 million de personnes. Comme pour l'ensemble de la région GÎM, la MRC de Bonaventure est constituée à 100% de communautés rurales. La population rurale fait référence à la population vivant à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement de Statistique Canada.

Migrations interrégionales

La MRC de Bonaventure n'échappe pas à la réalité régionale qui affiche un solde migratoire total négatif²⁵. À titre d'exemple, pour la période 2007-2008, la MRC de Bonaventure affiche un taux net de migration interrégionale de $(-0,24\%)$ ²⁶. Le solde attribuable aux mouvements migratoires pour cette période correspond à une diminution de 44 personnes. Ce phénomène de migration interrégionale pour la région GÎM est largement déficitaire au profit des régions centrales. C'est le groupe d'âge 15-29 ans qui affiche un taux net de migration inférieur aux autres groupes d'âges. L'exode des jeunes gaspésiens est étroitement lié au marché de l'emploi ou à la formation académique postsecondaire. Les conséquences de l'effritement de cette tranche d'âge sont nombreuses. Principalement, c'est la perte des éléments les plus dynamiques de notre population qui cause le plus de dommages au développement et à l'épanouissement économique de la région GÎM. Pour les groupes d'âge 30-64 ans et 65 ans et plus, le solde migratoire est positif, ce qui vient amoindrir les pertes nettes des mouvements migratoires. Cette situation peut s'expliquer par le retour en région GÎM de jeunes familles et de retraités en quête de ruralité et d'environnement sain.

Structure de la population

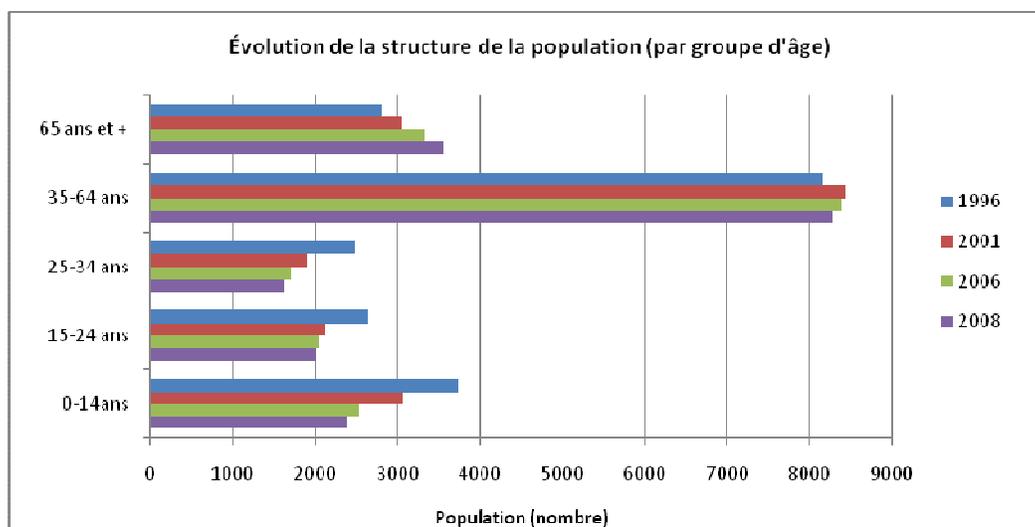
La structure de la population est un indicateur permettant de vérifier si la population vieillit au fil des ans. En comparant la distribution de la population par groupe d'âge, on constate effectivement un vieillissement accéléré de la population pour la MRC de Bonaventure (**Graphique 15**). On observe ce phénomène dans l'ensemble des MRC de la région GÎM et même à l'échelle provinciale. Pour la MRC de Bonaventure, l'âge moyen augmente plus rapidement que celui de la région GÎM et de l'ensemble du Québec²⁷.

²⁵ La migration interrégionale est une composante démographique qui influe sur la croissance ou la décroissance de la population d'une région. Le solde migratoire interrégional est la différence entre le nombre d'entrants et de sortants interrégionaux.

²⁶ Institut de la statistique du Québec.

²⁷ Statistique Canada, Recensement des populations, 2006.

GRAPHIQUE 15
ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION (PAR GROUPE D'ÂGE)
MRC DE BONAVENTURE



Sources : Statistique Canada ; Institut de la statistique du Québec
 Compilation : MRC de Bonaventure

De 1996 à 2008, la proportion de la population des 65 ans et plus de la MRC de Bonaventure passe de 14,12% à 19,96%. En contreparties, les moins de 15 ans passent de 18,85% à 13,35%. Selon la structure actuelle de la population, le vieillissement accéléré de la population dans les prochaines décennies est inévitable (TABLEAU 19).

TABLEAU 19
ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION (PAR GROUPE D'ÂGE)
MRC DE BONAVENTURE

Groupe d'âge	Population (nombre)				Variation (nombre)	Poids démographique (%)		Variation (%)
	1996	2001	2006	2008	1996-2008	1996	2008	1996-2008
0-14ans	3732	3081	2518	2386	-1346	18,85%	13,35%	-5,50%
15-24 ans	2631	2133	2038	2013	-618	13,29%	11,26%	-2,03%
25-34 ans	2478	1914	1701	1628	-850	12,52%	9,11%	-3,41%
35-64 ans	8163	8446	8390	8279	116	41,23%	46,32%	5,09%
65 ans et +	2795	3043	3338	3567	772	14,12%	19,96%	5,84%
Totaux	19 799	18 617	17 985	17 873	-1926	100%	100%	

Sources : Statistique Canada ; Institut de la statistique du Québec
 Compilation : MRC de Bonaventure

Supérieur à la moyenne régionale, l'indice synthétique de fécondité²⁸ est légèrement à la hausse dans la dernière décennie pour la MRC de Bonaventure. Néanmoins, cet indicateur se situe bien en deçà du seuil de remplacement des générations, de plus, il est inférieur à la moyenne québécoise.

Il est à noter que la région GÎM est la seule région au Québec à afficher un taux d'accroissement naturel négatif, c'est-à-dire que le nombre de naissances est moins élevé que le nombre de décès. C'est également le cas pour la MRC de Bonaventure lors des recensements de 2001 et de 2006²⁹.

L'augmentation constante et régulière de l'espérance de vie depuis plusieurs années est aussi un facteur d'influence pour le vieillissement de la population. Tant pour les hommes que pour les femmes, cet indicateur est, pour la MRC de Bonaventure, supérieur à la moyenne régionale et provinciale.

Ratio de dépendance démographique

Le ratio de dépendance démographique est défini comme le rapport entre la population active (c'est-à-dire en âge de travailler) et la population en âge d'inactivité ou de dépendance. Selon cette définition, nous utiliserons pour cette analyse la formule suivante :

$$\frac{\text{Population de 0 à 20 ans} + \text{population de plus de 64 ans}}{\text{Population de 20 à 64 ans}} \times 100$$

Plus le ratio de dépendance démographique est élevé, plus la population «dépendante» est nombreuse par rapport à la population qui est en âge de travailler. Malgré la structure de population vieillissante au cours des dernières années telle qu'observée dans les lignes précédentes, le nombre de personnes «dépendantes» ne représente actuellement pas un poids important pour les personnes en âge de travailler. Ce portrait pourrait par contre changer drastiquement au cours des prochaines années avec l'arrivée à la retraite de la plus importante strate de la population, les 45 à 54 ans.

Pour la MRC de Bonaventure ce ratio était très stable de 1996 à 2008, toutefois, il augmentera rapidement selon les perspectives démographiques, pour les deux prochaines décennies. Le défi est toutefois pan-québécois, puisque cette réalité est présente dans la plupart des régions du Québec. Il faut néanmoins prendre connaissance des limites de cet indicateur, puisqu'il y a une grande différence entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de travailleurs. Les notions de population active seront abordées à la page suivante.

Toujours dans un esprit de croissance économique, il est important qu'une personne approchant la retraite soit remplacée par une autre plus jeune. Ainsi, les jeunes de la strate des 20 à 29 ans ayant terminé leur formation académique doivent intégrer le marché du travail au

²⁸ Nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer à l'intérieur d'une population.

²⁹ Institut de la statistique du Québec.

même rythme et idéalement plus rapidement que les sortants (55-64 ans). Pour la MRC de Bonaventure, comme pour l'ensemble de la région GÎM, cet indice de remplacement approche la barre des 60%, ce qui signifie qu'environ trois personnes partent pour la retraite et deux entrent sur le marché du travail. Cet indice selon les perspectives démographiques, déjà le plus bas au Québec, continuera à diminuer et amènera de sérieuses difficultés pour le recrutement de la main d'œuvre.

Le marché du travail

La MRC de Bonaventure a connu, jusqu'en 2004, une croissance économique constante mais néanmoins relativement faible. Le ralentissement économique à l'échelle nord-américaine de ces dernières années n'épargne pas la région GÎM.

L'évolution des principaux indicateurs

Les indicateurs suivants permettent d'estimer l'évolution du marché du travail pour la MRC de Bonaventure. Il est important de mentionner que les données suivantes reflètent une situation très ponctuelle, soit celle du mois de mai de chacune des années de recensement. Ces indicateurs peuvent servir à comparer les MRC entre elles et l'évolution des changements d'un recensement à l'autre. L'utilisation de ces données doit donc être traitée avec prudence étant donné le caractère très saisonnier de l'activité économique de la région GÎM. Par exemple, l'activité de juillet est plus grande qu'en mai, et celle de mars, plus faible.

Les mesures des taux de chômage, d'activité et d'emploi sont mises à jour à tous les cinq ans via les recensements de Statistique Canada. Les tableaux suivants (**TABLEAUX 20 ET 21**) représentent les principaux indicateurs du marché du travail pour la MRC de Bonaventure en comparaison avec les données régionales et provinciales pour les recensements de 1991 à 2006.

Depuis une quinzaine d'années, certains indicateurs du marché du travail se sont dégradés. Entre 1991 et 2006, on observait un déclin de la population active de 9,51% et du nombre de personnes occupées de 7,65%. Note plus réjouissante, le nombre de chômeurs diminuait de 16,89% pour la même période, faisant passer le taux de chômage sous la barre des 20%. Par contre, celui-ci demeure le plus haut de la région GÎM. Les taux d'activité et d'emploi ont diminué respectivement de 4 et de 2,2 points, pour se classer dans la moyenne régionale. Les variations des principaux indicateurs du marché du travail suivent la courbe de la population des 15 ans et plus. La ville de Bonaventure possède les meilleurs indicateurs de la MRC de Bonaventure : le taux de chômage est le plus bas et les taux d'activité et d'emploi sont les plus élevés.

TABLEAU 20
INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
VARIATION DE LA POPULATION ENTRE 1991 ET 2006
MRC DE BONAVENTURE, RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, QUÉBEC

	MRC Bonaventure				Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine				Ensemble du Québec			
	1991	1996	2001	2006	1991	1996	2001	2006	1991	1996	2001	2006
Population 15 ans et +	15 605	15 685	14 935	15 180	83 295	84 475	79 600	79 915	5 433 245	5 673 470	5 832 350	6 184 490
Population active	8 885	8 595	7 735	8 040	48 125	46 005	42 720	42 300	3 537 640	3 536 205	3 742 485	4 015 200
Personnes occupées	6 995	6 460	6 095	6 460	36 115	33 225	33 135	35 220	3 110 795	3 119 130	3 434 265	3 735 505
Chômeur(euse)s	1 895	2 135	1 640	1 575	12 025	12 780	9 590	7 300	426 850	417 075	308 220	279 695
Inactifs	6 710	7 085	7 200	7 145	35 170	38 460	36 875	37 150	1 895 600	2 137 260	2 089 860	2 169 290
Taux de chômage	21,3%	24,8%	21,2%	19,6%	25,0%	27,8%	22,4%	17,3%	12,1%	11,8%	8,2%	7,0%
Taux d'activité	57,0%	55,0%	55,9%	53,0%	58,0%	54,0%	53,7%	52,3%	65,0%	62,0%	64,2%	64,9%
Taux d'emploi	44,8%	41,2%	42,9%	42,6%	43,4%	39,3%	41,6%	43,3%	57,3%	55,0%	58,9%	60,4%

Sources : Statistique Canada, données de recensements 1991 à 2006

Compilation : MRC de Bonaventure

TABLEAU 21
INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL
VARIATION DE LA POPULATION ENTRE 1991 ET 2006 (%)
MRC DE BONAVENTURE, RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, QUÉBEC

	MRC Bonaventure		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		Ensemble du Québec	
	Variation 1991-2006		Variation 1991-2006		Variation 1991-2006 (%)	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Population 15 ans et +	-425	-2,72%	-3380	-4,06%	751 245	13,83%
Population active	-845	-9,51%	-5825	-12,10%	477 560	13,50%
Personnes occupées	-535	-7,65%	-895	-2,48%	624 710	20,08%
Chômeur(euse)s	-320	-16,89%	-4725	-39,29%	-147 155	-34,47%
Inactifs	435	6,48%	1980	5,63%	273 690	14,44%
Taux de chômage		-1,70%		-7,70%		-5,10%
Taux d'activité		-4,00%		-5,70%		-0,10%
Taux d'emploi		-2,20%		-0,10%		3,10%

Sources : Statistique Canada, données de recensements 1991 à 2006

Compilation : MRC de Bonaventure

Les emplois

Selon les données de recensement de Statistique Canada, une proportion de 54% des emplois de la MRC de Bonaventure sont annuels, c'est-à-dire au moins 49 semaines par année, comparativement à une proportion de 65% pour le Québec. C'est le reflet du caractère saisonnier d'un bon nombre d'emplois liés aux domaines des ressources naturelles et au tourisme. Ce phénomène est toutefois moins prononcé que pour l'ensemble de la région GÎM qui affiche une proportion de 50%.

La durée des emplois varie aussi selon le secteur d'activité. Le secteur primaire et celui de la transformation ont une proportion d'emplois annuels nettement supérieure pour la MRC de Bonaventure que pour l'ensemble de la région GÎM.

La proportion des travailleurs autonomes par rapport au nombre total de personnes en emploi pour la MRC de Bonaventure avoisine celles enregistrées pour la région GÎM et l'ensemble du Québec. Selon les données du recensement de 2006, près de 11% des personnes en emploi sont des travailleurs autonomes.

La MRC de Bonaventure représente 18,9% de la population de la région GÎM alors qu'elle représente 16,2% des prestataires d'assistance-emploi. Le taux de dépendance face à la sécurité du revenu est ainsi inférieur à celui de la région GÎM, mais toutefois, plus élevé que le taux qui prévaut dans l'ensemble du Québec. La décroissance du nombre de prestataires d'assistance-emploi depuis une dizaine d'années est un phénomène observé à l'échelle de la province. Pour la MRC de Bonaventure, cette décroissance est plus convaincante.

Le revenu

Le revenu total médian³⁰ pour la population de la MRC de Bonaventure selon le recensement de 2006 est de 28 181\$, le troisième rang de la région GÎM derrière la MRC La Côte-de-Gaspé et la MRC Avignon. Légèrement au-dessus de la moyenne régionale, le revenu total médian de la MRC de Bonaventure est très faible puisque la région GÎM se classe au dernier rang des régions administratives du Québec avec un écart de plus de 4000\$ par rapport à la moyenne provinciale.

Pour les jeunes de 15 à 29 ans, le revenu total médian de la région GÎM est pratiquement le même que celui de la moyenne de l'ensemble du Québec. Pour cette tranche d'âge, l'écart entre le revenu des femmes et des hommes est presque nul dans la région GÎM alors que pour la province, le revenu des femmes est 17% de moins que le revenu des hommes.³¹

Éducation et formation

L'éducation et la formation demeurent des balises indispensables au développement économique et social d'une région. En définitive, les indicateurs tels le marché du travail, le revenu et la consommation sont façonnés par le niveau de scolarité atteint et par la formation continue.

³⁰ Le revenu médian correspond au revenu qui sépare la population à l'étude tel que 50% des personnes reçoivent moins et 50% reçoivent plus que ce revenu.

³¹ Statistique Canada, Recensement des populations, 2006.

La population de la région GÎM est moins scolarisée que celle de l'ensemble du Québec (**TABLEAU 22**). Le fort taux d'exode des personnes instruites, des exigences de scolarité et des critères d'expériences moins sévères pour les emplois liés aux ressources naturelles, l'absence d'université sur le territoire et le manque d'emploi sont les facteurs les plus souvent cités pour expliquer cette problématique. Le tableau ci-dessous référant aux données de 2006, démontre que le portrait du niveau de scolarisation des plus de 15 ans de la MRC de Bonaventure et de la région GÎM est bien différent de celui de l'ensemble du Québec. La proportion de la population de 15 ans et plus n'ayant pas atteint le diplôme d'études secondaires pour la MRC est de 33,73% ce qui est bien au-delà de la moyenne québécoise de 25,03% mais, en deçà du taux régional de 38,70%. D'autre part, le taux des diplômés de collèges, de cégeps ou d'universités par rapport à la population totale de 15 ans et plus pour la MRC comme pour la région GÎM est moindre que celui de l'ensemble du Québec.

TABLEAU 22
NIVEAU DE SCOLARISATION (%)
MRC DE BONAVENTURE, RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, QUÉBEC

Plus haut niveau de scolarité atteint	MRC	Région	Québec
	(% de la population totale de 15 ans et plus)		
Aucun certificat, diplôme ou grade	33,73%	38,70%	25,03%
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	21,71%	19,67%	22,27%
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école des métiers	19,73%	16,88%	15,30%
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep, etc.	13,21%	13,81%	16,05%
Certificat ou diplôme universitaire	11,66%	10,94%	21,35%

Sources : Statistique Canada, données de recensement, 2006.

Compilation : MRC de Bonaventure

Le taux de scolarité augmente considérablement si on ne tient compte que du groupe d'âge des 25 à 64 ans et se rapproche davantage de la moyenne provinciale. On peut expliquer cet écart avec le taux de scolarité des 15 ans et plus par le faible taux de scolarité des personnes âgées de plus de 65 ans. La concentration de ce groupe d'âge est plus élevée dans la MRC qu'au Québec. Autre facteur non négligeable, la proportion des diplômés d'écoles de métiers pour la MRC de Bonaventure est largement supérieure à celle de la région GÎM et de la province.

Conditions de vie et de bien-être

Le rapport de dépendance économique (RDE) est l'indicateur qui a été retenu pour mesurer les conditions de vie, ce dernier représente les paiements de transfert gouvernementaux par tranche de 100\$ du revenu d'emploi total de la MRC. Un RDE supérieur à la moyenne indique que les revenus d'une population dépendent davantage des paiements de transferts gouvernementaux. Pour des fins de comparaison, la MRC de Bonaventure est représentée dans l'ensemble des MRC de la région GÎM (**TABLEAU 23**).

Voici la liste des différents transferts gouvernementaux :

- Assurance-emploi
- TPS
- Prestation fiscale pour enfants
- Sécurité de la vieillesse
- Pension du Canada ou RRQ
- Indemnités des accidents de travail
- Aide sociale
- Crédit d'impôts provinciaux remboursables/allocations familiales

Selon les données de 2006, la région administrative GÎM affiche la plus forte dépendance aux transferts gouvernementaux au Québec³². La MRC de Bonaventure connaît la plus forte augmentation de son RDE entre 2002 et 2006 avec un taux de 13,79% (**TABLEAU 21**). En 2006, la MRC de Bonaventure occupe le quatrième rang des MRC de la région GÎM avec un RDE de 54,22\$ par tranche de 100\$ de ses revenus d'emploi totaux.

TABLEAU 23
RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET VARIATION (%)
RÉGION GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

MRC	Rapport de dépendance économique					Variation	
	\$ par 100 \$ de revenu d'emploi					(\$)	(%)
	2002	2003	2004	2005	2006	2002-2006	2002-2006
Avignon	42,92	44,32	40,95	42,96	45,25	2,33	5,43%
Bonaventure	47,65	44,95	45,14	49,57	54,22	6,57	13,79%
La Côte-de-Gaspé	37,44	37,67	36,65	39,06	40,13	2,69	7,18%
La Haute-Gaspésie	60,77	61,37	59,07	63,29	65,54	4,77	7,85%
Le Rocher-Percé	68,83	62,71	64,40	67,32	72,59	3,76	5,46%
Les Îles-de-la-Madeleine	41,73	41,78	41,70	44,92	47,31	5,58	13,37%
Moyenne régionale	49,89	48,80	47,99	51,19	54,17	4,28	8,58%

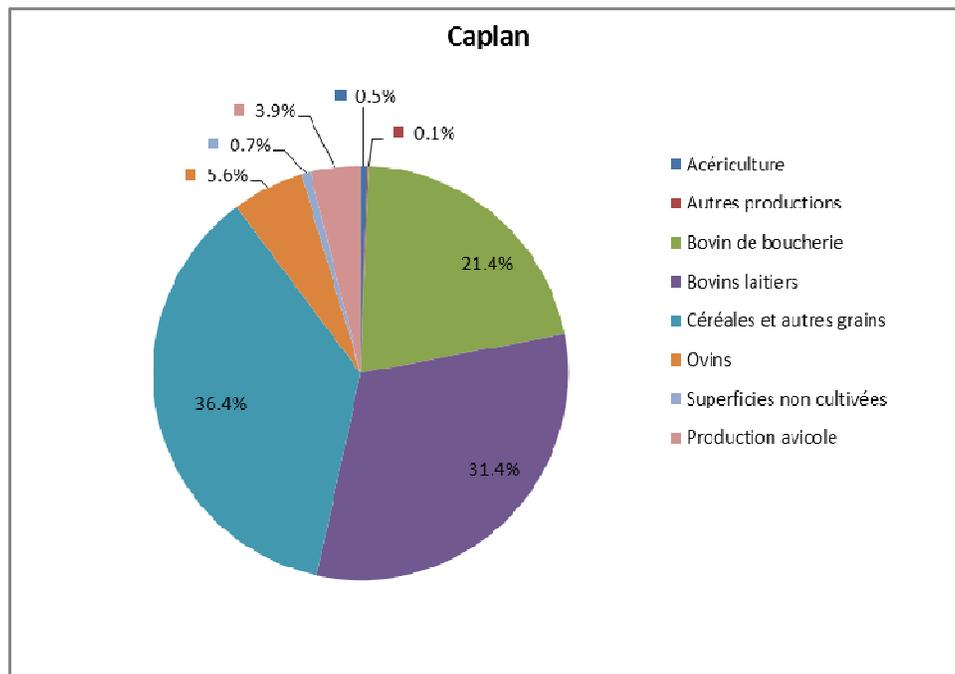
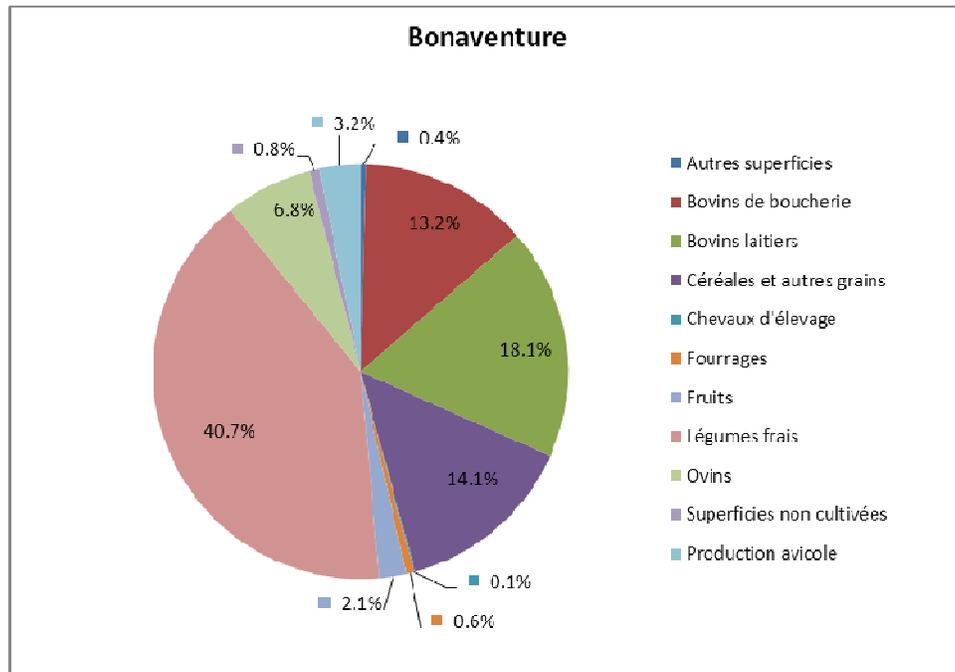
Sources : Statistique Canada ; Institut de la statistique du Québec

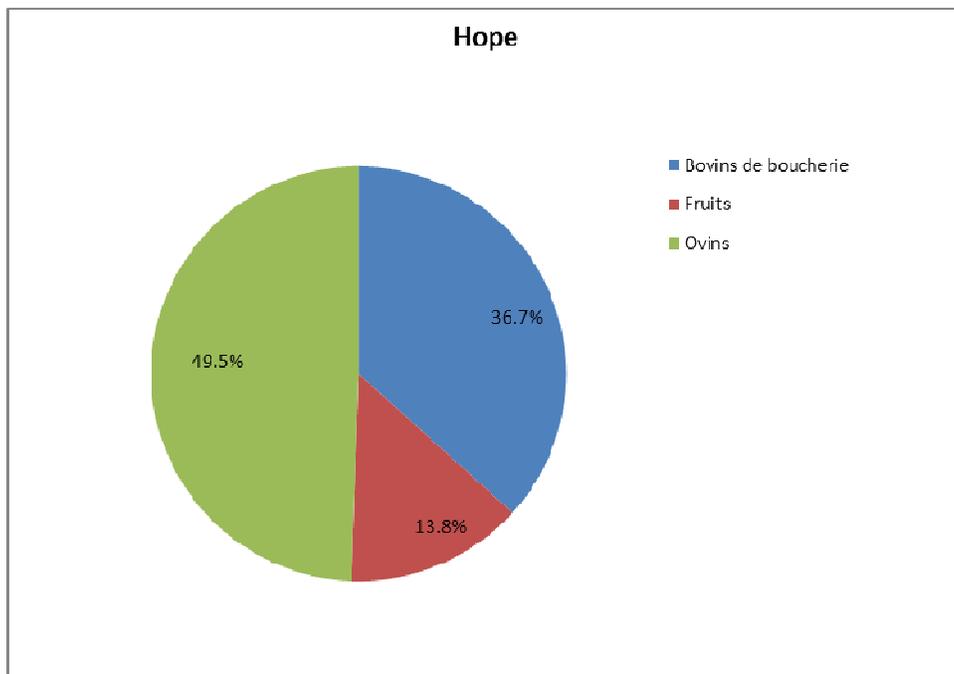
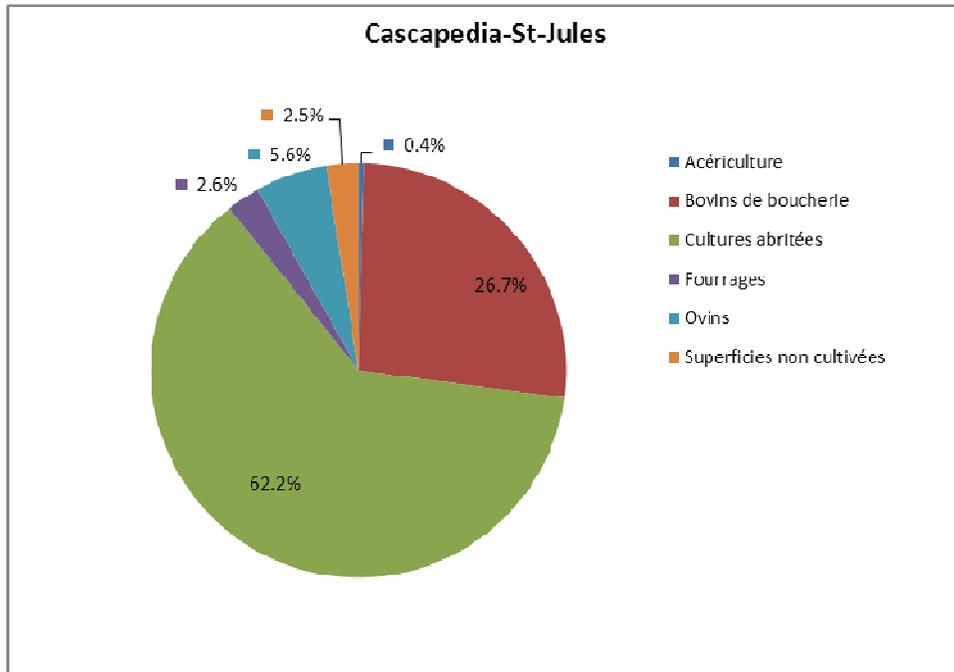
Compilation : MRC de Bonaventure

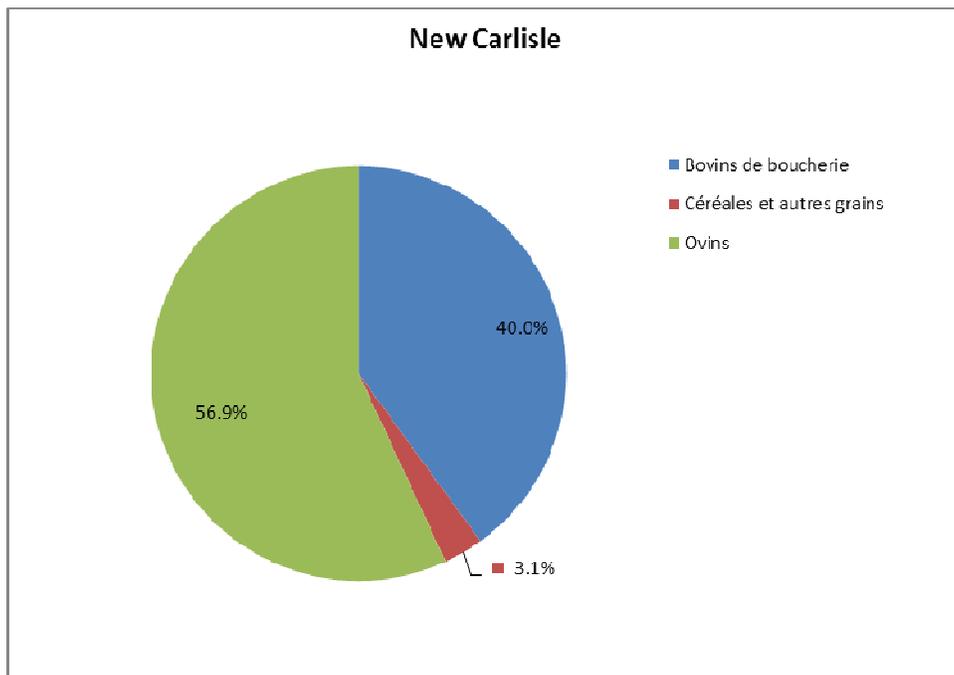
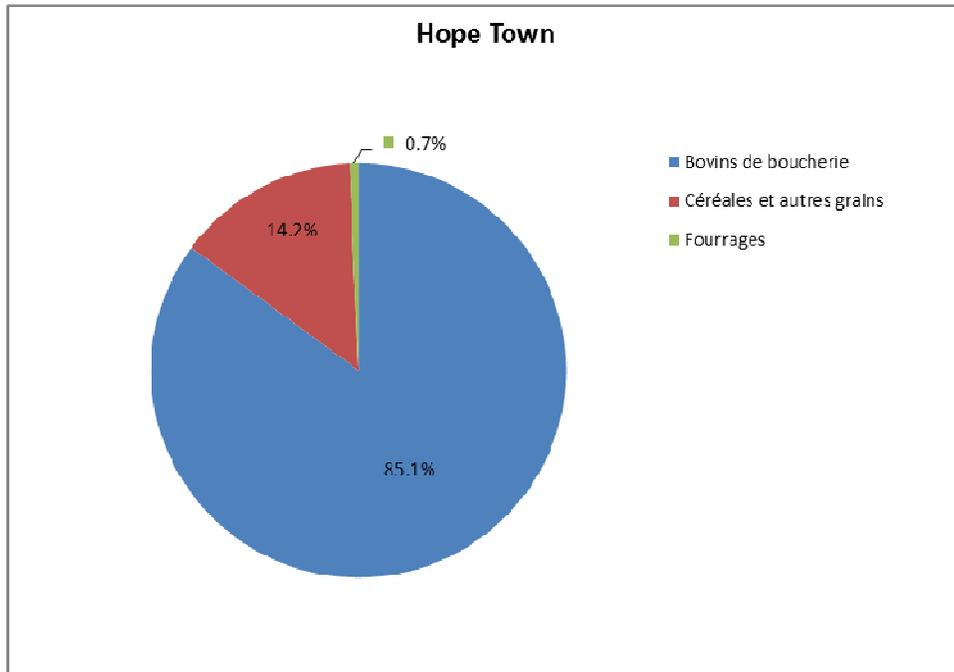
³² Institut de la statistique du Québec, 2006.

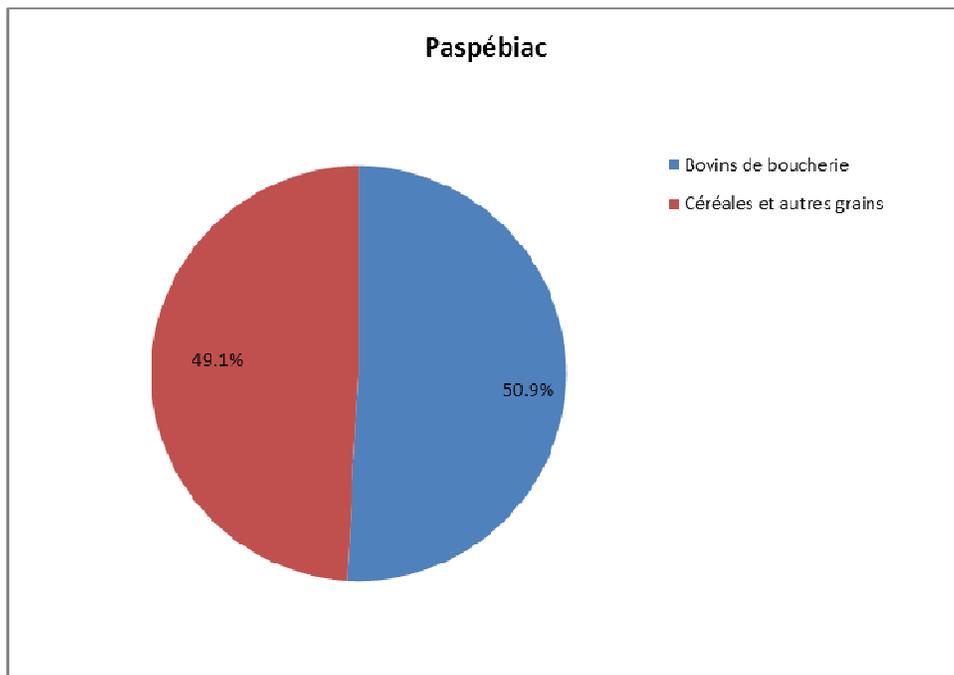
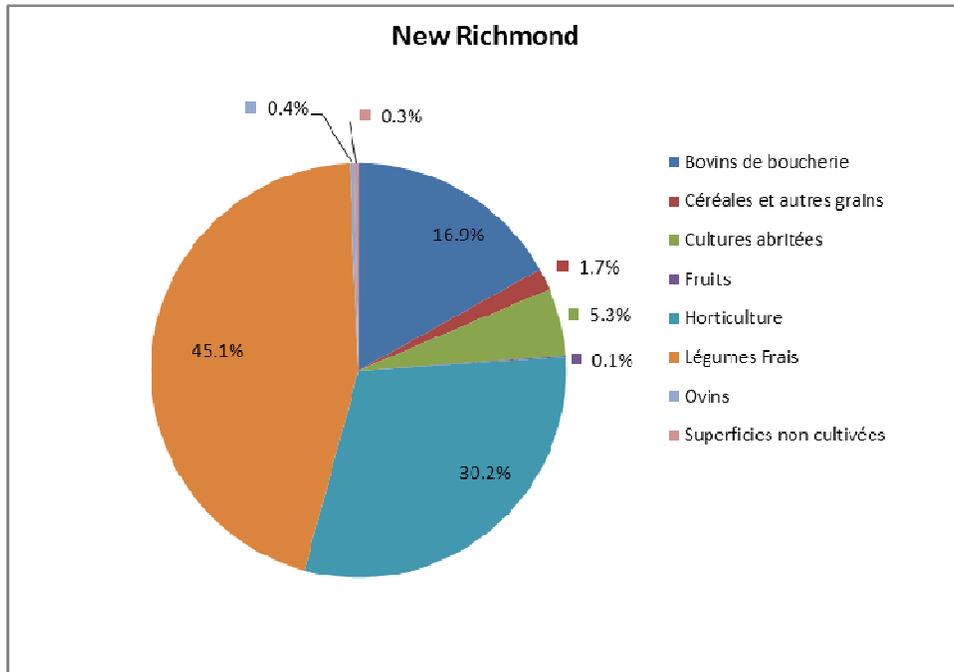
ANNEXE 4

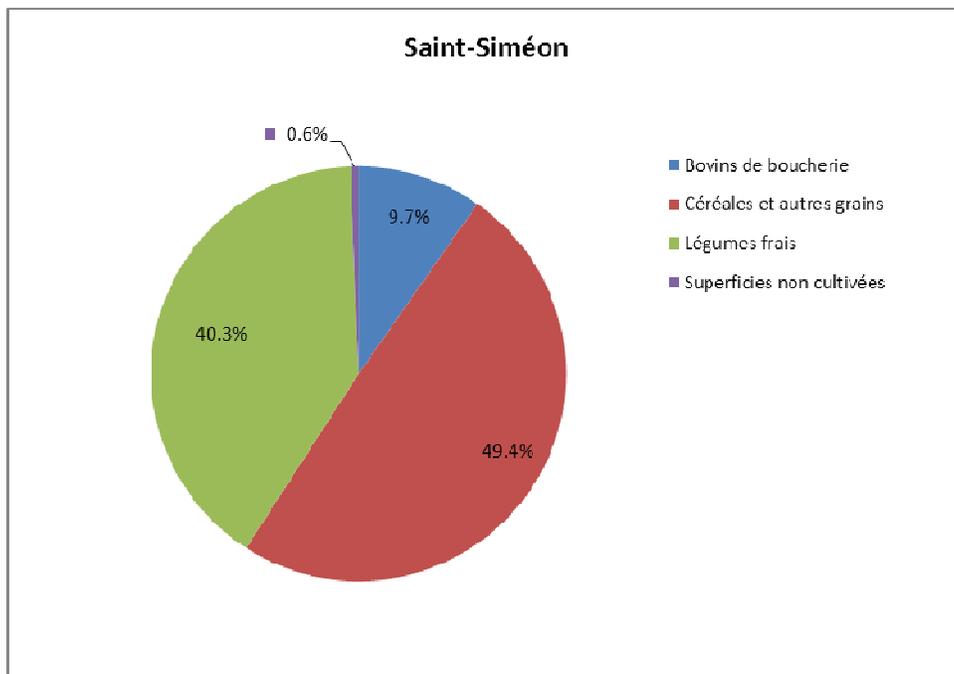
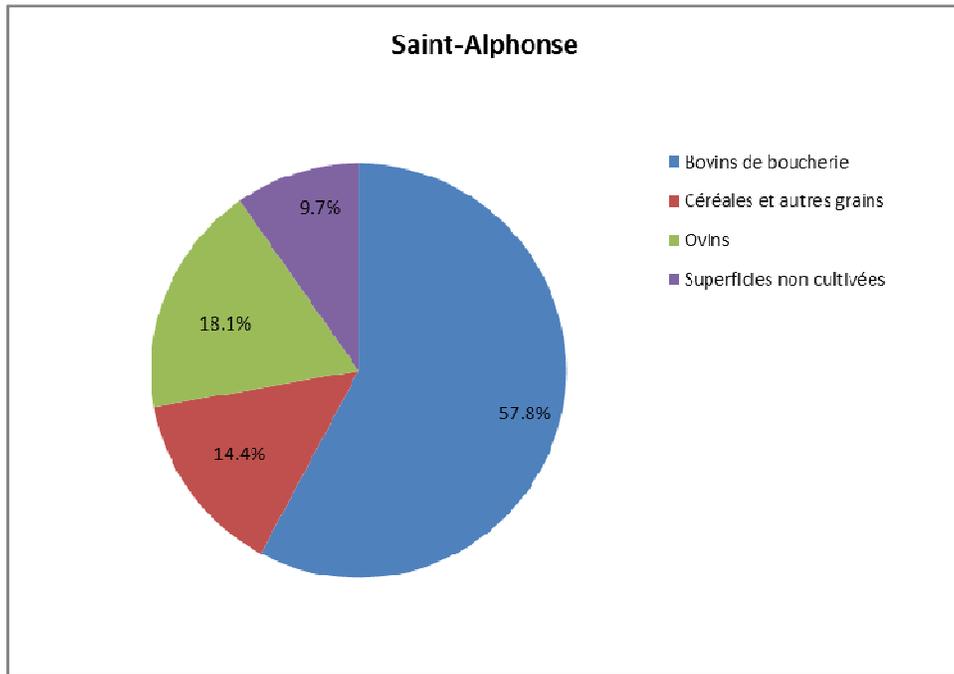
RÉPARTITION DU REVENU ANNUEL SELON LE TYPE DE PRODUCTION PAR LOCALITÉ MRC DE BONAVENTURE

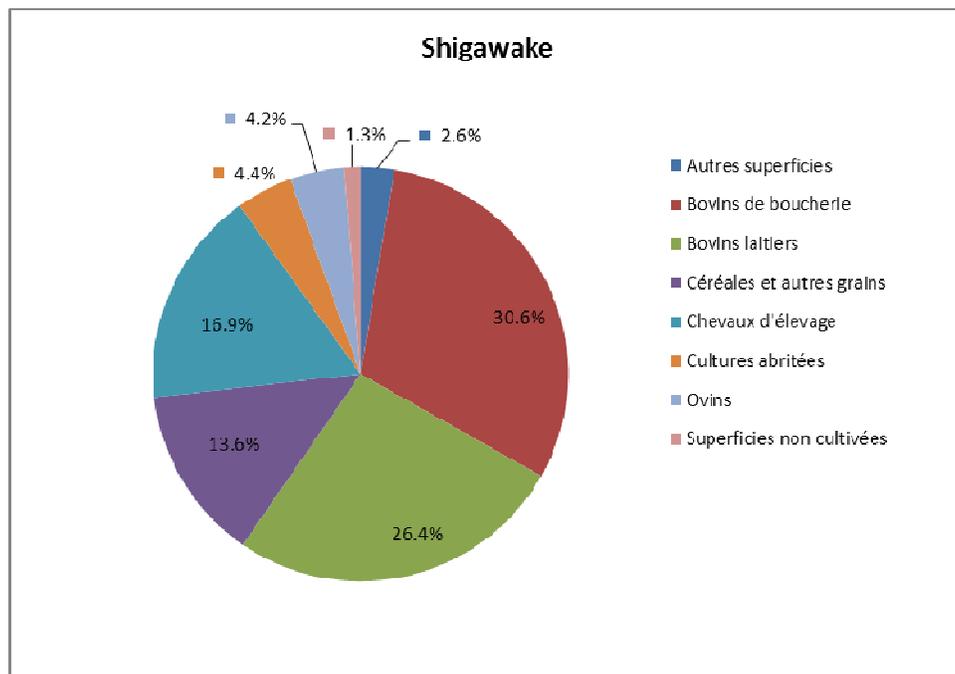












SOURCE : MAPAQ, 2009.
COMPILATION : MRC DE BONAVENTURE

ANNEXE 5

DESCRIPTION DES TYPES DE FRICHE AGRICOLE

Voici quelques exemples de parcelles considérées comme **friche agricole de type 1** (végétation peu à moyennement développée) :

Taux de recouvrement (%)			Hauteur moyenne (m)	
Herbacé	Arbustif	Arboré	Arbustive	Arboré
99	1	0	1	0
90	5	5	1	4
80	10	10	1	2
75	20	5	2	3
60	40	0	1	0
10	90	0	2	0

Source : Base de données de la caractérisation végétale de la zone agricole, MRC de Bonaventure, 2009



Photos : Pascal Landry

Quelques arbres ou arbustes suffisent pour qu'une parcelle soit considérée comme friche agricole. Ce sont là les premiers symptômes de l'abandon de l'activité agricole. Le taux de recouvrement de la strate arborée est généralement peu élevé pour ce type de friche. La parcelle dispose d'une végétation peu à moyennement développée lorsque le recouvrement

d'arbres et/ou d'arbustes est à moins de 20% de sa superficie et d'une hauteur de 2 mètres et moins.

Voici quelques exemples de parcelles considérées comme **friche agricole de type 2** (Végétation moyennement à fortement développée) :

Taux de recouvrement (%)			Hauteur moyenne (m)	
Herbacé	Arbustif	Arboré	Arbustive	Arboré
60	30	10	2	3
50	30	20	1	4
0	80	20	2	4
40	30	30	2	3
30	30	40	2	4
10	15	75	1	2

Source : Base de données de la caractérisation végétale de la zone agricole, MRC de Bonaventure, 2009



Photos : Pascal Landry

Toutes les parcelles présentées ci-dessus répondent aux critères préétablis pour qu'à la fois, la strate arborée ne représente pas plus de 50% de la parcelle et n'est en moyenne pas plus haute que 3 mètres. Il est possible d'avoir des arbres de plus de 3 mètres, par contre le taux de recouvrement de ceux-ci est inférieur à 50%. Il est également probable de rencontrer dans le bassin de parcelles à l'étude des arbres sur plus de 50% des superficies mais, la hauteur moyenne ne dépasse pas 3 mètres.

ANNEXE 6

POTENTIEL DES SOLS DE LA MRC DE BONAVENTURE SELON L'ARDA

Pour examiner le potentiel des sols et leur utilisation, le gouvernement canadien, dans les années 1960, réalise l'inventaire des terres à l'échelle du pays. Ce dernier fut créé pour guider le développement et l'aménagement des ressources, qu'elles soient agricole, forestière, faunique ou récréative. C'est donc suite aux recommandations des organismes du secteur que l'État approuve ce programme dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA). Les méthodes de classement des sols furent élaborées par les représentants provinciaux et fédéraux chargés de la mise en valeur des ressources. Les terres ont été regroupées par secteurs géographiques, ces derniers ont été définis selon une classification des principales limitations à l'utilisation agricole des sols (**ANNEXE 7**). La cartographie des possibilités d'utilisation agricole définie par l'ARDA sur le territoire de la MRC de Bonaventure est un outil d'analyse intéressant (**VOIR CARTE 7, ANNEXE 10**). On observe à l'aide des outils géomatiques une proportion importante des sols aptes à supporter des activités agricoles à l'intérieur de la limite de la zone agricole protégée. Près de 80% de la superficie totale de la zone agricole correspond à des sols de classe 1 à 3, c'est-à-dire avec le moins de limitations sur une échelle de 7 classes. Près de 60% des terres de la zone agricole sont de la deuxième classe, moyennant gestion convenable, ces sols peuvent obtenir un rendement assez élevé à élevé, pour une assez vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région GÎM (Voir tableau ci-dessous). La répartition géographique de ces sols est homogène sur l'ensemble de la zone agricole de la MRC. Les secteurs où les sols présentent des limitations très graves ne sont pas en culture et sont pour la plupart à l'extérieur des limites de la zone agricole. Les données issues de l'inventaire des terres révèlent donc que le potentiel des sols ne limite pas l'utilisation agricole et notamment sa productivité.

Classes de l'ARDA	Proportion de la zone agricole	
	(Ha)	(%)
1	818	2,3
2	20300	57,1
3	6675	18,8
4	1802	5,1
5	563	1,5
6	0	0
7	3803	10,7
Sols organiques	1596	4,5
Total (Zone Agricole)	35557	100

Sources : Base de données de l'ARDA, 1963

Compilation : MRC de Bonaventure

ANNEXE 7

DESCRIPTION DES CLASSES DE SOLS SELON LEURS POSSIBILITÉS D'UTILISATION AGRICOLE (ARDA)

Classe 1 - Sols ne présentant aucun facteur limitatif.

Les sols de la classe 1 sont plats ou presque plats, profonds, bien drainés à imparfaitement drainés et dotés d'une bonne capacité de rétention des éléments nutritifs et de l'eau. Avec une bonne gestion, il est aisé de soutenir sans trop de difficulté l'ensemble des grandes cultures adaptées à la région GÎM. Ce sont des sols naturellement fertiles, leur rendement est moyennement élevé à élevé.

Classe 2 - Sols présentant des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou qui exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.

Les sols de cette classe sont profonds, par contre, la capacité de rétention d'eau et d'éléments nutritifs n'est parfois pas aussi bonne que pour les sols de classe 1. La gestion et la culture se pratiquent sans difficulté notable. Leur rendement est moyennement élevé à élevé, pour une vaste gamme de grandes cultures adaptées à la région GÎM. Ils peuvent exiger de la part de l'exploitant des mesures de conservation plus intensives que celles de la première classe.

Classe 3 - Sols présentant des limitations assez sérieuses qui réduisent la gamme des cultures possibles ou qui exigent l'application de mesures particulières de conservation.

Les sols de cette classe présentent des limitations plus sérieuses que ceux de la deuxième classe, les mesures de conservation, la gestion et la culture s'exécutent plus difficilement. Une bonne organisation permet d'obtenir un rendement moyennement ou assez élevé, pour une gamme plutôt vaste de grandes cultures adaptées à la région GÎM. Les limitations sont provoquées par un ou plusieurs des aspects suivants, choix du moment et facilité du travail du sol ; semis et récolte ; gamme de cultures possibles ; méthodes de conservation.

Classe 4 - Sols présentant de graves limitations qui réduisent la gamme des cultures possibles ou qui exigent l'application de mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux inconvénients.

Les facteurs limitatifs des sols de la classe 4 réduisent le nombre de cultures possibles, la productivité est de faible à moyenne. Il est toutefois envisageable d'avoir des rendements plus élevés avec le choix d'une culture particulièrement bien adaptée. Les sols de cette classe nécessitent des traitements plus fréquents et plus intensifs que ceux de la troisième classe. Les limitations sérieuses sont provoquées par un ou plusieurs des aspects suivants, choix du moment et facilité du travail du sol ; semis et récolte ; gamme de cultures possibles ; méthodes de conservation.

Classe 5 - Sols présentant de très sérieuses limitations qui en réduisent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration.

Les sols de la classe 5 comportent des facteurs limitatifs tellement importants qu'ils ne sauraient se prêter à la production soutenue de récoltes annuelles de grande culture. Néanmoins, il est possible avec certains travaux de favoriser la production de plantes fourragères vivaces qu'elles soient indigènes ou bien adaptées à la région GÎM. On peut en améliorer la qualité en exécutant des travaux de débroussaillage, de labour, d'ensemencement, de fertilisation et même de drainage. Certains sols de cette classe peuvent exceptionnellement servir à la production de grandes cultures, mais nécessitent des traitements beaucoup plus intenses qu'à l'ordinaire. Par ailleurs, certaines cultures particulières exigent des conditions différentes de celles nécessaires aux cultures conventionnelles et peuvent s'adapter à ce type de sol.

Classe 6 - Sols aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.

Les sols de cette classe présentent une certaine aptitude naturelle à la production continue de fourrage pour les animaux d'élevage, mais les facteurs limitatifs sont tellement sérieux qu'ils rendent impraticable la réalisation de travaux d'amélioration. Les dénivelés prononcés peuvent empêcher l'utilisation de machinerie agricole ou alors la saison de pâturage est très brève.

Classe 7 - Sols ne présentant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent.

Les sols de cette classe comportent des limitations tellement sérieuses qu'ils ne sauraient se prêter à l'agriculture ni à l'établissement de pâturage permanent. Cette classe regroupe le marais, les terrains rocheux et les sol en pente raide.

ANNEXE 9

QUESTIONNAIRE

1. Quels sont d'après vous les facteurs qui ont contribué à l'abandon de votre terre à la friche ?
2. Quel est votre degré de satisfaction en ce qui concerne l'état actuel de votre terre (la friche) ?
 - a) Insatisfait
 - b) Satisfait
 - c) Indifférent
3. Quel type de paysage représente pour vous le meilleur cadre de vie ?
 - a) Un paysage où l'agriculture est présente et vivante
 - b) Un paysage agricole abandonné avec des terres en friche
 - c) Un ancien paysage agricole maintenant reboisé
 - d) Indifférent
4. Seriez-vous intéressé à ce que votre terre soit mise en valeur par... (si plusieurs réponses, mettre un ordre de priorité)
 - a) L'agriculture
 - b) Le reboisement
 - c) Autre : _____
 - d) Non intéressé
5. Advenant le refus de votre demande de reboisement par les instances concernées, auriez-vous une seconde option pour mettre votre terre en valeur ?
 - a) Oui
 - b) Non
6. Souhaitez-vous que la mise en valeur de votre terre soit faite, (si plusieurs réponses, mettre un ordre de priorité)
 - a) Par vous-même
 - b) Par un agriculteur
 - c) Par un groupement forestier
 - d) Par un autre groupe : _____

7. Quelles sont les difficultés à surmonter pour remettre votre terre en valeur ?
8. Dans le cas d'une valorisation agricole, souhaiteriez-vous que certaines conditions particulières soient respectées ? Si oui, lesquelles ?
9. Seriez-vous prêt à louer votre terre et vous engager en signant un bail ?
 - a) Non
 - b) Oui pour 1 an
 - c) Oui pour 2 à 5 ans
 - d) Oui pour 6 à 10 ans
 - e) Oui pour 11 ans et plus
10. Quels sont les freins à la signature d'un bail ?
11. Quelles sont vos intentions face à l'avenir pour votre terre ? (si plusieurs réponses, mettre un ordre de priorité)
 - a) J'aimerais vendre ma terre
 - b) J'aimerais céder ma terre à des membres de ma famille
 - c) Je conserverai ma terre aussi longtemps que je vivrai
 - d) Je n'ai aucune idée pour l'instant
12. Êtes-vous intéressé à ce que nous conservions votre nom pour vous proposer éventuellement des options de mise en valeur ?
 - a) Oui
 - b) Non
13. Quelles sont vos attentes pour une mise en valeur des terres (quels gains aimeriez-vous faire) ?
 - Pour vous-même ?
 - Pour votre communauté ?
14. Avez-vous des commentaires ou des suggestions dont vous aimeriez nous faire part ?

ANNEXE 10

CARTOGRAPHIE

Carte 1

Localisation du territoire de la MRC de Bonaventure

Carte 2

Relief du territoire

Carte 3

Réseau hydrographique

Carte 4

Localisation des municipalités et villes

Carte 5

Infrastructures routières

Carte 6

Infrastructures des transports

Carte 7

Potentiel des sols

Carte 8

Affectations des sols

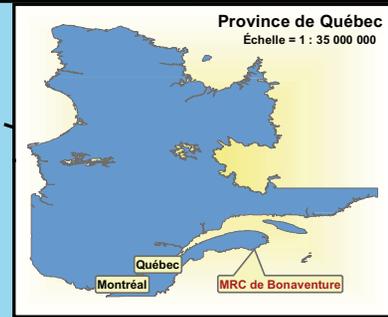
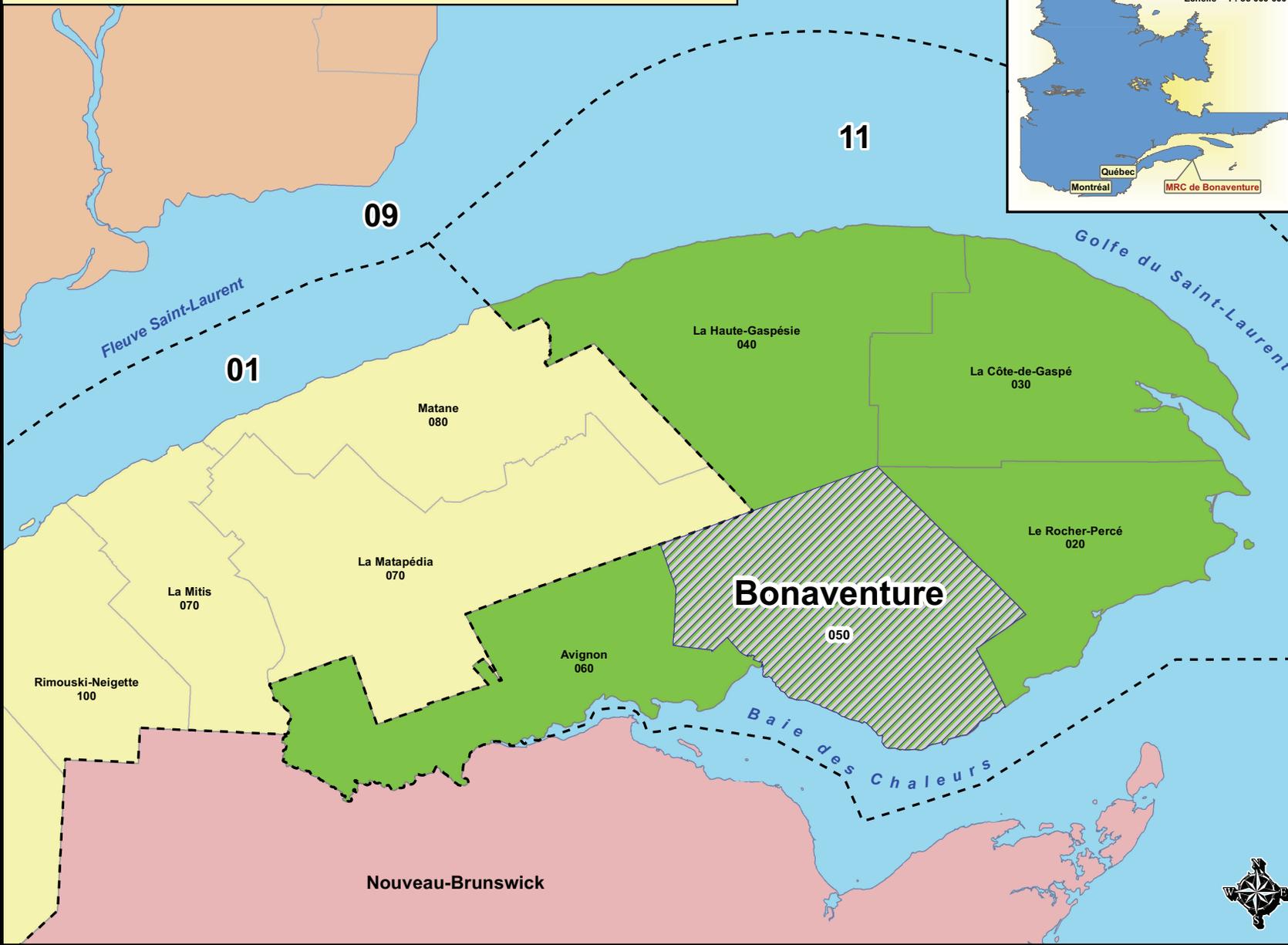
Carte 9

Superficies reboisées

Cartes 10, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5

Territoire à potentiel agricole

PDZA - CARTE 1 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

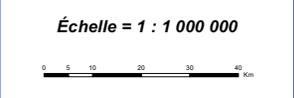


Légende

- Limite de région administrative
- 01** Bas-Saint-Laurent
- 09** Côte-Nord
- 11** Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
- Plan d'eau
- Gaspésie
- Côte-Nord
- Bas-Saint-Laurent
- Nouveau-Brunswick
- Territoire de la MRC de Bonaventure

© Copyright - Gouvernement du Québec, ESRI Data & Maps 2004. Tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

Localisation du territoire de la MRC de Bonaventure



PDZA - CARTE 2 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

— Limite de municipalité et MRC

— Limite de la zone agricole

Relief du territoire

Plateau gaspésien (+ de 460 mètres)

Plateau côtier (130 à 460 mètres)

Plaine côtière (- de 180 mètres)

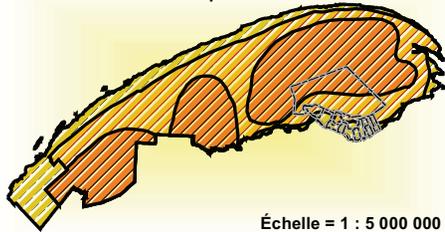
© Copyright - Gouvernement du Québec, ESRI Data & Maps 2004.
Tous droits réservés, MRC de Bonaventure,
Service de la géomatique, Mai 2010.
Les trois zones distinctes du relief du territoire de la MRC de Bonaventure
proviennent du 1er schéma d'aménagement dont la source
était le B.A.E.Q. 1987.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

Relief du territoire

Échelle = 1 : 325 000

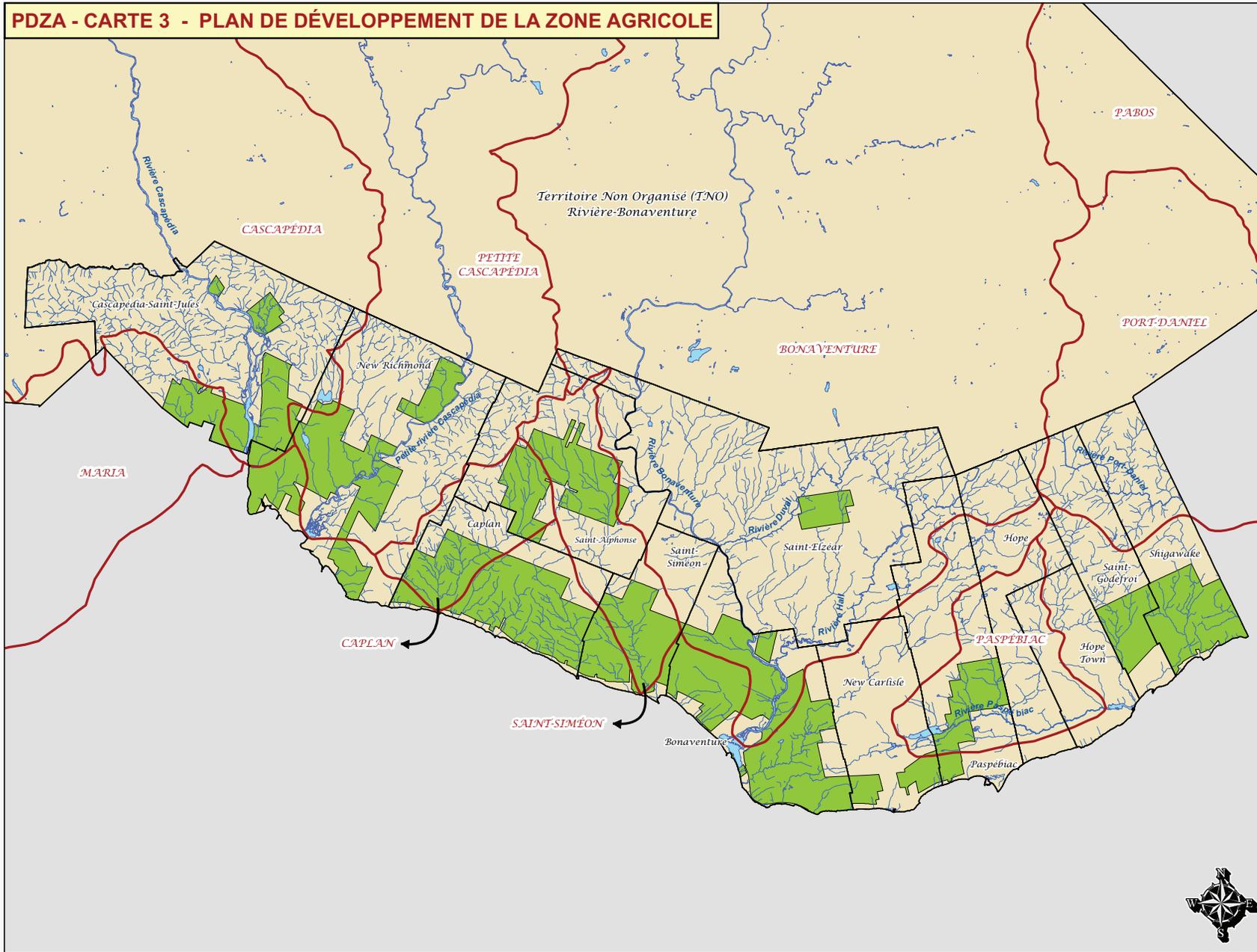


Bas-Saint-Laurent et Gaspésie



Échelle = 1 : 5 000 000

PDZA - CARTE 3 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

- Rivière et cours d'eau
- Limite des bassins versants
- Zone agricole
- Lac et rivière
- Territoire de la MRC de Bonaventure
- Nom du bassin versant

© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
 MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
 du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

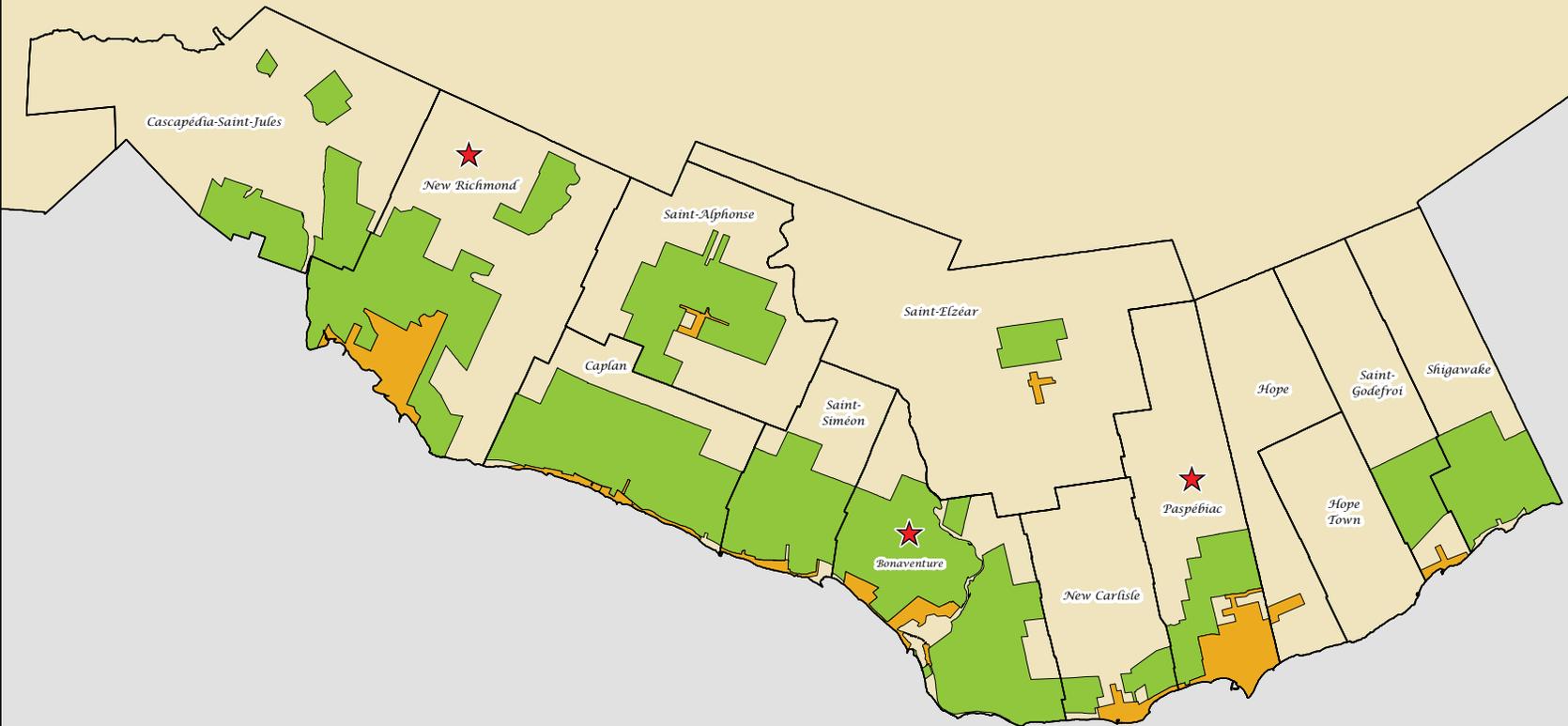
Réseau hydrographique

Échelle = 1 : 235 000



PDZA - CARTE 4 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Territoire Non Organisé (TNO) Rivière-Bonaventure



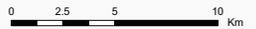
Légende

-  Ville
-  Zone agricole
-  Périmètre urbain
-  Territoire de la MRC de Bonaventure

© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

*Localisation
des
municipalités et villes*

Échelle = 1 : 235 000



PDZA - CARTE 5 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



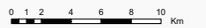
Légende

-  Réseau routier
-  Route collectrice
-  Route régionale 299
-  Route nationale 132
-  Territoire de la MRC de Bonaventure

© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure. Service de la géomatique. Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

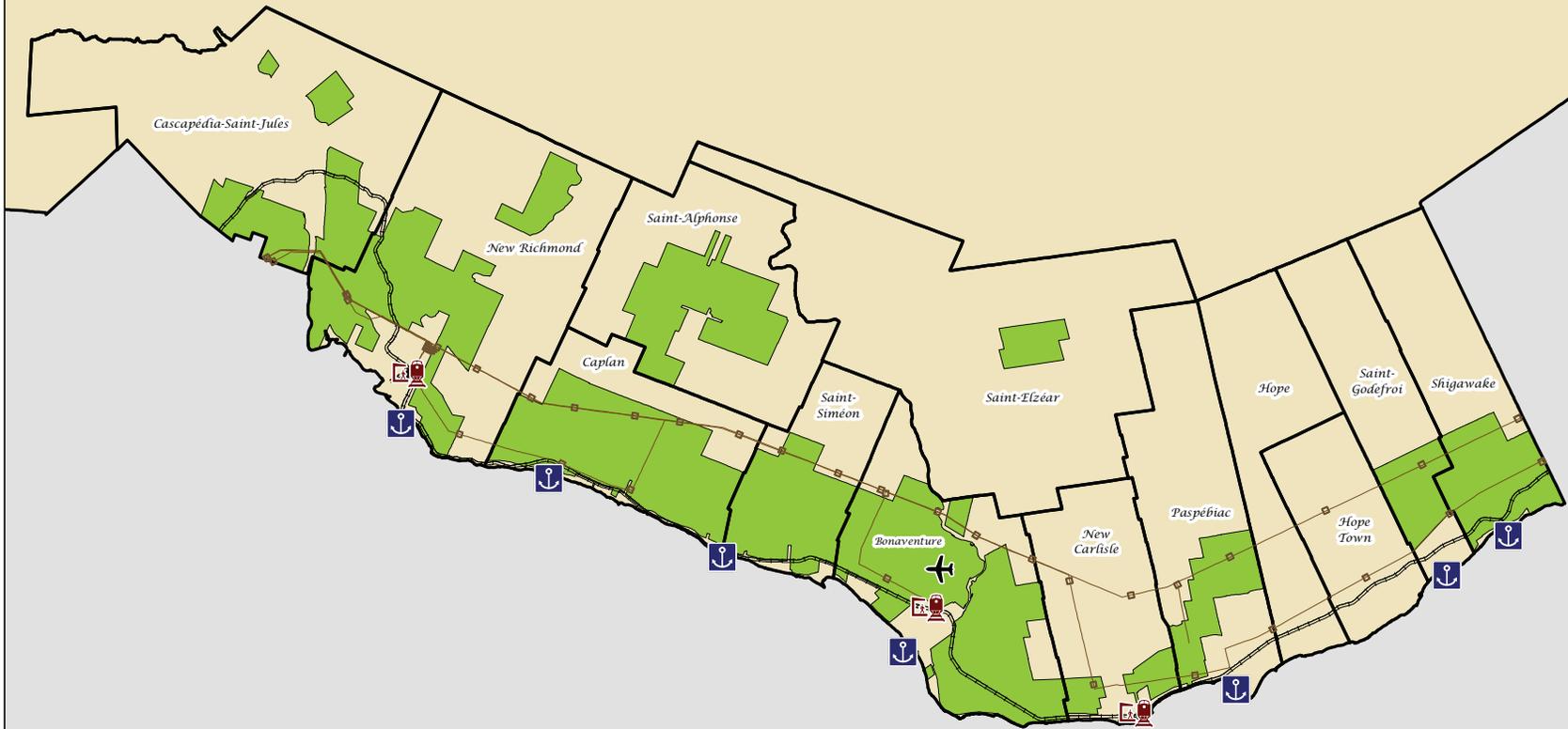
Infrastructures
routières

Échelle = 1 : 325 000



PDZA - CARTE 6 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Territoire Non Organisé (TNO) Rivière-Bonaventure



Légende

- Infrastructure ferroviaire "Gare"
- Infrastructure portuaire "Quai"
- Aéroport
- Ligne de transport d'énergie
- Voie ferrée
- Zone agricole
- Territoire de la MRC de Bonaventure

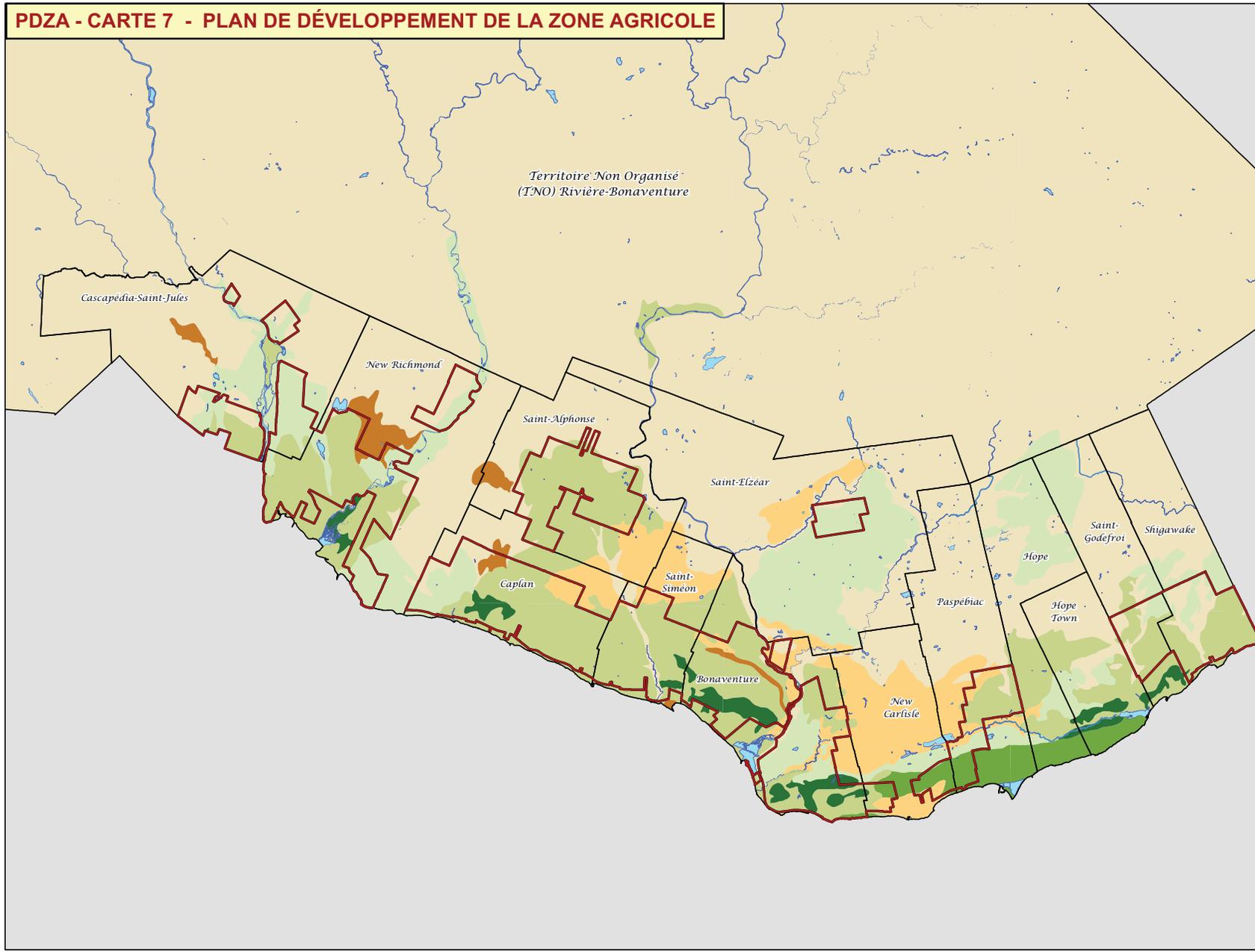
© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure. Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

Infrastructures
des
transports

Échelle = 1 : 235 000



PDZA - CARTE 7 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

— Territoire de la MRC de Bonaventure

CLASSES DE L'ARDA

- 1 - Aucun facteur limitatif
- 2 - Limitations modérées
- 3 - Facteurs limitatifs assez sérieux
- 4 - Facteurs limitatifs très graves
- 5 - Facteurs limitatifs très sérieux
- 7 - Aucune possibilité pour la culture permanente

■ Sols organiques

▭ Zone agricole

▭ Lac et rivière

© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
 MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
 Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
 du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.
 © IRDA, tous droits réservés, 1989.

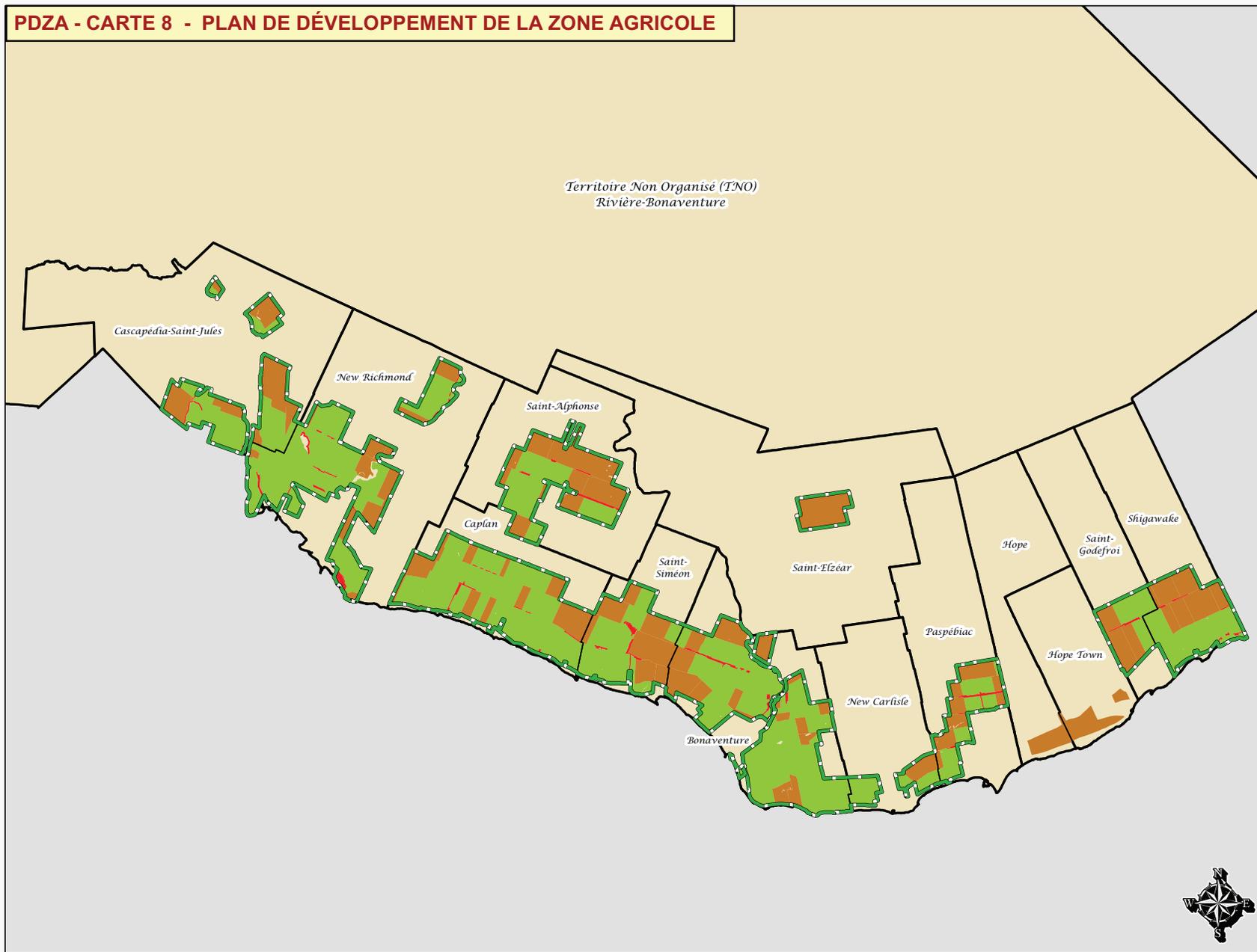
**POTENTIEL
DES SOLS**



Échelle = 1 : 235 000



PDZA - CARTE 8 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



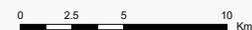
Légende

- Zone agricole
- Affectation agricole
- Affectation agroforestière
- Affectation rurale en zone agricole
- Territoire de la MRC de Bonaventure

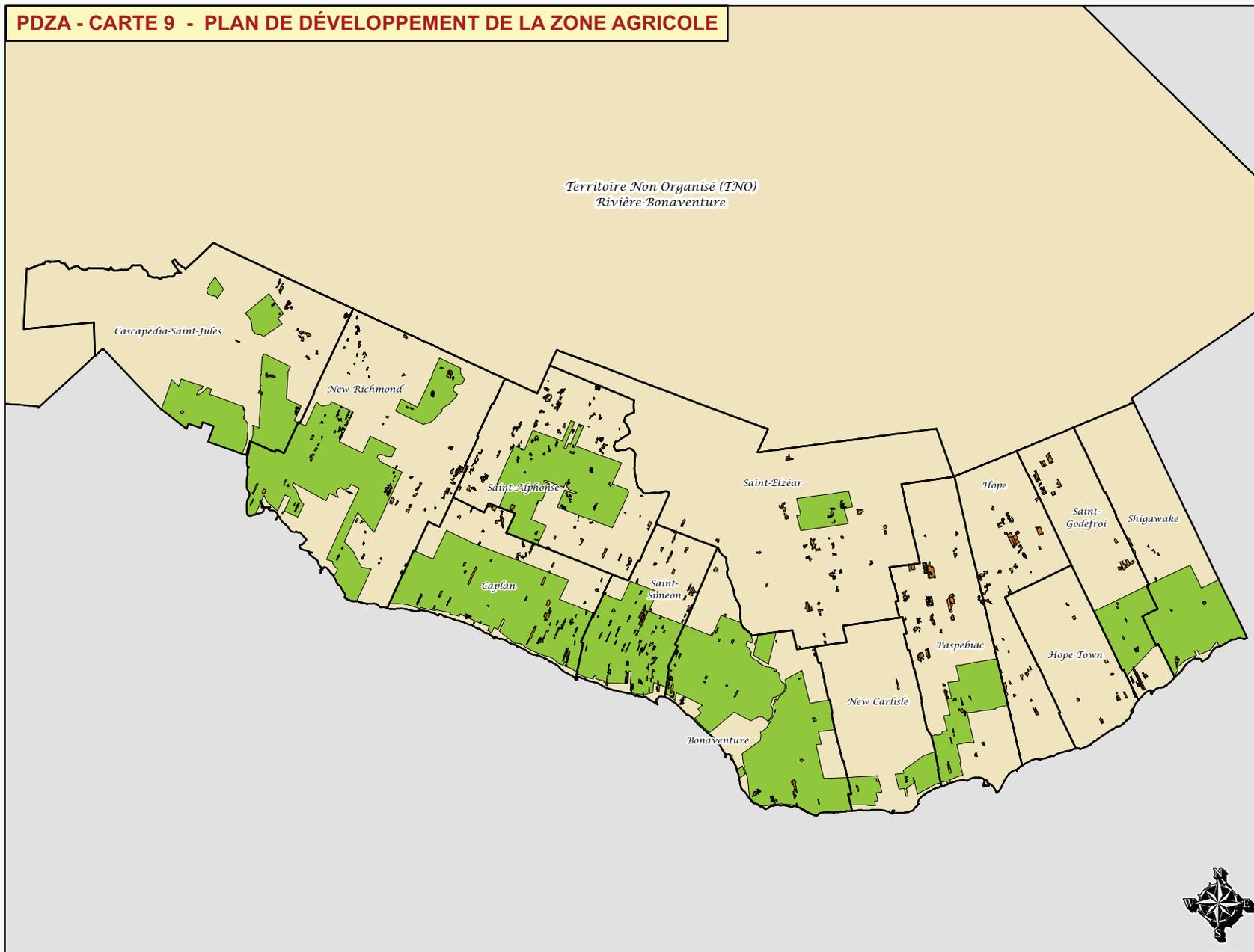
© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

Affectation des sols de la zone agricole

Échelle = 1 : 235 000



PDZA - CARTE 9 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

-  Zone agricole
-  Secteur reboisé
-  Territoire de la MRC de Bonaventure

© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

*Superficiés reboisées
"1996 à 2008"*

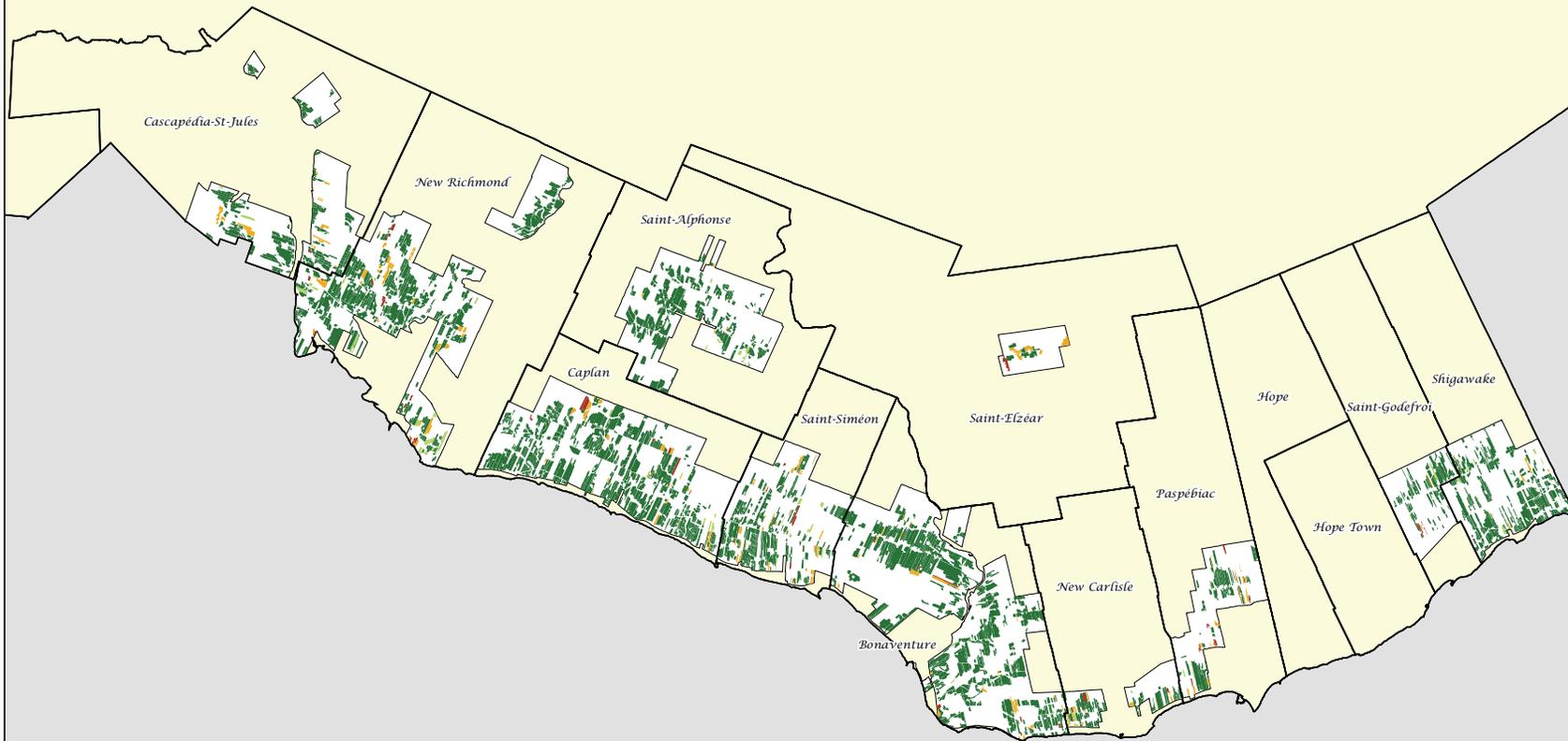
*Programme de mise en valeur
de la forêt privée*

Échelle = 1 : 235 000



PDZA - CARTE 10 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

*Territoire Non Organisé (TNO)
Rivière-Bonaventure*



Légende

-  Terres en culture
-  Terres entretenues
-  Friches agricoles
-  Friches forestières
-  Zone agricole
-  Territoire de la MRC de Bonaventure



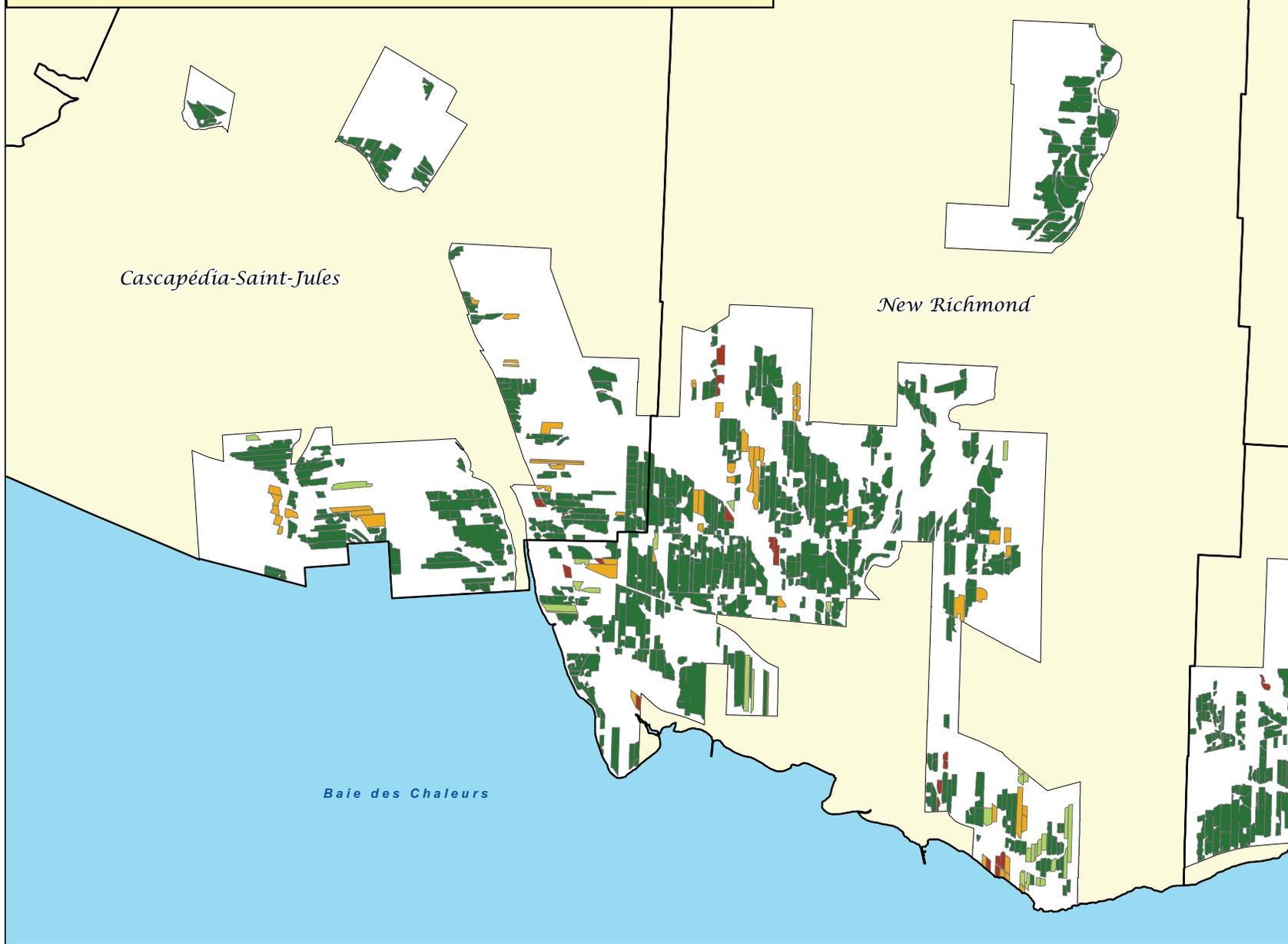
© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Services de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

*Territoire à
potentiel agricole*
MRC de Bonaventure

Échelle = 1 : 230 000



PDZA - CARTE 10.1 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

- Terres en culture
- Terres entretenues
- Friches agricoles
- Friches forestières
- Zone agricole
- Territoire de la MRC de Bonaventure



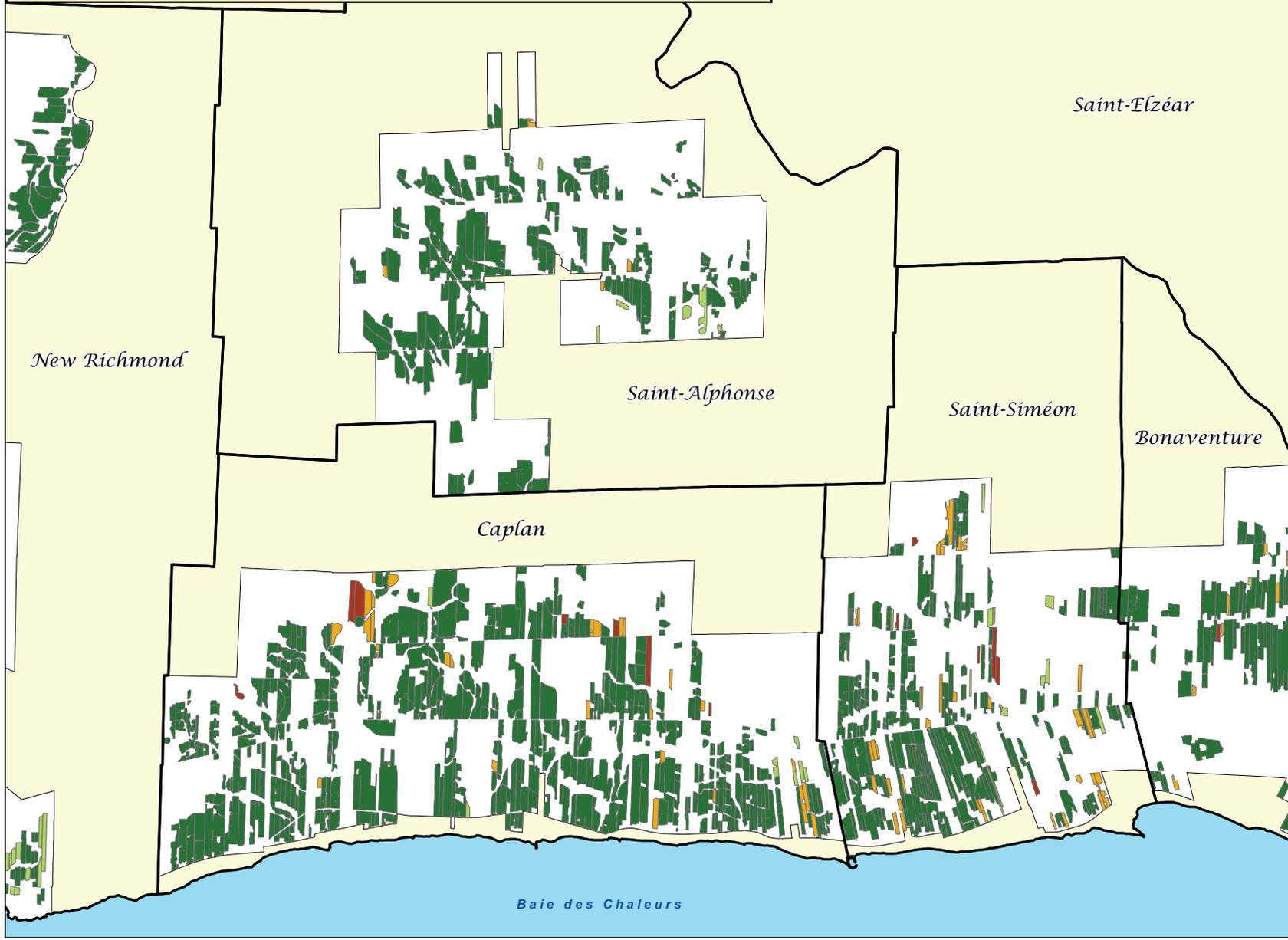
© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

*Territoire à
potentiel agricole*

Échelle = 1 : 70 000

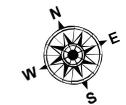


PDZA - CARTE 10.2 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

-  Terres en culture
-  Terres entretenues
-  Friches agricoles
-  Friches forestières
-  Zone agricole
-  Territoire de la MRC de Bonaventure



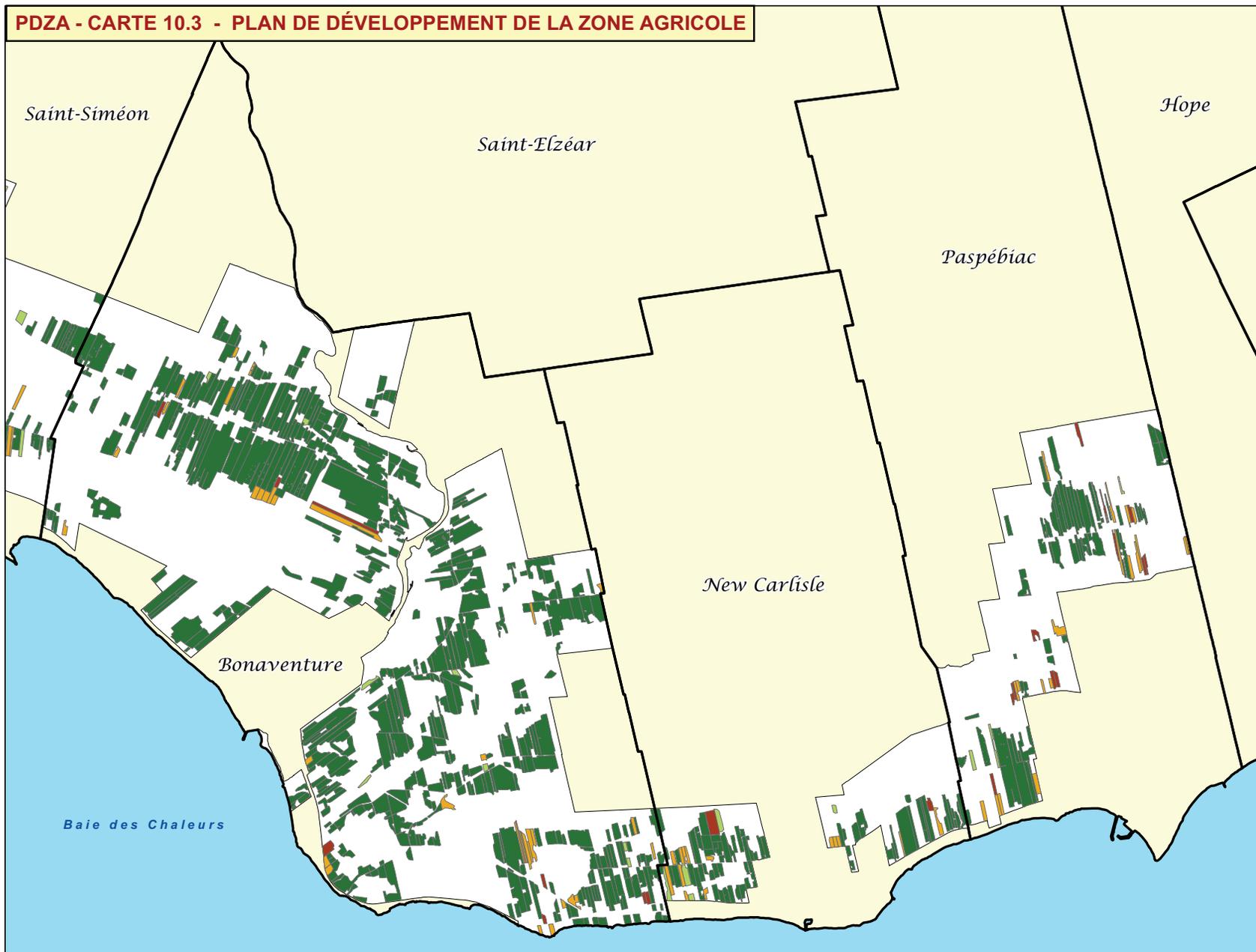
© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

*Territoire à
potentiel agricole*

Échelle = 1 : 70 000

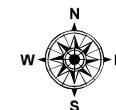


PDZA - CARTE 10.3 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

-  Terres en culture
-  Terres entretenues
-  Friches agricoles
-  Friches forestières
-  Zone agricole
-  Territoire de la MRC de Bonaventure



© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

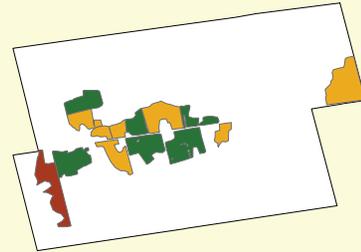
*Territoire à
potentiel agricole*

Échelle = 1 : 70 000



PDZA - CARTE 10.4 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

*Territoire Non Organisé (TNO)
Rivière-Bonaventure*



Saint-Elzéar

Paspébiac

Bonaventure



Légende

-  Terres en culture
-  Terres entretenues
-  Fiches agricoles
-  Fiches forestières
-  Zone agricole
-  Territoire de la MRC de Bonaventure



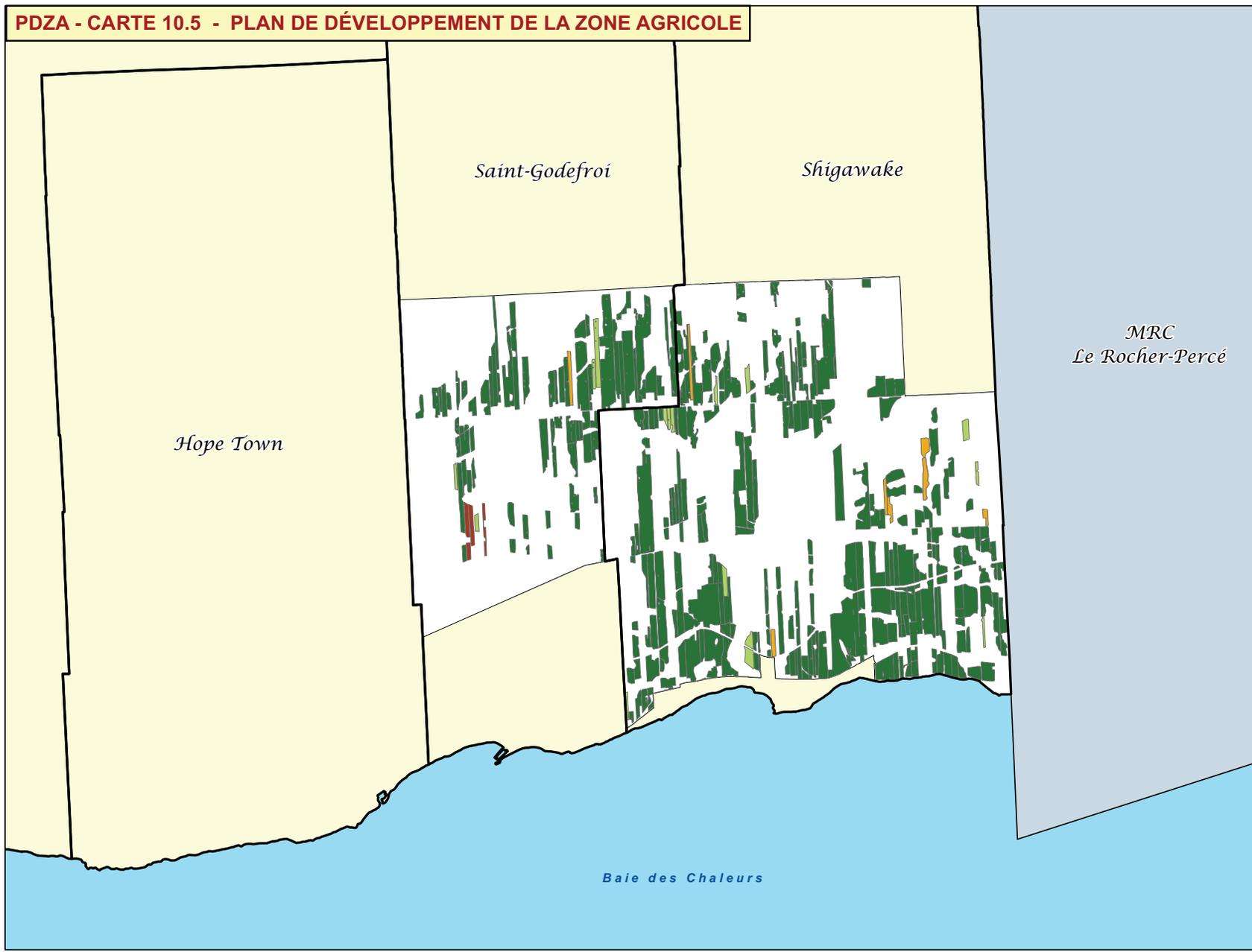
© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

*Territoire à
potentiel agricole*

Échelle = 1 : 50 000



PDZA - CARTE 10.5 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



Légende

-  Terres en culture
-  Terres entretenues
-  Friches agricoles
-  Friches forestières
-  Zone agricole
-  Territoire de la MRC de Bonaventure



© Copyright - Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
MRC de Bonaventure, Service de la géomatique, Mai 2010.
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant
du Ministère des Ressources Naturelles du Québec.

*Territoire à
potentiel agricole*

Échelle = 1 : 50 000

